



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2010

AGREGATION EXTERNE DE

GRAMMAIRE

Rapport de jury présenté par

**Monsieur Christian NICOLAS
Professeur des universités**

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier surtout dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Les uns et les autres, surtout les premiers, trouveront des recommandations pratiques dans les brochures diffusées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'Aide aux concours du second degré du site du Ministère (SIAC) (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>).

Rappelons aussi l'existence d'un *Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale*, dont la consultation régulière permet d'avoir de nombreux renseignements utiles.

Quant aux textes officiels régissant le concours, voici leurs références:

I Conditions d'inscription requises des candidats

1. - Dispositions statutaires et réglementaires Concours externe et interne (article 5 - III du décret modifié n° 72-580 du 4 juillet 1972 : version consolidée au 30 juillet 2009

2. - Conditions de diplôme

Arrêté du 21 juillet 1993 (J.O. du 21 août)

II Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 12 septembre 1988

Arrêté du 17 mars 2003 (J.O. du 3 avril 2003).

SOMMAIRE

1.	Présentation du concours	4
	composition du jury	5
	statistiques et commentaires sur la session 2008	6
2.	Usages et conseils pratiques	8
3.	Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites	12
	Composition française	13
	Thème grec	21
	Grammaire et linguistique, épreuve principale	
	Option A, I, Ancien français	26
	Option A, II, Français moderne	36
	Option B, I, Grec	41
	Option B, II, Latin	47
	Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
	Option A, I, Grec	54
	Option A, II, Latin	58
	Option B, I, Ancien français	63
	Option B, II, Français moderne	71
	Thème latin	76
	Version latine	80
4.	Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales	85
	Explication française sur texte au programme	86
	Questions de grammaire française improvisée	89
	Exposé de linguistique, option A, ancien français ou français moderne	90
	Exposé de linguistique, option B, grec ou latin	91
	Explication sur texte ancien au programme, grec	94
	Improvisée, grec	96
	Explication sur texte ancien au programme, latin	99
	Improvisée, latin	100

1. PRÉSENTATION DU CONOURS

Composition du Jury

Directoire :

M. Christian NICOLAS	Professeur de langue et littérature latines à l'Université Jean-Moulin-Lyon 3, Université de Lyon, académie de Lyon. Président.
M ^{me} Catherine KLEIN	Inspecteur Général de Education Nationale. Vice-Présidente.
M ^{me} Isabelle BOEHM	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université Lumière-Lyon 2, Université de Lyon, académie de Lyon. Vice-présidente.
M ^{me} Jocelyne PEIGNEY	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université François Rabelais de Tours, académie d'Orléans-Tours. Secrétaire générale.

Autres membres :

M ^{me} Carine BARBAFIERI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Valenciennes, académie de Lille.
M. Roger BELLON	Professeur de langue médiévale à l'Université Stendhal-Grenoble 3, académie de Grenoble.
M ^{me} Muriel CLAISSE	Professeur de lettres supérieures au Lycée Poincaré, académie de Nancy-Metz.
M. Laurent GAVOILLE	Maître de conférences de latin à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, académie de Bordeaux.
M. Jean GOLSE	Professeur de chaire supérieure au Lycée Louis-le-Grand, académie de Paris.
M ^{me} Laure HIMY-PIERI	Maître de conférences de littérature française à l'Université de Caen, académie de Caen.
M. Philippe MOREAU	Professeur de langue et littérature latines à l'Université de Paris 12, académie de Créteil.
M ^{me} Claire POULLE	Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Franche-Comté, académie de Besançon.

Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2010

Le concours 2010 a été homogène et de bonne tenue. Le nombre d'inscrits a malheureusement baissé puisque, si 39 candidats s'étaient officiellement inscrits, seuls 18 ont effectivement composé.

La répartition sociologique des 39 inscrits de départ est classique : un élève de l'ENS, douze étudiants, un agrégé d'une autre discipline, seize professeurs certifiés, deux professeurs stagiaires, un PLP, deux contractuels du second degré, un assistant d'éducation, un enseignant étranger non titulaire, un enseignant du supérieur et un fonctionnaire d'une autre administration. Sur cette population, globalement étudiante et/ou enseignante (on se réjouit de voir que l'agrégation externe de grammaire garde un certain pouvoir attractif sur des personnels qui pourraient s'orienter vers une agrégation interne), près de la moitié, malheureusement, a renoncé avant même de passer les épreuves. Se sont présentés pour les épreuves écrites : l'enseignant du supérieur, seulement cinq des seize professeurs certifiés inscrits, l'élève de l'ENS et onze des douze étudiants. On voit, sans surprise, que c'est la population des étudiants régulièrement préparés aux épreuves pendant l'année qui est allée tenter sa chance. Sur ces candidats présents, neuf admissibles ont été retenus : l'élève de l'ENS, six étudiants et deux professeurs certifiés.

Les 18 candidats ayant composé (11 hommes et 7 femmes) provenaient de plusieurs académies. 10 d'entre eux venaient des académies de la Région parisienne ; mais on avait en outre 2 candidats de Bordeaux (dont un à titre étranger, premier non-admissible), 1 de Lille, 2 de Lyon, 1 de Nice, 1 de Rouen et 1 de Strasbourg.

Restaient retenus à l'admissibilité 6 Parisiens (dont les cinq admis), une Lyonnaise, la candidate de Strasbourg et celui de Rouen. Soit six femmes et trois hommes. Sur ces admissibles, cinq (dont deux reçus) avaient déjà connu l'admissibilité au moins une fois et les quatre autres (dont trois reçus) présentaient le concours pour la première fois. Une des reçues concourait au titre de l'option A.

Tous les candidats ont fait de leur mieux. Mais la session semble s'être jouée dès l'écrit, puisque, malgré des performances contrastées parfois, les cinq premiers après l'écrit sont les cinq reçus (avec des échanges de places entre tel et tel). Un écart déjà sensible avait été fait avec les candidats suivants qui, malgré un oral satisfaisant pour certains, n'ont pas pu combler un retard trop lourd. Le candidat classé premier après l'écrit a gardé son rang et a même augmenté son avance. Malgré des résultats tranchés cette année, le jury rappelle que le concours est composé de deux parties équipollentes, qui valent le même coefficient, et que l'oral doit être préparé en même temps que l'écrit. A partir de la session 2011, l'oral vaudra même un coefficient 37, contre 36 à l'écrit (voir ci-dessous le détail de la modification, p. 11). Les candidats mal entraînés, auteurs de performances médiocres ou mauvaises, sont (c'est la loi du genre) sévèrement notés à l'oral et perdent toutes chances de compenser une éventuelle défaillance à l'écrit.

Voici quelques autres statistiques générales. Le seuil d'admissibilité était à 6,60/20, moyenne de la candidate classée 9^e. Le premier admissible totalisait 531,25 points, soit une moyenne de 14,76/20. Seuls les cinq premiers admissibles avaient plus de 10/20 en moyenne. La moyenne générale des admissibles se montait à 9,61, la moyenne globale à 7,33.

L'épreuve de composition française reste déterminante. Ainsi aucun des non-admissibles n'y a obtenu plus de 6/20 ; au contraire, à une mauvaise note près, aucun des admissibles n'y a obtenu moins de 8/20 et les reçus ont obtenu entre 9 et 17. On peut dire que, une fois encore, c'est là vraiment que s'est jouée l'admissibilité et qu'il est indispensable, pour bien figurer, de connaître parfaitement son programme.

L'épreuve principale de linguistique joue elle aussi (on ne peut que s'en réjouir, étant donné la spécificité du concours) un rôle primordial. Par exemple les cinq reçus sont les seuls à y avoir obtenu la moyenne et aucun des admissibles n'a connu là d'échec cuisant (entre 6,5 et 16/20). La différence entre la moyenne des admissibles (11/20) et celle des non-admissibles (6,36/20) est nette.

L'épreuve complémentaire de linguistique reste globalement décevante, d'une session à l'autre. Sauf un seul d'entre eux, futur premier reçu, qui obtient la moyenne et même la meilleure note dans les deux épreuves de linguistique, les candidats n'arrivent pas à briller dans les deux pans de la discipline, l'antique et la moderne. Mais même décevante, l'épreuve montre les mêmes différences entre admissibles et autres. La moyenne des premiers (8,19/20) reste très supérieure à celle des seconds (4,25/20).

Les trois épreuves de traduction montrent du disparate. C'est là qu'apparaissent surtout les pics et les creux dans les lignes de notes des admissibles. S'il y a plusieurs résultats satisfaisants et homogènes, seule une seule candidate (future reçue) a obtenu la moyenne dans les deux thèmes et dans la version.

L'oral a été de bonne tenue dans l'ensemble mais n'a fait que confirmer les résultats de l'écrit. Comme des différences trop sensibles s'étaient marquées dès les épreuves d'admissibilité, les cinq premiers admissibles ont (sans le savoir, bien sûr) pu gérer assez tranquillement leur avance sur leurs poursuivants. Ils ont néanmoins tous les cinq fait un bon (voire excellent) oral. Telle candidate a pu se permettre un oral moyen à 8,63/20, soit seulement la septième performance sur les neuf admissibles, et rester néanmoins dans les bonnes places. Tel autre, avec 9,25 en moyenne (sixième performance), maintient son avantage. Inversement, telle candidate, qu'une contre-performance à l'écrit avait laissée un peu trop loin des bonnes places, finit première recalée malgré son oral encourageant à 10,04 (troisième performance de la session), tel autre, cinquième de l'oral, ne parvient pas à remonter l'écart qui le séparait des cinq premiers et finit 7^e. Mais on se réjouit de voir aussi des candidats confirmer la très bonne impression laissée à l'écrit : le premier admissible réussit le meilleur total de l'oral, avec une excellente moyenne de 14,29 et trois meilleures performances de la session sur quatre épreuves ; deux autres des cinq premiers de l'écrit tirent parfaitement leur épingle du jeu et prennent respectivement les rangs 2 et 4 de l'oral, qui les mettaient toutes deux définitivement à l'abri.

Ici encore, on constate l'importance de l'épreuve de français. Les notes s'y échelonnent de 4 à 14,5, mais les reçus sont les auteurs des cinq meilleures prestations en explication française sur programme.

L'explication grecque ou latine sur programme a été diversement réussie, les notes s'échelonnant entre 3,5 et 15,5 avec une moyenne générale à 9,61. Il n'y a pas de différence sensible entre les résultats de grec (9,90) et ceux de latin (9,25) en moyenne.

Les différences s'accusent un peu plus avec l'épreuve d'improvisée, qui clôture traditionnellement les épreuves, et lors de laquelle les candidats qui ont eu à faire du grec finissent avec 7,25 de moyenne contre 9,8 à ceux qui ont improvisé en latin. Mais on voit, comme souvent, que quand le grec expliqué réussit mieux que le latin expliqué, c'est l'inverse qui se produit lors de l'improvisée, en sorte qu'on peut conclure que les différences ne viennent pas des langues elles-mêmes, mais des candidats, qui sont solidairement bien ou mal préparés à la fois en grec et en latin.

La leçon de linguistique, enfin, s'échelonne de 4 à 16. Deux candidats passaient au titre de l'option A et récoltent une moyenne spécifique de 8, les sept autres au titre de l'option B avec une moyenne spécifique de 10,38. La moyenne globale est de 9,83 (8,75 en 2009).

On se reportera au rapport de chaque épreuve pour les détails.

2 USAGES ET CONSEILS PRATIQUES

Les épreuves écrites se déroulent dans quelques centres en province et à Paris. Le programme du concours, fixé chaque année, est publié au B.O.E.N., avant les vacances universitaires, au mois d'avril, mai ou juin précédant la session. Il est fortement recommandé aux candidats de prendre connaissance des œuvres mises au programme avant la rentrée universitaire. Lecture et traduction des textes doivent être entreprises le plus tôt possible, avant même la reprise des enseignements. Le programme est renouvelé chaque année entièrement pour les auteurs de textes français et par moitié pour les auteurs de textes grecs et latins.

L'écrit du concours se déroule en même temps que ceux des agrégations externes de lettres modernes et de lettres classiques, pendant toute une semaine, du lundi au vendredi. Cette semaine correspond généralement à une semaine de vacances scolaires pour au moins une zone géographique, en avril.

Il va de soi que la préparation au Concours de l'agrégation commence bien avant l'année où l'on s'y présente. Cette remarque, qui vaut pour toutes les disciplines, concerne plus particulièrement la linguistique. On ne s'improvise pas grammairien : dans ce domaine au moins, une formation intensive devrait être entreprise dès la licence.

L'agrégation de grammaire est un concours très technique. L'épreuve qui y passe pour moins technique n'est certainement pas la moins méthodique et c'est assurément la plus exigeante en terme de préparation et la plus ingrate en terme de rendement, puisque le programme y est annuel : il s'agit de la composition française, avec son fort coefficient. Elle se déroule en sept heures, depuis quelques sessions le dernier jour des épreuves. Elle nécessite la meilleure préparation possible.

Pour le reste des épreuves de l'écrit, il s'agit bel et bien d'exercices techniques : hormis les épreuves de linguistique, qui se déroulent ordinairement le mercredi (composition principale le matin, en 4,5 h, à savoir ancien français et français moderne pour l'option A, grec et latin pour l'option B, et composition complémentaire l'après-midi, en 2,5 h, à savoir grec et latin pour l'option A, ancien français et français moderne pour l'option B), les candidats ont à traiter avec trois épreuves de traduction : version latine (généralement le vendredi), thème latin (le jeudi) et thème grec (le mardi). Toutes ces épreuves se préparent bien en amont, dès les premières années universitaires voire plus tôt. On peut ajouter que, comme la bicyclette, les compétences acquises ne s'oublient pas et peuvent servir chaque année, ce qui encourage la récurrence en cas d'échec ; mais, comme la bicyclette de haut niveau, la réussite implique sans doute un entraînement rigoureux et constant et on ne peut qu'encourager les candidats étudiants à se forcer à faire le maximum d'exercices proposés ; pour les autres, notamment pour les candidats qui sont déjà en poste dans le secondaire, l'entretien de ce type de savoirs et techniques est plus difficile. Mais le CNED par exemple propose des formations adaptées qui se révèlent souvent efficaces.

Les épreuves écrites sont corrigées par le jury qui procède à une double correction de chaque copie. La réunion d'admissibilité est fixée en général au début du mois de juin et les résultats aussitôt mis en ligne. Les candidats retenus pour l'oral sont convoqués par courrier.

Les admissibles sont réunis en une seule fois ; le jury se présente à eux et précise le déroulement des épreuves orales.

Chaque candidat tire au sort, lors de cette réunion d'accueil, un numéro qui sera son numéro d'oral (lequel n'a rien à voir avec son numéro d'anonymat). C'est ce numéro qui détermine l'ordre et l'horaire des épreuves qu'il va passer ; entre autres, cela précise s'il fera son explication ancienne en grec ou en latin et, partant, son improvisée dans l'autre langue que celle de l'explication sur programme. En revanche, pour les optants B, cela ne prédétermine en rien la langue ancienne du texte qu'ils tireront au sort pour la leçon de linguistique.

A chaque épreuve, le candidat commence par tirer au sort le sujet de son épreuve du jour. Un membre du jury est là pour l'accueillir, ainsi qu'un appariteur. Une fois son sujet tiré au sort, il reçoit le livre du programme qu'il lui faut pour traiter son sujet, éventuellement accompagné d'une photocopie du texte à traiter ; il suit alors l'appariteur qui le conduit dans la salle de préparation où sont exposés

les documents mis à sa disposition pendant la durée de la préparation. Le billet de tirage, comprenant les références du texte et, le cas échéant, l'énoncé du sujet, est remis au jury en début de passage, daté et signé par le candidat.

La durée de préparation (2 heures pour les trois premières épreuves, une demi-heure pour l'improvisée qui clôture traditionnellement la session d'oral) est effective : le temps du tirage et du transport d'une salle à l'autre ne sont pas comptabilisés dans ce temps imparti, qui est donc bien celui de la préparation.

Les oraux, qui sont publics, se déroulent en commissions de trois jurés. Parmi eux, l'un est le concepteur du sujet ; cela n'empêche pas les deux autres membres de participer aux débats et de poser des questions si nécessaire. Le candidat a donc intérêt à prendre tout le jury en compte et à tâcher de capter l'attention globale de la commission.

Le candidat a intérêt à exploiter au mieux le temps qui lui est imparti (et qu'il ne peut en aucun cas dépasser). Il doit tendre vers le maximum autorisé de son temps de parole, sans, évidemment, faire de remplissage.

Les membres de la commission ignorent le rang du candidat qu'ils interrogent. Les candidats sont certes jugés les uns par rapport aux autres dans chacune des commissions, mais non pas par rapport à ce qu'on attendrait d'eux en vertu d'une connaissance préalable de leur classement.

Le candidat ne peut donc rien inférer de l'attitude du jury à son égard.

Après la délibération finale, le président fait la proclamation et le jury reçoit dans la foulée les candidats admis, admissibles et autres (y compris de futurs candidats) pour proférer félicitations, encouragements et consolations. Cette phase, appelée traditionnellement « confession », est utile et l'on voit souvent des candidats malheureux y glaner des conseils qui leur permettent de revenir plus forts l'année suivante.

On trouvera dans les pages qui suivent des rapports détaillés, destinés à apporter aux candidats des indications et précisions indispensables épreuve par épreuve.

ATTENTION : à partir de la session 2011 il y a une modification sensible pour l'épreuve de la leçon de linguistique (option A et option B) puisque s'y greffera dorénavant une question sur le thème « Agir en fonctionnaire et de façon éthique et responsable »).

Cette modification a des incidences sur la durée de préparation, la durée de l'exposé et sur le coefficient global des épreuves orales, qui passera de 36 à 37, donnant aux épreuves d'admission une pondération légèrement supérieure aux épreuves d'admissibilité (qui restent coefficientées à 36).

La description des épreuves est désormais la suivante (selon le texte paru au JO le 6 janvier 2010) :

Section grammaire

Epreuves préparatoires (écrites)

1 Un thème latin (durée : quatre heures ; coefficient 5).

2 Un thème grec (durée : quatre heures ; coefficient 5).

3 Une version latine (durée : quatre heures ; coefficient 5).

4 Une épreuve à option de grammaire et linguistique (sur les textes du programme réduit) comportant deux compositions (à chaque option correspondent une composition principale et une composition complémentaire) :

a) Première composition (composition principale) :

Option A : français ancien et moderne ;

Option B : grec et latin.

(Durée : quatre heures trente ; coefficient 8.)

b) Deuxième composition (composition complémentaire) :

Option A : grec et latin

Option B : français ancien et moderne.

(Durée : deux heures trente ; coefficient 4.)

5 Une composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'auteurs indiqué à l'avance (durée : sept heures ; coefficient 9).

Les textes nécessaires sont mis à la disposition des candidats.

Epreuves définitives (orales)

1 Explication préparée d'un texte de français moderne tiré des auteurs du programme (durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 12).

2 Explication préparée d'un texte latin ou d'un texte grec tiré des auteurs du programme, selon tirage au sort (durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 9).

3 Explication improvisée, sans dictionnaire, d'un texte de latin ou de grec, selon tirage au sort, choisi hors du programme (durée de la préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : quinze minutes ; coefficient 6).

4 L'épreuve se déroule en deux parties. La première partie est notée sur 15 points, la seconde sur 5 points (durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 10).

Première partie : exposé de grammaire et linguistique à propos d'un texte du programme ; le candidat subit obligatoirement l'épreuve orale correspondant à l'option choisie à l'écrit :

Option A : français ancien ou français moderne ;

Option B : Grec ou latin.

(Durée de l'exposé vingt-cinq minutes ; entretien : quinze minutes.)

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Chaque explication et l'exposé sont suivis :

1. D'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples que le jury propose à ce moment au candidat (durée de l'interrogation : dix minutes) ;

2. D'un entretien entre le jury et le candidat consacré à l'ensemble de l'épreuve (durée de l'entretien : cinq minutes).

Avant le commencement des épreuves orales, un tirage au sort précisera si le candidat doit, pour les épreuves 2 et 3, faire une explication improvisée latine et une explication préparée grecque, ou inversement.

Pour la première partie de l'épreuve 4, à propos d'un texte choisi dans le programme réduit, le candidat expose une ou plusieurs questions de linguistique ou de grammaire ; il a la faculté de montrer, au-delà des exemples du texte, ses connaissances générales de la langue.

3. COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES

COMPOSITION FRANÇAISE

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

« Le cliché est un syntagme figé à visée ornementale. Syntagme, il appartient à la surface signifiante du texte et relève de l'*elocutio* des rhétoriciens, par opposition au lieu commun ou au poncif, qui relèvent de l'*inventio*. Ainsi que le suggèrent les citations déjà prélevées dans le *Télémaque* [les « prés semés d'amarantes et de violettes », Mentor transfiguré en une déesse aux yeux « bleus d'une douceur céleste » et d'un teint où l'on voit « la blancheur des lis mêlés de roses naissantes »], il s'agit d'unités courtes. Figé, le cliché partage cette caractéristique avec le proverbe, le dicton, l'adage ou les citations culturelles (« Je pense donc je suis »). Comme eux, il répète un discours connu, un fragment devenu banal, diffus, souvent anonyme. [...] En revanche, ce qui le distingue des autres types de syntagmes figés, c'est sa visée ornementale. Il indique le vœu de s'élever à un style. M. Riffaterre parle même d'endimancher *le style* ».

Après avoir ainsi défini le cliché, Philippe Sellier écrit :

« Il existe un charme du cliché, ou en tout cas de nombreux clichés. Ce charme ne se dissipe, en partie, qu'à partir du moment où le lecteur dispose d'une culture qui lui rende désagréable ce perpétuel déjà vu. Si *Les Aventures de Télémaque* ont enchanté des générations d'adolescents, qui en goûtaient l'aisance sans l'ennui, elles le doivent certainement à la fluidité de l'écriture fénelonienne, mais aussi aux sortilèges du cliché. »

Vous examinerez cette réflexion sur le charme du cliché.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Établi par M^{me} Carine BARBAFIERI

Sur les 18 copies de composition française, les notes s'établissent comme suit :

- 1 copie blanche obtient 0
- 7 copies obtiennent entre 2 et 4
- 2 copies obtiennent 5 ou 6
- 3 copies obtiennent 8 ou 9
- 5 copies obtiennent plus de la moyenne

La moyenne de l'épreuve se situe à 6,88 (elle était de 6,72 en 2009 ; de 7,3 en 2008). Ce résultat s'explique au plan arithmétique par le zéro apporté par la copie blanche, d'autant plus lourd que le nombre de copies était cette année en légère diminution par rapport à l'année 2009 (qui comptait 22 compositions françaises). Par ailleurs, 7 copies sont extrêmement faibles et ne ressemblent en rien à des copies du niveau de l'agrégation. Enfin, parmi les 5 copies au-dessus de la moyenne, deux sont réellement bonnes (un 17, un 15), trois sont honnêtes. Le nombre de copies obtenant entre 0 et 5 constitue la moitié de l'effectif total. Le bilan est moins bon encore que celui des années 2009 et 2008, où le nombre de copies au-dessous de 5 représentait plus du tiers (mais moins de la moitié) de l'ensemble. Beaucoup d'étudiants ne connaissent pas l'œuvre, bavardent, cousent ensemble des morceaux de leurs cours ou tentent de faire illusion par un coup d' « esbroufe » culturelle. Faute de bien connaître les *Aventures de Télémaque*, une copie pense séduire le jury par une longue citation en hongrois, à la fois en introduction et en conclusion du devoir. Inutile de dire que la stratégie du candidat s'est avérée contre-productive.

Les causes de ces médiocres résultats sont doubles. D'une part, l'œuvre au programme n'est pas connue avec suffisamment de précision. Rappelons que connaître l'œuvre ne signifie pas l'avoir simplement lue, mais bien l'avoir lue et relue crayon en main, jusqu'à ce que l'étudiant soit véritablement imprégné de son texte. Or huit copies ne connaissent pas le *Télémaque*, à tel point que le jury peut légitimement douter que le candidat ait une connaissance de première main du texte. Mais le plus souvent, il manque dans les copies des exemples précis de « clichés », dans le sens donné à l'expression par Philippe Sellier, et même des exemples de poncifs, pour illustrer la différence entre les deux termes. Le candidat doit, lors de l'année de préparation, se constituer un florilège d'une trentaine de citations, qu'il apprendra par cœur. Tout paragraphe doit comporter une citation de Fénelon, pour donner « de la chair » à la démonstration. Rappelons qu'une phrase de Fénelon judicieusement choisie et expliquée est préférable au résumé de tel ou tel critique, si célèbre soit-il.

D'autre part, le propos de P. Sellier n'a pas été étudié d'assez près, si bien que toutes les formes de répétitions convenues ont abusivement été considérées comme des clichés. Le propos tend ainsi à être nivelé, pour devenir un éloge paradoxal du lieu commun usé. La réflexion de P. Sellier était beaucoup plus précise. Non seulement le cliché était à comprendre uniquement au plan de la *dispositio* (il importait ainsi de le distinguer nettement du lieu commun), mais P. Sellier n'identifie pas le cliché à une figure de style particulière. Le « cliché » peut reposer sur une métaphore (« prés semés d'amarantes », « teint de lys et de roses »), mais aussi sur l'hyperbole (« j'arrivai dans des déserts affreux : on y voit des sables brûlants » raconte Télémaque prisonnier en Egypte), la périphrase (« la sombre demeure des morts »), la comparaison (la mer « élevant ses vagues comme des montagnes »), ou encore l'antithèse (Idoménée, « après avoir été saisi de frayeur, est transporté

de joie »). Il est donc inexact de définir le cliché comme une métaphore éculée, voire une franche catachrèse.

Au plan de la méthodologie de la dissertation, le jury a été surpris de constater une vraie maladresse dans la pratique de l'exercice. L'introduction pêche tout particulièrement : le correcteur n'étant pas censé, par convention, connaître le sujet, l'introduction de la copie doit non seulement le faire figurer s'il n'est pas trop long (et le jugement de P. Sellier « Il existe.... » était suffisamment concis pour être recopié), mais encore l'expliquer précisément. Or, dans de nombreuses copies, l'analyse de la citation est trop rapide, certains aspects sont oubliés ou encore le candidat ne distingue pas ce qui constitue le nœud du sujet des nuances annexes, qu'il conviendra néanmoins d'examiner. Il fallait préciser le type d'approche critique de P. Sellier, à la fois stylistique et fondé sur une étude de la réception. Il fallait également montrer que le noyau de la citation (le succès du *Télémaque* tient au charme du cliché qui s'opère sur des lecteurs adolescents) était fortement nuancé par une modalisation qui porte à plusieurs niveaux : au plan de la réception, l'expression « en partie » suggère que le lecteur cultivé ne se lasse pas forcément des charmes du cliché fénelonien ; et au plan du style, P. Sellier admet que le cliché n'est pas le seul ingrédient du succès de l'œuvre (la fluidité de l'écriture fénelonienne doit également être prise en considération)... sans compter que quelques clichés apparaissent même dépourvus de charme (« il existe un charme du cliché, ou en tout cas *de nombreux* clichés »). L'affirmation de Ph. Sellier est donc à la fois forte et nuancée : il importe que le candidat ne la caricature pas, en accusant, comme le fait une copie, le critique d'« incohérences » dans sa pensée. Le même candidat, ne reculant devant aucune audace, écrivait aussi : « Sellier n'a pas compris que ... ». Rappelons qu'il est cavalier d'appeler une personne vivante par son seul nom de famille : il convient donc de désigner le critique par son prénom (qui peut être abrégé à l'initiale après avoir été cité une fois en entier) suivi de son patronyme. Par ailleurs, il est imprudent de penser que l'on va débusquer en sept heures les failles de la pensée qu'un docte universitaire aura mis des années à élaborer. Une modestie minimale dans la présentation n'est jamais malséante.

Les transitions sont souvent inexistantes ou réduites à leur plus simple expression : la transition de fin de partie doit à la fois résumer brièvement la partie qui s'achève (en usant d'une formulation nouvelle) et annoncer celle qui suit.

Enfin - remarque d'importance - la langue est souvent trop peu châtiée (certains candidats emploient même des expressions très familières, en croyant que la pratique des guillemets les absout), le registre apparaît trop peu soutenu, la syntaxe, élémentaire, répugne souvent à l'emploi des subordonnées. La composition française est un exercice académique qui nécessite de manier une langue précise, ferme et élégante. Pour ce faire, le candidat doit impérativement s'entraîner à rédiger entièrement des dissertations au cours de l'année, dans les conditions du concours.

Nous proposons dans les pages qui suivent une possible organisation de la réflexion, en empruntant çà et là aux candidats.

Expliquer le succès de *Télémaque* par une stylistique du cliché peut paraître paradoxal à un lecteur du XXI^e siècle avide d'originalité et de nouveauté, et pour qui la singularité et l'exception sont les garants du génie d'un auteur. C'est pourtant ce à quoi s'emploie Philippe Sellier dans une perspective qui mêle approche de la langue française et étude sur la réception : « Il existe un charme du cliché, ou en tout cas de nombreux clichés. Ce charme ne se dissipe, en partie, qu'à partir du moment où le lecteur dispose d'une lecture qui lui rende désagréable ce perpétuel déjà vu. Si *Les Aventures de Télémaque* ont enchanté des générations d'adolescents, qui en goûtaient l'aisance sans l'ennui, elles le doivent certainement à la fluidité de l'écriture fénelonienne, mais aussi aux sortilèges du cliché ». A la suite de M. Riffaterre, P. Sellier entend le terme « cliché » dans une acception très

précise, qui réunit trois caractéristiques essentielles : la répétition d'un discours connu devenu banal (le cliché n'a pas de véritable valeur informative, de même que le lieu commun), l'appartenance à « la surface signifiante du texte » (trait qui distingue cliché et lieu commun), la fonction ornementale (caractéristique propre au cliché seul). A l'aune de ce point de vue stylistique, P. Sellier propose un jugement sur la fortune critique de l'ouvrage : le succès des aventures de *Télémaque* concerne avant tout « des générations d'adolescents » et s'explique par ce que l'on pourrait appeler leur virginité en matière de culture littéraire : chez eux, l'émerveillement devant le cliché ne s'est pas encore émoussé. Le succès du *Télémaque* de Fénelon, son « charme », ses « sortilèges », son « enchantement », trouverait son origine dans la rencontre entre une écriture du cliché et un public de très jeunes gens. Le caractère systématique de cette affirmation est toutefois nuancé par une modalisation qui porte à plusieurs niveaux : au plan de la réception, l'expression « en partie » suggère que le lecteur cultivé ne se lasse pas forcément des charmes du cliché fénelonien ; et au plan du style, P. Sellier admet que le cliché n'est pas le seul ingrédient du succès de l'œuvre. Il n'est pas nécessaire (la fluidité de l'écriture fénelonienne joue aussi un rôle), ni même suffisant (« il existe un charme du cliché, en tout cas de nombreux clichés »). Sur la thèse centrale du cliché, les questions sont nombreuses : le charme de l'œuvre tient-il vraiment au cliché ou se déploie-t-il au contraire malgré lui ? Le cliché peut-il avoir une autre visée, notamment une visée morale, ou est-il ce par quoi le projet fénelonien se libère momentanément de la perspective didactique et pédagogique ? Le cliché ne risque-t-il pas de subvertir le projet didactique de Fénelon dans la mesure où il se contente de revêtir une fonction ornementale ? Ne signe-t-il pas le triomphe du sensible là où Fénelon essaie d'imposer le règne de la morale ?

On s'interrogera d'abord sur la façon dont Fénelon travaille le cliché pour en faire un ornement de la narration. Comme d'autres figures de répétition, il participe pourtant aussi du projet didactique de Fénelon, tendu vers l'éducation du futur prince. Néanmoins sa spécificité ornementale en fait peut-être aussi un instrument périlleux qui, s'il charme le lecteur, peut aussi devenir un dangereux « sortilège ».

Comment Fénelon travaille-t-il le cliché pour en faire un ornement de la narration, un lieu privilégié de la poésie du texte ? Le travail du cliché chez Fénelon participe d'un travail de l'ornementation. Fénelon suit en cela le conseil que donnait, quelque vingt ans plus tôt, le P. Bernard Lamy, expliquant dans *L'Art de parler* en ces termes la force et l'agrément du cliché : « Cela touche d'une autre manière que les expressions communes, quand un poète vient à parler de la Guerre et qu'il dit Bellone, Déesse de la Guerre, porte la terreur et l'épouvante dans toute une armée, que le dieu Mars anime l'ardeur des soldats ; ces manières de dire les choses font une bien autre impression sur les sens que celles-ci dont on se sert dans l'usage ordinaire. » Toutefois le cliché est surtout à la source des *Aventures de Télémaque* en ce qu'il est un trait caractéristique de la poésie antique et confère à l'œuvre de Fénelon un véritable charme, notamment dans les passages descriptifs.

Le choix du cliché est lié à un choix thématique, qui a proprement trait à l'*inventio* des *Aventures de Télémaque* : Fénelon puise son sujet dans la littérature antique, plus particulièrement chez Homère dont *L'Odyssée* sert de point de départ, de cadre, et de ligne de fuite aux pérégrinations de Télémaque et Mentor. Or la poésie homérique regorge de ce que P. Sellier qualifierait de « clichés », par le biais en particulier de l'épithète de nature (« le bouillant Achille »). Comme le cliché, l'épithète homérique a pour caractéristique d'appartenir à la surface signifiante du texte, elle n'a en effet pas de sens particulier : le bouillant Achille ne sélectionne pas un Achille parmi d'autres Achilles, et l'adjectif ne constitue d'ailleurs pas toujours une caractéristique pertinente en contexte (le porcher Eumée, qu'on retrouve au livre XVIII de *Télémaque*, est qualifié de meneur d'hommes, ce qui ne semble guère approprié à son statut social). De même, on trouve chez Fénelon des caractéristiques stéréotypiques qui ne constituent pas forcément un élément informatif essentiel pour la narration. La récurrence de l'adjectif « courageux » pour qualifier le héros au combat, de « doux » pour démontrer

sa mesure, de « charmant » pour désigner ses qualités de conteur ou d'orateur nous ramène aussi à une *elocutio* antique ornée. Fénelon, non content de s'inspirer des thèmes antiques, reprend également des traits du style des anciens, dont il avait pu s'imprégner intimement lors de la traduction de plusieurs chants de *L'Odyssee* destinée au préceptorat du duc de Bourgogne. Cet usage du cliché, et notamment des épithètes de nature, participe du style épique qu'adopte Fénelon dans les *Aventures de Télémaque* qu'il présente, de manière éloquente, comme « une narration fabuleuse en forme de *poème héroïque* ».

Le cliché apparaît comme un marqueur de la poésie, qui fleurit tout particulièrement dans la description, la peinture des paysages ou des combats, les portraits. La grotte de Calypso est ainsi bercée par « les doux zéphyr » , des fontaines y coulent « avec un doux murmure sur des prés semés d'amarantes et de violettes », formant « des bains aussi purs et aussi clairs que le cristal ». En Egypte, Télémaque était arrivé « dans des déserts affreux », où on voit « des sables brûlants au milieu des plaines », où « des neiges qui ne fondent jamais font un hiver perpétuel sur le sommet des montagnes ». Et la scène finale transfigure Mentor en une jeune déesse aux yeux « bleus d'une douceur céleste » et d'un teint où l'on voit « la blancheur des lis mêlés de roses naissantes ». La multiplication des clichés, Fénelon en attribuant même parfois à des modèles anciens qui en étaient dépourvus (chez Homère, la grotte de Calypso est entourée de « prairies toutes couvertes de violettes et de persil » et de « sources limpides » : point de cristal comme chez Fénelon !), relève bien d'une volonté d'indiquer que l'on entre en poésie, et particulièrement en poésie épique. Le lecteur s'apprête à vénérer Calliope.

Comment définir dès lors le charme du cliché ? Parce qu'il saisit avant tout l'adolescent naïf, ce charme s'apparente à une forme d'étonnement, et au sens étymologique, d'admiration. En lisant « la douce haleine des zéphyr » au second livre du *Télémaque*, le jeune public est saisi par la vérité de la métaphore : les vents caressent la peau des hommes comme un souffle humain. Mais si l'adolescent s'émerveille devant la beauté d'images qui sont pour lui nouvelles, il n'est pas forcé que le lecteur cultivé et aguerri ressente de « l'ennui » à la lecture des clichés. P. Sellier le suggère par l'expression « en partie ». « La douce haleine des zéphyr » ne manquera pas ainsi de rappeler au lecteur confirmé Pyrame jaloux de l'air qui touche Thisbé dans la tragédie de Théophile de Viau :

« Mais je me sens jaloux de tout ce qui te touche,
De l'air qui si souvent entre et sort par ta bouche » (IV, 1)

Le lecteur expérimenté perd en partie le charme de la découverte, mais pour gagner celui de l'intertextualité, de la reconstitution à rebours des strates du cliché. Par ailleurs, Fénelon précise lui-même que les adultes prennent plaisir à la lecture des fables... et que l'ennui vient avant tout des histoires trop longues racontées par un orateur heureux de parler, comme le vieux Nestor : le cliché n'apparaît pas comme la première cause d'ennui, loin s'en faut.

Si le cliché a bien une fonction d'ornementation et participe à l'élaboration d'un style inspiré des anciens, provoquant ainsi le charme du lecteur, n'a-t-il pas aussi chez Fénelon une fonction protreptique, visant à exhorter à la sagesse et la vertu ? Au livre I, Mentor enjoint à Télémaque de se méfier des compliments et des cadeaux de Calypso. Or le discours de remontrance de Mentor s'appuie lui-même sur des clichés : « Gardez-vous d'écouter, dit-il à son protégé, les paroles douces et flatteuses de Calypso, qui se glisseront comme un serpent sous les fleurs ». Dès lors, les beautés et les charmes du cliché ne sont-ils pas avant tout à comprendre comme le miel destiné à permettre à l'enfant d'avaler un breuvage amer ? Le cliché ne participe-t-il pas de cette rhétorique fénelonienne où l'enseignement, s'il use des ornements de la fable et des figures, doit rester tendu vers sa visée didactique ?

De nombreux clichés s'inscrivent assez nettement dans la visée pédagogique de Fénelon, qui associe, dans un tableau repoussoir, le faste, la richesse aux plaisirs des sens et à la mollesse. Car si les clichés sont fréquents dans les descriptions de pays idylliques aux lois vertueuses, comme à

Salente, ils se trouvent tout aussi nombreux pour donner des couleurs précises au vice. À Tyr, le jeune Lydien qui sauve malgré lui Télémaque, en étant désigné comme l'étranger que Narbal avait emmené d'Égypte, Malachon, quoique merveilleusement beau, est mou, efféminé, « noyé dans les plaisirs ». Malachon le voluptueux est perdu par un autre voluptueux, le roi Pygmalion, peint lui aussi par un cliché : Pygmalion est « le jouet d'une femme sans pudeur [Astarbé] ». Télémaque recourt à un cliché, la métaphore du poison agréable, pour peindre son courage qui s'émousse à Chypre et laisse place au goût des plaisirs : « J'aimais déjà le poison flatteur qui se glissait de veine en veine et qui pénétrait jusqu'à la moelle de mes os ». En Crète, explique Mentor dans une langue qui multiplie les adjectifs ornementaux, on ne souffre « ni meubles précieux, ni habits magnifiques, ni festins délicieux, ni palais dorés ». Les ornements du discours, au premier rang desquels figurent les clichés, participent largement d'une visée pédagogique : montrer la tentation dans ses aspects les plus enjôleurs pour permettre à l'élève de la reconnaître et de la repousser. Le cliché contribue à donner corps à des séductions qui sans lui demeureraient abstraites.

Par ailleurs, le cliché peut aussi avoir une fonction mnémotechnique, qui est théorisée par Mentor. Celui-ci affirme que, s'il lui arrive de se répéter, c'est toujours par des « tours nouveaux » et des « expériences sensibles », pour instruire. Or le cliché est bien une espèce particulière de répétition, qui peut avoir une fonction instructive ; plus précisément, le cliché peut habiller une vérité que le narrateur cherche à inculquer. La fonction mnémotechnique de l'épithète homérique a été dégagée au XX^e siècle par les travaux de Milman Parry selon lequel le cliché chez Homère ne relève pas tant d'un jeu stylistique que d'un procédé de production des hexamètres. La présence des épithètes homériques est en grande partie guidée par des raisons métriques et par le fait que la poésie homérique est d'abord une poésie orale qui a besoin de drainer du discours connu pour s'engendrer. L'analogie avec le travail du cliché chez Fénelon est certes à nuancer, dans la mesure où les deux textes relèvent de deux modes de production différents. Néanmoins l'idée que le cliché puisse avoir une fonction mnémotechnique chez l'un comme chez l'autre paraît possible. Dans la poésie homérique, celle-ci est au service de l'aède ; chez Fénelon, elle est au service de l'édification du lecteur qui, par la scansion des mêmes termes, pourra mieux retenir les leçons que lui dispense Mentor. Ainsi, dans le livre II, le bonheur ou le malheur des rois (Sésostris, Bocchoris) est toujours évoqué à travers les mêmes modalités de phrase : « Heureux le roi qui... ! » / « Malheureux le roi qui... », qu'elle soit portée par Mentor qui admire la sagesse de Sésostris, par le prêtre égyptien qui déplore le malheur d'un roi mal conseillé, par Télémaque qui plaint le sort de Bocchoris. Le cliché, par son caractère récurrent, permet d'isoler plus facilement les éléments communs et les éléments de contraste entre les différents rois que fréquente Télémaque.

Le cliché toutefois n'est pas le seul truchement de la réflexion morale ; d'autres procédés concourent à faire du roman un roman édifiant. Ainsi le parallèle permet de maintenir un filtre herméneutique moralisateur sur l'ensemble des voyages de Télémaque : Pygmalion sera comparé à Sésostris, la Crète sera comparée à l'île de Chypre, pour lui être préférée. Le portrait des méchants comporte des constantes stylistiques : ils sont « farouches », ils ont l'œil « furieux », tandis que les femmes concupiscentes (Calypso, Eucharis, Astarbé) brillent toutes par « l'éclat de [leur] beauté » et « le feu qui sortait de [leurs] yeux ». L'allégorie peut aussi servir un discours moral : la description, qui semble prendre vie, du bouclier de Télémaque à la fin du livre XIII pourrait sembler gratuite si n'était gravée sur le bouclier (dans la première version) la lutte fratricide d'Étéocle et Polynice, présentée en des termes très proches de ceux qui avaient été utilisés pour critiquer la guerre. On lisait dans le livre XIII : « Les hommes sont tous frères, et ils s'entredéchirent : les bêtes farouches sont moins cruelles qu'eux ». Or sur le bouclier apparaissent Étéocle et Polynice « pleins de rage qui s'entredéchiraient ». La leçon que Fénelon essaie d'inculquer à son élève est ainsi mise en perspective par des effets d'échos et de répétitions, sans qu'on puisse dire que le cliché en est l'élément principal.

Le cliché pourrait être un des truchements du message moralisateur que Fénelon essaie d'inculquer à son élève, s'associant pour ce faire à d'autres procédés de répétition : comparaisons récurrentes, allégorie déclinant la leçon à plusieurs niveaux... Cependant le cliché se distingue de ces procédés de répétition par son caractère très faiblement informatif : comment pourrait-il dès lors délivrer un message ? Ne peut-il parfois au contraire être un des biais par lesquels le roman échappe à sa finalité morale ? L'expression de P. Sellier « sortilèges du cliché » semble suggérer des effets peu louables : les sortilèges sont en effet bien plus le fait de Vénus que de Minerve, et le cliché pourrait être dangereux pour la morale, tant il enchante les sens.

Parmi les adolescents qui ont lu avec avidité et passion les *Aventures de Télémaque* se trouve Chateaubriand, qui écrit dans les *Mémoires d'Outre-tombe* qu'Eucharis chez Fénelon ou Didon chez Virgile ont alimenté ses désirs juvéniles. Tout se passe ainsi comme si une victoire du sensible sur l'intelligible restait bel et bien possible, alors même que le sensible, selon la rhétorique de Mentor qui s'appuie sur des « exemples sensibles » pour édifier Télémaque, ne devrait être qu'une simple étape du cheminement intellectuel et moral. Le cliché qui participe à l'ornementation du récit et des descriptions risque alors de maintenir le lecteur dans une fascination qui ne débouche pas sur des actes meilleurs et une vie plus mesurée. Le risque de la fascination est l'objet d'un important développement dans le livre I, lors de la description de la grotte de Calypso, avec son « apparence de simplicité rustique ». Mentor met en garde Télémaque contre les douceurs fallacieuses de Calypso : « Craignez ses trompeuses douceurs plus que les écueils qui ont brisé votre navire ». Le cliché ne relève-t-il pas dès lors d'une esthétique de l'apparence ? Les beautés captieuses de la figure de style sont moralement condamnables, disaient les jansénistes de Port-Royal. Que dire *a fortiori* des figures si réussies qu'elles se figent en cliché ? Et le cliché peut devenir encore plus suspect quand il se pare d'attributs qui sont ailleurs dénoncés comme des vices : à Salente, Mentor promet que, grâce aux réformes entreprises, « Bacchus, foulant à ses pieds les raisins, fera couler, du penchant des montagnes, des ruisseaux de vin plus doux que le nectar » et la joie des sujets d'Idoménée est telle qu' « on aurait cru voir le dieu Pan avec une foule de Satyres et de Faunes mêlés parmi les nymphes et dansant, au son de la flûte, à l'ombre des bois ». Le vin coulant à flot et les satyres, par lesquels le narrateur signifie le bonheur des Salentins, ne sont-ils pas en définitive immoraux, surtout si l'on se rappelle que les satyres, lubriques, ont un membre viril perpétuellement dressé ? Le cliché, loin d'être un ornement innocent, ne se révèle-t-il pas souvent une image bien équivoque pour un chrétien ?

Le caractère transgressif du *Télémaque* par rapport à la morale qu'il prêche est encore renforcé par le choix de certains thèmes : la peinture de la passion sur l'île de Chypre ou sur l'île de Calypso fait courir à Télémaque et au lecteur le risque de s'attarder dans le sensible. Tout autant que de clichés stylistiques, le charme trouble du *Télémaque* se nourrit de thèmes potentiellement sulfureux, ainsi que de la fluidité de l'écriture fénelonienne. L'image du fluide, les verbes « couler », « insinuer », très fréquents, traduisent, a-t-on souvent dit, l'apaisement de l'âme. Certes, mais l'écriture de Fénelon, loin d'être purement abstraite, tend régulièrement vers l'effusion, marquée par l'extrême fréquence de l'adjectif « plein » ou de l'indéfini « tout ». Les objets, ou plutôt les affects qu'ils suscitent, atteignent une telle perfection que le sens investi n'a plus rien à désirer. Par cette plénitude, le lecteur est invité à une sorte de contemplation sensorielle. L'écriture de Fénelon s'attache pleinement en effet à l'impression ressentie : au livre IV, quand Télémaque retrouve enfin Mentor après le songe, il s'écrie : « O Dieux, vous le savez, quelle fut ma joie quand je sentis que mes bras le touchaient ! » Et à côté de « sentir » apparaissent très fréquemment les verbes « entendre », « écouter », « toucher », « goûter ». La fluidité de l'écriture fénelonienne, loin d'être pure abstraction et mise à distance, est aussi la béatitude des sens comblés.

Pour désamorcer les appâts sensibles du cliché, renforcés par le thème de l'amour charnel et la fluidité du style, on en vient donc à souhaiter, paradoxalement, que le charme du cliché n'opère plus. Cette possibilité est suggérée par P. Sellier, qui convient que le charme du cliché n'est que celui de « nombreux clichés ». Le cliché, par définition ornemental, laisserait la place au sublime, sans apprêt, inoffensif au plan moral. Il s'agirait de remplacer l'ornement par le sublime, défini non comme

le style sublime, le grand style, mais bien comme l'effet sublime, dans le sens où l'entend Boileau en traduisant le pseudo-Longin. La méfiance de Fénelon à l'égard de l'ornement parcourt tout le *Télémaque* mais, comme ornement spécifiquement stylistique, elle nourrit tout particulièrement la *Lettre à l'Académie* : si Cicéron, que Fénelon dit pourtant admirer plus que personne, est inférieur à Démosthène, c'est qu' « on remarque quelque parure dans son discours. L'art y est merveilleux, mais on l'entrevoit », tandis que Démosthène fait preuve d'une « rapide simplicité ». L'ornement séduit, mais il est toujours trop visible et la plus belle prose, la plus poétique est, comme Junie vue par Néron, celle qui apparaît « belle, sans ornement ». Tel est le propre du sublime, qui peut surgir au cœur du style simple, dénué de figures et d'ornements.

La force de l'analyse de Philippe Sellier tient au fait qu'elle isole un procédé défini très précisément en termes stylistiques pour en faire un principe d'explication du succès du roman de Fénelon auprès de nombreuses générations d'adolescents. Cette clé de lecture qu'est « le cliché » permet de rendre compte d'une part de l'imitation des anciens et en particulier d'Homère dans la dimension pédagogique de l'œuvre, d'autre part de son caractère éventuellement transgressif, dans la mesure où le cliché en tant qu'élément à la signification figée peut attirer l'attention sur l'ornement et l'inessentiel. L'esthétique du cliché n'est néanmoins pas toujours suffisante pour décrire les ressorts et la visée des *Aventures de Télémaque* : le cliché semble pouvoir être envisagé dans une esthétique plus globale de la répétition, dont il n'est qu'une des facettes.

S'il demandait une très bonne connaissance du *Télémaque*, le sujet ne comportait néanmoins pas de difficultés particulières. Les belles copies de cette année ont proposé une démonstration ferme et bien menée où la connaissance de l'œuvre au programme se mêlait sans cesse à celle des problématiques littéraires fondamentales. Ces copies riches et rigoureuses ont offert un grand plaisir de lecture au jury.

THEME GREC

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-grec Alexandre, Feuillet et le dictionnaire Hatier-Belin (groupe de professeurs agrégés des lycées de Paris) ainsi que les dictionnaires grec-français Bailly, Georgin et Magnien-Lacroix sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Entrons dans le détail de la comparaison, et mettons par exemple en parallèle Mithridate avec Zénobie, Romulus avec Didon, Caton d'Utique¹ avec Lucrece, dont l'un se donna la mort pour la perte de sa liberté et l'autre pour celle de son honneur [...], et tant d'autres héroïnes de tous les temps avec les plus grands hommes, nous trouverons à la vérité que le nombre de ceux-ci l'emporte infiniment mais en récompense nous verrons dans l'autre sexe des modèles aussi parfaits dans tous les genres de vertus civiles et morales. Si les femmes avaient eu autant de part que nous au maniement des affaires et aux gouvernements des Empires, peut-être auraient-elles poussé plus loin l'héroïsme et la grandeur de courage et s'y seraient-elles signalées en plus grand nombre. Peu de celles qui ont eu le bonheur de régir des États et de commander des armées sont restées dans la médiocrité ; elles se sont presque toutes distinguées par quelque endroit brillant qui leur a mérité notre admiration. Il s'en faut bien qu'on en puisse dire autant de tant de monarques qui ont gouverné les nations ; combien y en a-t-il [...] dont le nom ne mérite de se trouver ailleurs que dans les tables chronologiques où ils ne sont que pour servir d'époque ? Je le répète, toutes proportions gardées, les femmes auraient pu donner de plus grands exemples de grandeur d'âme et d'amour de la vertu, et en plus grand nombre que les hommes n'ont jamais fait, si notre injustice ne leur eût ravi avec leur liberté toutes les occasions de les manifester aux yeux du monde.

Jean-Jacques Rousseau, *Mélanges de littérature et de morale [Sur les femmes]*.

¹ Traduire « Caton le Jeune ».

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME GREC

Établi par par M^{me} Jocelyne PEIGNEY et M^{me} Claire POULLE

Dix-huit candidats ont composé en thème grec à la session de 2010 et la moyenne de l'épreuve est de 06,74. Elle est supérieure à la moyenne de 2009 qui s'établissait à 06,45. Les notes sur vingt s'échelonnent de 0,1 à 15,5 :

de 0,1 à 1,9 : 4 copies

de 02 à 04,9 : 2 copies

de 05 à 06,9 : 4 copies

de 07 à 09,9 : 2 copies

de 10 à 11,9 : 4 copies

15 : 1 copie

15,5 : 1 copie

Le texte de J.-J. Rousseau qui était proposé a permis à un tiers des candidats d'obtenir une note égale ou supérieure à 10 / 20. Nous soulignerons cette année encore que les erreurs qui portent sur la morphologie, sur la syntaxe grecque classique ou sur l'usage de la prose attique – celles aussi qui pénalisent le plus les candidats – sont parfois fort nombreuses, ce qui explique les notes très faibles.

Une connaissance mal assurée de la morphologie verbale se traduit par des étourderies (augment omis à l'indicatif, ou au contraire indûment ajouté aux autres modes), par des barbarismes à la troisième personne du pluriel de l'aoriste indicatif actif en –σαν, ou par des formes incorrectes de participes au féminin pluriel. À ces erreurs qu'un bon entraînement doit permettre d'éliminer s'ajoutent celles qu'amènent la méconnaissance de la convention du thème et l'emploi de formes inusitées en prose attique comme ἔζησαν pour l'aoriste indicatif de ζάω-ῶ : les textes emploient pour l'aoriste et pour le parfait ἐβίων et βεβίωκα.

Il faut tout autant attirer de nouveau l'attention sur la morphologie des pronoms : plusieurs copies ignorent que τούτων et τοσούτων sont les seules formes de génitif pluriel employées à tous les genres dans la déclinaison de οὔτος ou de τοσοῦτος ; et l'on doit redire que l'accentuation détermine la valeur ou la nature du mot quand il s'agit de τις ou de οἱ et αἱ par exemple. Il convient ensuite de bien employer les adjectifs épiciènes (notamment les composés comme ἄπιμος, μεγαλόψυχος), et des erreurs se rencontrent toujours dans la déclinaison des noms, en particulier dans la déclinaison athématique, au datif pluriel. Le jury a apprécié de voir correctement transcrits en Ῥωμύλος, -ου, Κάτων, -ωνος, Λουκρητία, -ας, les noms propres Romulus, Caton, Lucrece (tous figuraient dans le dictionnaire Bailly, de même que Ζηνοβία), et correctement décliné Διδώ, Διδούς comme πειθῶ ; les constructions adoptées exigeaient soit l'accusatif τὴν Διδώ, soit le datif τῇ Διδοῖ ; il n'était pas souhaitable d'utiliser ici une périphrase, même quand elle témoignait d'une certaine culture comme ἡ τῶν Καρχηδονίων βασιλεία, non plus que de dire plus loin « la femme dont abuse Tarquin » au lieu de

Lucrèce.

Il n'est pas acceptable de conserver l'énumération d'éléments juxtaposés pour ces exemples de la première phrase : les différents couples doivent être coordonnés par μέν et δέ répété, ou par ἢ, ou même encore par καί annoncé ou non par τε placé selon l'usage. Il ne convenait pas plus de conserver l'ordre qui ouvre le texte (« Entrons...») suivi sans coupure nette d'un verbe au futur (« nous trouverons...»). Donner au contraire une première phrase organisée en subordonnée hypothétique à l'éventuel (Ἐὰν συμβάλωμεν ou bien παραλάβωμεν...) et double principale, c'était montrer qu'on sait combien la traduction doit se refuser au décalque des structures du français. Les deux systèmes conditionnels du passage (« Si les femmes avaient eu... » ; « les femmes auraient pu donner... »), à l'irréel du passé, demandaient évidemment l'emploi de l'aoriste de l'indicatif dans l'hypothétique et de l'aoriste indicatif accompagné de ἄν dans la principale. Les candidats, qui affectionnent l'emploi de l'infinitif substantivé, oublient parfois que le groupe ainsi ouvert par un article neutre au singulier doit être intégré à la phrase comme tout groupe nominal ou que la tournure observe des règles précises pour la négation (toujours μή) et pour le cas du sujet. Enfin, s'il est vrai que le grec construit très librement des groupes substantivés, il faut veiller autant à leur fonction dans le membre de phrase où ils sont employés qu'à leur cohérence interne (un article pluriel avec l'infinitif ou avec un adjectif neutre singulier ne donne pas de sens).

Le texte ne présentait pas de grandes difficultés grammaticales, mais certaines formules demandaient une bonne compréhension de la langue de J.-J. Rousseau et un effort de transposition réel. Toutes les traductions qui allaient dans ce sens ont bénéficié au moins de l'indulgence du jury. Le tout début « entrer dans le détail de la comparaison » ne revient pas à « comparer avec acribie » ; la difficulté vient de l'idée même du « détail de la comparaison » (l. 1) : il s'agit non de parties distinguées dans une démonstration mais d'exemples concrets, et l'objet de la comparaison – les mérites dans l'histoire des femmes et des hommes – n'est pas exprimé. On pourrait songer à une formule comme : Ἐὰν τὰ τῶν ἑκατέρων παραβαλόντες παρ' ἄλληλα συμβάλωμεν αὐτίκα.... Il fallait réfléchir à ce qu'était l'« honneur » (l. 3) perdu de Lucrèce pour recourir dans la traduction à τιμή et aux apparentés ou bien au passif d' αἰσχύνω, mais non pas à καλοκάγαθία ou à δόξα. Plusieurs fois la relative du français « dont l'un se donna la mort pour la perte de sa liberté, l'autre pour celle de son honneur » (l. 2-3) a été fort bien rendue avec un parallélisme ὁ μὲν..., ἡ δὲ (ἄλλος μὲν..., ἄλλη δὲ... n'oppose pas deux éléments définis). Notons que deux participes circonstanciels au passif accordés aux deux sujets exprimeraient parfaitement la cause du suicide : ὡς ἐλευθερίας ἀποστερηθεῖς, ὡς αἰσχυνθεῖσα (ou ἀτιμασθεῖσα)... L'idée du caractère illustre (ἔνδοξος, voire εὐκλεής) était à retenir pour « les plus grands hommes » (l. 4) autant que celle de la puissance rendue par μέγας. « Trouver » et « voir » (l. 4 ; l. 5) se traduisent par εὐρίσκω (avec participe) et, si l'on veut, ὁράω-ῶ (avec participe) et non par des verbes qui signifient « penser, estimer, montrer ». Pour traduire « tous les genres de vertus civiles et morales » (l. 6), on pouvait proposer, dans la seconde principale de la première phrase : ἀντὶ δὲ τούτου γνωσόμεθα ὅτι παραδείγματα οὐδὲν ἐνδεέστερα ὑπάρχει [ταῖς γυναῖξι] πάσης ἰδέας ἀρετῆς (voir Thucydide I, 83, 98, 109, III, 81...) καὶ ἐν τοῖς τῆς πόλεως καὶ ἐν τῷ βίῳ. « Avoir autant de part que nous à » (l. 7) peut se rendre en recourant à ἐξ ἴσου μετέχειν ἡμῖν + gén. « La grandeur de courage » (l. 8, et non la grandeur *du* courage) désigne la fermeté d'âme et est un synonyme de « magnanimité » au sens ancien (voir Montaigne, *Lettre I* ; *Essais*, I, 30 ; III, 1). Si μεγαλοψυχία convient donc très bien, ἀνδρεία, appliqué aux femmes, comme le fait Sophocle (*Électre*, v. 983), traduirait ici l'« héroïsme » (l. 8), en écho à ἀνδρεῖος employé plus haut pour les « héroïnes » (l. 4) au lieu de γενναῖος ou de μεγαλόψυχος, déjà. Le comparatif « [pousser] plus loin » (l. 8) rend malaisé l'emploi de πόρρω + gén. (πορρωτέρω + gén. signifierait « plus loin que... »), et l'on peut assez simplement dire « parvenir à un plus haut degré de... » en jouant des valeurs de πολὺς. Εὐτυχέω-ῶ implique plus la réussite que la chance offerte alors que l'impersonnel συμβαίνει + dat. désigne ce qui « échoit à quelqu'un », soit éventuellement le « bonheur » qu'on a de faire quelque chose (l. 9). C'est la syntaxe à laquelle il fallait prendre garde en traduisant « Il s'en faut bien qu'on en

puisse dire autant...» (l. 11-12) : πολλοῦ δεῖ ne peut être directement construit avec λέγειν ou un verbe « pouvoir » : le grec demande une tournure personnelle πολλοῦ δέομεν... (mais πολλοῦ δεῖ ἡμῖν ἐξεῖναι λέγειν, avec un impersonnel, est bien sûr possible, cf. Platon, *Protagoras*, 341d). Dans la question des lignes 12-14, les « listes de rois » (ἀναγραφαί ou πίνακες), sur le modèle des listes d'archontes, répondent aux « tables chronologiques », et la fin pouvait être ainsi transposée : ὧν τὰ ὀνόματα οὐκ ἄξιον ἀναμνησῆσαι ἄλλοθι οὐδαμοῦ εἰ μὴ (ou πλὴν εἰ...) ἐν ταῖς βασιλέων ἀναγραφαῖς (ou τοῖς πίναξι), ἐπὶ τούτῳ μόνον ἀναγραφέντα ὅπως τοὺς χρόνους (ou τὰ προσγεγενημένα, cf. Thucydide, V, 20) σημαίνῃ. L'incise « Je le répète... » (l. 14) à l'attaque de la phrase revient à une principale en grec ; on trouve ainsi une construction correcte : Καὶ αὖθις γ' αὖ λέγω ὅτι... Ἀνὰ λόγον accompagné d'un complément au génitif pour indiquer le point de référence dans le raisonnement traduisait la formule « toutes proportions gardées » (l. 14). Enfin, rendre « avec leur liberté » (l. 16-17) par μετά + gén. dans l'expression « si notre injustice ne leur eût ravi avec leur liberté toutes les occasions... » est évidemment fautif.

Comme chaque année, nous concluons en rappelant les exigences de l'exercice. Il réclame une connaissance de la langue grecque classique suffisamment assurée pour que les candidats retrouvent et manient des formules courantes à la fois mieux connues d'eux et figurant chez les auteurs ; il réclame aussi une volonté véritable de traduire le texte proposé en le lisant bien, d'une part, en n'oubliant pas les décalages qui séparent le grec du français, d'autre part. Nous avons trouvé l'une et l'autre dans les copies assez souvent pour que ce soit un encouragement réel donné à tous ceux qui se préparent à l'épreuve de thème grec.

COMPOSITION PRINCIPALE

OPTION A : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

OPTION B : GREC ET LATIN

Durée : 4,5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Option A :

I Ancien français

TEXTE

2681	Devant lui vint* en mi la cort,	2697	que, por rien nule que te die,
2682	et li rois Lac après li cort ;	2698	ne viax que an ta conpaignie
2683	chevalier corent qui mialz mialz :	2699	escuiers ne chevaliers aille.
2684	il n'i remaint juenes ne chاوز,	2700	Se tu as anprise bataille
2685	n'aille savoir et demander	2701	seul a seul contre un chevalier,
2686	s'il an voldra nul d'ax mener ;	2702	por ce ne doit tu pas lessier
2687	chascun s'an porofre et presante,	2703	que tu n'an mainz une partie,
2688	mes il lor jure et acreante	2704	por solaz et por conpaignie,
2689	qu'il n'an manra ja conpaignon,	2705	de tes chevaliers avoec toi :
2690	se sa fame solemant non.	2706	ne doit seus aler filz de roi.
2691	Ensi dit qu'il en ira seus ;	2707	Biax filz, fai chargier tes somiers,
2692	molt an est li rois angoisseus :	2708	et mainne de tes chevaliers
2693	« Biax filz, fet il, que viax tu fere ?	2709	.XXX. ou .XL., ou plus ancor ;
2694	Moi doit tu dire ton afere,	2710	si fai porter argent et or,
2695	ne me doit nule rien celer ;	2711	et quanqu'il covient a prodome. »
2696	di moi quel part tu viax aler,		

(Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, éd. M. Roques Champion, vv. 2681-2711)

* le sujet du verbe est *Enide*

QUESTIONS

1- Traduire le texte en français moderne (4 points).

2- Phonétique (4 points) :

Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *lessier* (v. 2702, latin : *laxare*) et de *mainne* (v. 2708, latin : **mina*) .

3- Morphologie (4 points) :

Décrire la formation et l'évolution du paradigme de *doit* (v. 2706), depuis les origines jusqu'au français moderne.

4- Syntaxe (4 points) :

Les pronoms personnels régimes (sauf *an* et *i*) dans tout le passage.

5- Vocabulaire (4 points) :

Etudier dans une perspective diachronique et synchronique *escuier* (v. 2699) et *covenir* (*covient*, v. 2692).

COMPOSITION PRINCIPALE

Option A

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS

Établi par M. Roger BELLON

Sujet :

Texte : *Erec et Enide*, vv. 2681-2711)

- 1) Traduction.
- 2) Phonétique : *lessier* (latin : *laxare*) et de *mainne* (latin : **mina*).
- 3) Morphologie : Formation et évolution du paradigme de *doit*.
- 4) Syntaxe : Les pronoms personnels régimes (sauf *an* et *i*) dans tout le passage.
- 5) Vocabulaire : *escuier* et *covient*.

Commentaire de la session :

Cette année, 4 candidats ont remis une copie au titre de l'option A, proportion assez importante compte tenu du nombre de candidats au concours 2010, plus importante en tout cas que l'année précédente : 5 candidats sur 22 en 2009 (soit 23,72 %) et 4 candidats sur 18 en 2010 (28,58 %).

Les notes obtenues en ancien français sont : 3 : 8,5 ; 9,5 et 12. Le jury se félicite que ces résultats aient permis aux 2 candidats dont la note est supérieure à 9 d'être admissibles car l'épreuve avait été préparée avec sérieux. La copie notée à 3 se limite à une traduction moyenne, le reste n'ayant d'évidence pas été préparé, et la copie notée à 8,5 offre la meilleure traduction (quelques maladresses, mais aucune erreur grave), néanmoins il est manifeste que le temps a manqué, et cela est fâcheux, pour traiter les autres questions ! C'est donc l'occasion de rappeler aux candidats que c'est un point essentiel et que la maîtrise de temps ne peut être acquise que par les exercices en temps limité.

Recommandations générales sur les épreuves des deux options

Préalable : Comme les années précédentes, le jury attire l'attention des candidats des deux options A et B sur l'intérêt qu'ils ont à lire les deux rapports (composition principale et composition complémentaire), qui sont à envisager en complémentarité : afin d'éviter les redites, commentaires et recommandations ne sont pas répétés. Pour nuancer, on ajoutera que la perspective des sujets n'est cependant pas exactement similaire, les questions posées aux candidats de l'option A imposant un traitement approfondi. Enfin, il convient de le rappeler ici, le rapport du jury n'a pas pour objectif de fournir aux candidats un corrigé-modèle complet du sujet proposé ; il s'agit plutôt de dresser le bilan critique de ce qui a été lu dans les copies corrigées et aussi de formuler clairement les attentes du jury à l'intention des candidats de la session à venir.

1) Le cadre de l'épreuve

Il est stable puisque les candidats sont invités à traiter cinq questions :

a) Traduction : le jury rappelle que si en général l'ensemble du passage proposé est à traduire, il est également envisageable que l'exercice ne porte que sur un extrait de ce passage. Il importe, dans cette question comme dans les suivantes, de lire attentivement le libellé afin de ne pas perdre un temps précieux.

b) Phonétique : Etude de l'histoire phonétique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A) pris dans le texte. Les étymons, donnés dans le sujet en 2010 pour les deux options, ne sont pas systématiquement indiqués.

c) Morphologie : étude en diachronie de la formation et de l'évolution d'un paradigme courant (nominal, adjectival, verbal ou pronominal) ; ici encore l'étymon peut apparaître dans le sujet, sans que ce soit une obligation.

d) Syntaxe : souvent, comme en 2008 et 2009, les candidats ont eu à traiter une question de synthèse conduisant à étudier un corpus d'occurrences relevées dans la totalité ou dans un extrait du texte. A cette question peuvent s'adjoindre, comme ce fut le cas lors des sessions 2007 et 2006 du concours pour les options A et en 2009 pour les options B, une ou deux questions ponctuelles, portant sur une tournure, un syntagme ou une phrase particulièrement intéressants. Il est également envisageable que la question de syntaxe ne porte sur l'étude que de points particuliers. Les questions ne sont pas forcément liées entre elles.

e) Vocabulaire : étude de l'histoire sémantique d'un mot (option B) ou de deux mots (option A), choisis dans l'extrait à traduire. Le nombre des termes proposés peut être accru, par exemple pour aborder un champ notionnel. Les étymons ne sont jamais donnés.

Le jury n'impose pas que les réponses suivent l'ordre du sujet, mais il demande que la numérotation des questions soit respectée et clairement indiquée dans la copie ; il déconseille fortement le traitement éclaté d'une unique question (un mot de phonétique à la suite de la traduction, l'autre entre un peu de morphologie et un peu de vocabulaire par exemple). Cette pratique prive en effet le développement de toute continuité. Elle interdit en outre au candidat de procéder par renvoi synthétique à des commentaires précédemment énoncés, ce qui contraint à des répétitions et donc à une perte de temps. De surcroît, travailler dans un premier temps la traduction évite de grossières erreurs dans les réponses suivantes.

Ainsi conçue, l'épreuve d'ancien français peut être fort gratifiante pour les candidats qui ont accompli un travail régulier de préparation, seul moyen pour les futurs agrégés de grammaire d'accéder à la connaissance des états de langue du Moyen Age, et donc seule voie pour appréhender l'histoire de la langue française dans son ensemble.

2) Quelques principes de notation

En 2010, chacune des questions a été notée sur 4, comme l'indiquait le barème. Cette répartition des points n'est pas immuable. Comme le sujet est un ensemble, conçu pour être traité dans le temps imparti, le traitement de certaines questions peut requérir moins de temps que celui nécessaire pour d'autres questions. Il appartient au candidat de faire preuve de jugement et de savoir discerner rapidement, pour s'y consacrer, les points les plus intéressants. Les correcteurs attirent l'attention sur le fait qu'une question qui paraît brève peut nécessiter un traitement approfondi.

La note globale s'obtient par addition des notes partielles ; c'est dire combien il importe de ne délaissier aucun des domaines d'interrogation, même si on a fait le choix d'en privilégier certains. Il va de soi que, si la seule question notée par soustraction est la traduction, nous sanctionnons négativement les erreurs grossières d'orthographe, comme, par exemple *la court* au premier vers ou *les chevaux de somes*, v.2707 ! L'exigence d'une relecture sérieuse et attentive nous paraît, pour un concours du niveau de l'agrégation, devoir être acquise et la qualité de la rédaction en une langue française correcte et élégante est bien entendu directement prise en compte.

Le jury attend des explications claires et fermes, sans imposer aucune théorie ni aucune école

particulière et, contrairement à une légende tenace, il n'est pas plus guillaumien en syntaxe qu'adepte des théories de la grammaire générative ! Il se défie autant d'une terminologie clinquante utilisée sans fondement que d'une analyse platement descriptive, de courte vue. Que les candidats soient convaincus que l'honnêteté dans la pensée et dans la langue est appréciée.

Cet impératif de rigueur impose le contact longuement répété au cours de la préparation avec des ouvrages de référence, considérés dans leur apport particulier ; les rapports du jury des années antérieures – notamment celui de l'année 2006, à compléter par les suivants – sont accessibles en ligne et comportent des indications bibliographiques auxquelles nous renvoyons. Les candidats à la session 2011 y adjoindront un manuel récent qui les aidera à travailler la question de vocabulaire : Roland GUILLOT, *L'épreuve d'ancien français aux concours. Fiches de vocabulaire*, Champion, Unichamp-Essentiel, n°18, Paris, 2008. Nous rappelons encore que la *Syntaxe de l'ancien français* de Ph. Ménard offre une riche description de la langue médiévale, dans une approche traditionnelle. La fréquentation assidue du *Précis d'ancien français* de G. Joly – il convient d'utiliser la seconde édition, qui est parue chez A. Colin, dans la collection U, Linguistique en 2009 – et de la *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de Cl. Buridant permet d'intégrer les apports de la linguistique ; pour une approche précise de langue de Charles d'Orléans et du XV^e siècle, la consultation de C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles* (seconde édition, Bordas, 1997, avec bibliographie mise à jour) reste incontournable pour les candidats.

On complètera ces propos généraux en soulignant la perspective qui guide correcteurs et interrogateurs dans la conception des sujets en Ancien français pour l'agrégation de grammaire. Considérant le prestige de ce concours, ils requièrent une réelle sensibilité linguistique et des connaissances claires autant que solides en matière d'histoire de la langue française sans pour autant que tous les candidats soient destinés à devenir des spécialistes du Moyen Age. Le texte au programme de la session 2011 exige des candidats un travail sur un état de la langue parfois trop peu abordé dans le cursus universitaire : la langue du poète est un moyen français "classique", qui doit être étudié pour lui-même et non comme une simple étape de transition entre ancien français et français classique !

Bilan de l'option A et recommandations aux futurs candidats

A- Traduction :

La traduction est un exercice qui ne s'improvise pas le jour du concours : il se prépare tout au long de l'année universitaire (7 mois, du début de septembre au début d'avril) et il doit servir de point de départ à une connaissance approfondie du texte ; chaque candidat doit mettre au point une traduction personnelle ET écrite du texte ; cet exercice s'apparente à un exercice d'écriture à contrainte : on y vérifie la connaissance de la langue médiévale, mais aussi l'aptitude du candidat à manier convenablement la langue française contemporaine : tout manquement aux règles de l'orthographe et de la ponctuation, de la syntaxe et de la morphologie est sanctionné au même titre que toute erreur dans la compréhension du texte médiéval.

On peut regrouper, sans prétention à une « typologie des fautes », les remarques sous plusieurs rubriques :

- la clarté dans le jeu des référents des pronoms personnels : il est indispensable en début de traduction d'explicitier les référents des pronoms personnels et commencer la traduction par *elle vint devant lui* n'est pas convenable, surtout quand une note indique aux candidats que le sujet du verbe est Enide ! Les trois personnages de la scène sont cités en 2 vers (2682-83) et *li* (2683) a pour référent Enide.

- le maniement des registres : le roi lui *court après* appartient au registre familier ! De même *pour te tenir compagnie pour an ta conpaignier aille* est une traduction qui affaiblit trop le sens de *compagnie* : il s'agit de l'escorte qui doit accompagner le fils d'un roi, avec cette idée que la taille de l'escorte reflète la puissance du roi.

- le recours au simple calque : *ni jeune ni chauve* (2684) ne convient pas ! On pouvait rester proche de l'original en traduisant *tous sans exception, jeunes et vieux* ;

- la limite entre traduction et adaptation : le vers 2704 ne pouvait être traduit par *pour l'agrément et la compagnie* ! La bonne formule est venue d'une copie : *pour te divertir et constituer ton escorte* ;

- des erreurs sur les bases de l'ancien français : traduire *biar filz* (2693) par *beau doux fils* constitue une méconnaissance grave du vocabulaire de l'ancien français ; de même les erreurs d'identification morphologique se payent comptant pour le subjonctif de *die* et l'impératif de *fai* !

-les termes délicats : l'emploi de *escuiers* (2699) à proximité de *chevaliers* oriente la compréhension vers le sens spécifique « jeune noble non encore adoubé chevalier et effectuant un service d'apprentissage à la cour d'un roi » et la traduction par *jeune noble* rendait le mieux cette valeur ; néanmoins *écuyer* a été accepté avec sa valeur historique de « jeune combattant » ; pour *prodome* (2711), *prud'homme* et *gentilhomme* ne conviennent pas, le premier parce qu'archaïque dans ce sens, le second parce qu'historiquement décalé ; *homme de valeur* constitue la meilleure formule.

Les quatre copies corrigées ont proposé une bonne et même parfois pour l'une d'elles une très bonne traduction, preuve que les exhortations des rapports précédents ont été entendues ! Les candidats savent maintenant que les correcteurs, parfois, peuvent témoigner leur satisfaction en attribuant un bonus, qui récompense une traduction particulièrement précise et élégante ou la reconnaissance d'un fait de langue peu fréquent.

B- Phonétique :

Il convient de rappeler ici les points de méthode : il faut tout d'abord transcrire l'étymon en alphabet phonétique (Bourciez, Bourciez avec adaptation G. Zink ou API, au choix), ensuite faire figurer sur cet étymon l'accent tonique ainsi que (chaque fois que c'est possible) la quantité des voyelles et enfin retracer l'histoire du mot de manière chronologique. À chaque étape, il est indispensable de nommer le (les) phénomène(s) essentiel(s) et de le (les) décrire rapidement, la simple énumération des formes reliées par le signe > étant tout à fait insuffisante ! La chronologie relative doit être scrupuleusement respectée et les dates des principales transformations des phonèmes depuis le latin jusqu'à l'ancien français doivent également être connues, mais le jury admet toutes les datations proposées par les différents manuels utilisés par les candidats, à condition que la chronologie relative soit scrupuleusement respectée. L'évolution doit être poursuivie au-delà de l'ancien français jusqu'à la forme actuelle du mot et à partir de l'ancien français chaque étape de l'évolution doit comprendre un commentaire détaillé des graphies, celui du texte d'étude mais aussi celles des autres graphies attestées.

1) A titre d'exemple, traitement du premier mot :

Transcription : *laxare*, [laksáre] > AF **lessier** [lɛsyér] > FM *laisser* [lɛsɛ́] ;

- en latin classique, l'infinitif présent *laxare* est un mot de trois syllabes dans lequel le graphème *x* transcrit la suite phonique [ks] ; le [a] de la syllabe pénultième libre étant long, la syllabe -*xa*- est longue et sa voyelle porte l'accent ;

- Au III^e s., le [k] en position implosive devant [s] se spirantise en [c] et la consonne dentale l'attire jusqu'à yod (« yod-consonne ») ; au contact de ce yod, la sifflante se palatalise légèrement en [s'] : [lays'áre] ;

- Dans la seconde moitié du V^e s., le [á] tonique libre précédée de la consonne palatalisée [s'] subit l'influence fermante de la consonne palatalisée qui précède (phénomène appelé loi de Bartsch, très bien expliqué dans *Phonétique historique du français* de G. Zink, p.115-16) : il se ferme d'abord de 2 degrés en [ɛ́] fermé qui, sous l'accent, se ferme dans la première partie de sa tenue, d'où une diphtongaison en [ɛ̃] : [lays'ɛ̃re] ;

- Au VII^e s., la voyelle finale s'amuït : [lays'ɛ̃r] ;

- Au X^e s., se produit la dépalatalisation : la semi-palatale [s'] perd sa palatalité et revient à [s] , tandis que le yod (yod consonne) se vocalise en un [i] diphtongal qui forme avec la voyelle initiale une diphtongue de coalescence [ai] : [laisiér] ;

- Au début du XII^e s., l'influence du [i] se fait sentir dans la diphtongue initiale (non tonique) sur le premier élément qui se ferme d'un degré, d'où le passage de la diphtongue à [ei] ; l'influence analogique de l'évolution de cette diphtongue en position accentuée entraîne ensuite la monophthongaison en [e] : [lɛsiér] : trois graphies se rencontrent alors : *lessier*, *leissier* ou *laissier*, la première étant qualifiée de « phonétique » et les deux autres étant analysées comme reflétant un stade phonétique antérieur.

- Dans la deuxième moitié du XII^e s., se produit la bascule de l'accent dans la syllabe accentuée : l'accent se déplace vers l'élément le plus ouvert de la diphtongue : [iɛ] > [ié], et le premier élément de la diphtongue, devenu atone, évolue en la semi-consonne correspondante [y] : [ié] > [yé] : [lɛsyér] ;

- Au cours du XIII^e s., le yod a tendance à disparaître : [lɛs(y)ér], par analogie avec les verbes *mangier* ou *cherchier* où l'effacement du yod est d'origine phonétique après [ʃ], [ʒ], [ʎ] et [ɲ] ; les graphies *lessier*, *leissier* ou *laissier* persistent jusqu'au MF, concurrencées par *lessier*, *leissier* ou *laisser* ;

- En MF le yod s'amuit définitivement : [lɛsér], on rencontre sporadiquement des formes *laissier* jusqu'au XVII^e siècle, mais la graphie *laisser* s'impose : dans le grand mouvement de relatinisation des graphies, le digramme *ai* "rappelle" la voyelle radicale *a* de l'étymon latin ;

- au XV^e s., le [r] final ne se fait plus entendre, sauf pour les monosyllabes : [lɛsɛ(r)] ; ce [r] final sera rétabli, à la demande des grammairiens, plus tard, au cours du XVII^e s., avec sa nouvelle articulation dorso-vélaire [R], pour toutes les formes d'infinitif sauf précisément pour les formes en *-er* pour lesquelles il n'est rétabli qu'en cas de liaison très étroite.

2) pour le second mot (*mainne*) je me contenterai de remarques sur ce qui a posé problème aux candidats :

- les étapes de la nasalisation de la voyelle tonique [é] (en latin vulgaire ĩ en toute position > [é]) doivent être et sont généralement connues : au VI^e s. la présence de la consonne nasale n'exerce aucune influence sur le processus de la segmentation spontanée de [é] en [éi], au X^e s., le second élément de la diphtongue se nasalise prématurément au contact de la consonne nasale qui suit (phénomène d'anticipation articulatoire) : [éi] > [éĩ] puis au XI^e s., la nasalisation gagne le premier élément de la diphtongue qui est ainsi entièrement nasalisée : [éĩ] > [éĩ̃] : [mɛĩ̃nɛ] ; c'est la forme phonétique du moment dans notre texte. Les deux étapes suivantes (simplification de la diphtongue par perte de son élément atone, puis ouverture de la voyelle nasalisée) sont de façon unanime datées du XIII^e s. pour la langue populaire et cette prononciation [mɛĩ̃nɛ] ne sera adoptée par la langue savante (qui exerce un freinage conservateur) qu'au cours du XVI^e siècle.

- le phénomène dit d'allègement de nasalité (phénomène appelé parfois de façon impropre *dénasalisation*) est bien daté (début du XVII^e s.) mais il est bien souvent mal analysé : dans le groupe constitué par une voyelle nasalisée et une consonne nasale, l'allègement se fait en fonction de la position de la consonne nasale : si cette dernière est en position implosive ou finale (c'est le cas dans [frɛ̃n] < *frénum*, elle s'efface mais elle est conservée dans la graphie comme marque visuelle de la nasalisation : [frɛ̃̃], graphie *frein* ; dans ce cas on ne peut pas parler de dénasalisation, ou alors seulement de « dénasalisation partielle du groupe » ; si la consonne nasale est en position explosive (ici devant le e final qui devient caduc à cette époque, mais sert à indiquer clairement que la consonne précédente est prononcée), elle se maintient et la voyelle nasale est dénasalisée : elle passe à la voyelle orale correspondante [é] : [mɛ̃nə], graphie *mène*.

- l'analyse de la graphie *mainne* pour [mɛĩ̃nɛ] est souvent inaboutie ; ce n'est pas une graphie reflétant le stade phonétique de la fin du XII^e s., stade antérieur à la monophthongaison (cette graphie phonétique *meinne* n'est pas attestée dans *Erec*), c'est une graphie d'échange, empruntée à des mots

comme *main*, dont l'étymon latin (*manum*) comportait une voyelle [a] suivie d'une consonne nasale : ce mot évolue régulièrement en [maĩn] au XI^e s. puis au XII^e s. en [mɛĩn], par fermeture du premier élément de la diphtongue (influence du second élément très fermé), la graphie restant *main*, graphie qui reflète le stade phonétique antérieur ; on a donc à l'époque du texte (avant la simplification de la diphtongue nasalisée) une seule diphtongue nasalisée [ɛĩ] ayant deux origines différentes et deux graphies étymologiques différentes : face à *main* [mɛĩn], étymon *manum*, on a *plain* [plɛĩn], étymon *plenum* ; il se produit alors des échanges de graphie (on parle aussi de graphie rapportée ou empruntée) et on rencontre fréquemment *mein* et *frain* ; ainsi *plaine* peut être la graphie pour la forme issue régulièrement de *plenam* (« remplie ») et pour la forme issue de *planam* (« qui est plat » ou « qui est découvert, non boisé ») ; ici nous avons donc la graphie empruntée *mainne* pour [mɛĩnɛ] ; dès le moyen français les graphies conformes à l'étymologie prévaudront et de ces échanges il ne restera que *terrain* (< *terrenum*).

- il ne faut pas oublier d'expliquer le redoublement graphique de la consonne nasale dans *mainne* : il s'agit d'une façon originale pour les scribes de noter la nasalisation de la diphtongue [ɛĩ] : le premier n est indice de nasalisation, le second note la consonne nasale, comme cela apparaît dans *ainment* (1518) où on distingue clairement le trigramme *ain* pour noter la diphtongue nasale et le graphème simple *m* pour la consonne nasale !

- il faut également analyser la graphie du FM *mène* et la replacer dans le cadre plus large de l'alternance vocalique $\epsilon / \text{ə}$ (en français standard) pour les verbes comportant un e caduc dans la base non accentuée ; après hésitations et tentatives diverses, le français classique a utilisé soit l'alternance e accentué / e simple (*mène* / *menons*) soit le redoublement de la consonne (*il appelle* / *nous appelons*) : la graphie *mène* ne comporte donc plus aucune trace de la diphtongue médiévale, à la différence de *pleine* ou *aime*.

Les candidats doivent savoir que l'analyse des graphies n'est pas une étape facultative, c'est une obligation pour toute étude phonétique ; la plupart des candidats l'ont bien compris et certains donnent aux correcteurs l'occasion de lire de fines analyses des graphies médiévales, source de bonus au moment de l'évaluation finale de la copie !

C- Morphologie :

Les candidats devaient travailler sur un sujet classique, mais les copies pèchent le plus souvent par insuffisance de méthode dans la présentation des résultats de leurs analyses : il faut combiner un cadre chronologique strict et une analyse non pas fragmentée forme par forme, mais articulée sur la distinction essentielle entre base et désinences ; les changements phonétiques doivent être indiqués, mais ils ne doivent pas constituer l'axe directeur de l'exposé ni l'essentiel de l'étude ; à partir de l'ancien français il faut toujours soigneusement opérer deux distinctions essentielles : d'abord entre les changements phonétiques réguliers et les changements dus à une réfection analogique, ensuite entre les changements phonétiques et les changements graphiques.

En guise d'introduction il est indispensable d'identifier la forme, de donner le paradigme auquel elle appartient et d'en faire l'analyse : *doi* est la P1 du présent de l'indicatif de *devoir* ; il s'agit d'un verbe du groupe 3 (donc sans -e en P2 et 3), à trois bases et le paradigme est :

- <i>doi</i>	à analyser en	<i>doi</i> - \emptyset
- <i>dois</i>		<i>doi</i> (v) -s
- <i>doit</i>		<i>doi</i> (v) - t
- <i>devons</i>		<i>dev</i> - óns
- <i>devez</i>		<i>dev</i> -eż
- <i>doivent</i>		<i>doiv</i> -e-nt

L'analyse oppose personnes fortes (P1, P2, P3, P6) et personnes faibles (P4, P5), dans lesquelles l'accent porte, hors de la base, sur le morphème de personne ; d'où une base atone B1 et une base tonique B2. P1 présente une base spécifique B3, non phonétique.

I) Le paradigme en latin

A) en latin classique :

Pour commencer , on pouvait rappeler le paradigme latin du présent de l'indicatif de *dēbēre* :
dēbēo, dēbes, dēbet, dēbēmus, dēbētis, dēbent

On constate la mobilité de l'accent : il frappe la voyelle radicale en P1, P2, P3 et P6 et la voyelle de la désinence en P4 et P5.

B) en latin vulgaire :

il faut distinguer les évolutions « régulières » (la voyelle *ē* du LC > *e* en position tonique comme en position initiale) et un changement à la P1 dû à l'influence analogique de *hābēo* : dans cette forme le yod issu de la vocalisation du [ē] en position atone et en hiatus assimile, en raison de l'usure de la forme d'emploi fréquent, la consonne labiale qui précède et on a alors la forme [āyyo] ; on a donc en LV pour la P1 [dēyyo], ce qui constitue une rupture de l'unité du paradigme.

II) Du latin classique à l'ancien français :

La structure accentuelle mixte a perduré et s'est maintenue en ancien français. Elle est phonétiquement à l'origine de l'opposition entre les trois bases du verbe et de leur répartition :

A) les bases :

1) aux P2, 3, et 6 (Base Forte), le [ē] accentué en syllabe libre s'est normalement diphtongué en [ēi] au VI^e s. : s'il n'est pas nécessaire de donner tout le détail de la segmentation spontanée, en revanche il faut donner la forme phonétique et la forme graphique de l'époque du texte : [wē], graphie *oi* ; le [b] intervocalique évolué régulièrement en [β] puis [β] > [v] ; cette consonne finale de radical s'est conservée devant voyelle (P6) et s'est amuïe lorsqu'elle était implosive devant consonne (P2, 3) ; on a donc une première base forte [dwē(v)], graphie *doi(v)-* ;

2) à la P1 (seconde Base Forte), sous l'accent et en contact avec un yod, le [ē] forme avec la voyelle [i] issue de la vocalisation de ce yod une diphtongue de coalescence [ēi] qui évolue comme la diphtongue créée par segmentation spontanée : on a donc en P1 à l'époque du texte [dwē], graphie *doi* ; mais il n'est pas exact de dire qu'il s'agit de la même base (Base Forte) qu'aux P2, 3, et 6 : dans ce cas on aurait la forme **doif*, jamais attestée dans les textes !

3) aux P4 et 5 (base faible), le [ē] atone s'est maintenu et la bilabiale sonore intervocalique [b] a évolué en [v] comme aux P2, 3 et 6 : [dēv-], graphie *dev-*.

B) les désinences :

1) aux formes fortes :

a) En P1, le [o] final a disparu au VII^e siècle.

b) En P2 et P3, le [e] final du latin s'est également amuï ; derrière voyelle, les consonnes -s et -t, héritées du latin, se maintiennent phonétiquement et graphiquement jusqu'au XIII^e siècle, d'autant plus qu'elles fonctionnent comme des morphogrammes à valeur distinctive.

c) En P6, le morphème -ent [-ē] ne peut, de même, s'expliquer phonétiquement à partir de la désinence latine -ent : la voyelle (autre que *a*) aurait dû s'amuïr ; il est dû à l'extension analogique de l'aboutissement phonétique de -ant ou/et au souci d'éviter une suite de consonnes.

2) aux formes faibles :

En P4 et 5, les morphèmes -ons et -ez ne peuvent s'expliquer phonétiquement à partir des désinences latines -emus et -etis : il n'y a pas d'aboutissement phonétique de -emus représenté en ancien français et celui de -etis en -eiz puis -oiz est limité aux dialectes de l'est pour le présent de l'indicatif ; -ons [-ōns] et -ez [-ēts] sont ici dus à une extension analogique opérée à partir des aboutissements respectifs de -amus et de -etis (désinences attachées à l'indicatif présent des verbes en -are, ou relevant du subjonctif présent des autres verbes) généralisés presque dès les premiers textes comme marques de ces personnes 4 et 5.

III) de l'ancien français au français moderne :

A) les bases :

L'opposition des deux bases, forte et faible, s'est maintenue pour le verbe *devoir* en raison sans doute de sa fréquence ; on a donc en FM une Base Forte [dwá(v)], graphie *doi(v)-* et une base faible [dáv-'], graphie *dev-* ; il n'est pas indispensable de noter dans le détail les évolutions phonétiques régulières.

B) les désinences :

1) l'extension, purement graphique, de -s comme marque de personne (en distribution complémentaire avec -e) à la P1 (*dois*) se fait à partir du MF mais on rencontre encore sporadiquement au XVI^e s. des formes *doy* !

2) pour les autres personnes il faut noter l'usure phonétique générale, à partir du XIII^e s., des consonnes finales [s] (P2, 4 et 5) et [t] (P3 et 6) et le maintien graphique, avec un fonctionnement de morphogrammes, de -s aux P2 et 4, de -t à la P3, de -z à la P5 et de -ent à la P6.

En conclusion il est intéressant de faire le point sur le paradigme du FM pour constater qu'à l'oral on y retrouve une constante des verbes autres que ceux en -er : l'opposition entre

- une base courte [dwá] où la consonne finale de radical [v] s'est effacée et où les désinences de personnes ne sont pas réalisées à l'oral, mais seulement (et partiellement) à l'écrit avec deux réalisations graphiques : *dois* et *doit*.

- une base longue avec maintien de la consonne finale de radical [v], mais avec une alternance vocalique et accentuelle entre la base longue forte [dwáv-], graphie *doiv-*, et la base longue faible [dáv-'], graphie *dev-* ; le jeu des désinences est pertinent à l'écrit : -ons, -ez et -ent, comme à l'oral : [-ǫ́], [-ǣ] et [-ə].

D- SYNTAXE

Le sujet était classique, le corpus de longueur très raisonnable (neuf formes), et pourtant le résultat est globalement décevant ; les outils d'analyse et la terminologie adéquate semblent faire défaut à la majorité des candidats et celui/celle qui avait tous les atouts pour une analyse cohérente et complète a visiblement manqué de temps et a donc été contraint(e) à livrer ses résultats sous une forme sommaire !

Il convient de rappeler tout d'abord que si le sujet de cette année ne comportait qu'une question de synthèse, le plus souvent on y ajoute une question très ponctuelle portant sur une forme ou un groupe restreint. Il faut ensuite répéter pour les futurs candidats que le jury attend un traitement raisonné du corpus préalablement classé (selon des critères qu'on explicitera) : un simple relevé linéaire des formes accompagné d'une remarque en style télégraphique ne saurait tenir lieu d'analyse syntaxique ! L'exposé attendu doit donc être composé et comporter une introduction et une conclusion.

Pour introduire l'analyse des pronoms personnels régimes (PPR désormais) on pouvait tout d'abord rappeler la double origine des pronoms du français : formes héritées du latin pour les pronoms "purs" et formes de création romane (à partir du démonstratif *ille*) pour les pronoms "représentants" ; il fallait ensuite débroussailler et mettre au clair les questions de terminologie : formes prédicatives, dotées d'autonomie et formes non prédicatives, non dotées d'autonomie, emploi conjoint au verbe et emploi disjoint, antéposition et postposition à la forme verbale, formes clitiques et formes non clitiques, formes fortes et formes faibles. Il fallait expliquer que ces oppositions ne se recouvrent pas et annoncer le critère retenu pour classer et analyser les occurrences : le plus

pertinent est finalement celui de l'opposition d'ordre morpho-syntaxique, entre formes fortes (FF) et formes faibles (ff). On avait alors le plan suivant :

I) les formes faibles

Il fallait préciser le cadre de leur emploi : elles sont toujours en emploi non prédicatif, conjointes au verbe, le plus souvent en antéposition, et forment avec lui le groupe verbal qui ne peut en aucun cas occuper la première place dans l'énoncé ; elles ne peuvent être séparés du verbe que par un autre PPC (y compris *en* et *i* qui restent toujours le plus près possible du verbe). Etant en emploi non prédicatif, ces formes doivent dépendre d'un verbe prédicatif, donc ne peuvent pas être conjointes aux modes nominaux que sont en A.F. infinitif et participe (sauf pour l'impératif de défense).

Les trois occurrences du passage relevant chacune d'un emploi spécifique, une analyse détaillée s'impose :

a- la forme *lor* (2688) représente l'emploi canonique de la forme faible conjointe et antéposée au verbe, la zone préverbale étant saturée par le pronom personnel sujet *il*.

b- la forme *me* (2695) illustre ce qu'on nomme "la remontée du clitique" ; le pronom occupe la fonction de Régime d'un infinitif (*celer*) lui-même dépendant d'un verbe conjugué (*doiz*) : il vient donc se placer avant le verbe conjugué, l'adverbe de négation *ne* ayant gardé de son ancien statut de forme forte la possibilité de saturer la zone préverbale.

c- la forme *te* (2697) pose un problème : en règle générale dans les propositions subordonnées relatives, on emploie une forme faible après le pronom relatif sujet *qui*, mais jamais directement après le pronom relatif régime *que* ! Il fallait constater la construction sans chercher une explication précise : on signalera que d'autres manuscrits donnent la leçon *qu'en te dira* (*en* = le pronom indéfini sujet).

II) les formes fortes

Il fallait bien montrer leur fonctionnement par rapport à celui des formes faibles : alors que les formes faibles du PPC ne peuvent occuper que les fonctions de complément direct ou indirect non prépositionnel dans la mouvance immédiate du verbe, les formes prédicatives peuvent occuper toutes les fonctions du substantif et cela de manière autonome, hors de toute satellisation autour du verbe.

Le corpus offrait un échantillon représentatif intéressant :

a- on passera sur les emplois de la FF dans un régime prépositionnel : *devant lui* (2681), *nul d'ax* (2686, forme dialectale), *avoec toi* (2705) ; l'occurrence du vers 2682 (*après li*) méritait qu'on signale l'emploi régulier de la forme forte du féminin.

b- l'emploi avec un verbe à l'impératif (2696, *di moi*) doit être soigneusement analysé : il faut rappeler avec précision les contraintes de ce mode (pas de sujet exprimé) et les convergences et divergences d'emploi selon le rang de la personne :

- pour l'impératif affecté de la négation ou précédé d'un adverbe d'appui, on emploie pour toutes les personnes une forme faible antéposée : *ne me dites ne ce ne quoi* (2767), *a Deu, si me donez congié* (2756), *or m'antandez* (1882), *or me dites toz voz talanz* (1771), *Hé ! senechax, car l'apelez !* (1107), *si l'amenez isnelemant* (1391) ;

- pour l'impératif non affecté de la négation et non précédé d'un adverbe d'appui, on emploie les formes fortes pour les personnes 1 et 2 : c'est le cas ici : *di moi quel part tu viax aler* (2696), mais aussi pour *dites moi, dolce amie chiere* (2511). Il faut bien relever cette occurrence d'un emploi conjoint (en postposition) de la forme forte qui reçoit l'accent de groupe mais n'a aucune autonomie par rapport au verbe. Mais il faut aussi mentionner l'emploi des formes faibles aux personnes 3 et 6 : *ma dolce niece, donez li de voz robes* (1351) et *di li qu'el veigne tost monter* (2666) ; dans ces deux occurrences *li* est la forme faible du féminin : pour la personne 6 on aurait *lor*.

c- la dernière occurrence illustre ce qu'on appelle l'emploi pour des raisons stylistiques d'expressivité : *moi doiz tu dire ton affere* (2694) ; la tournure plate stylistiquement serait : *tu me doiz*

dire ton affere (avec remontée du clitique) ! La mise en évidence de la place privilégiée de celui qui cumule les fonctions de père et de roi amène l'expression du PPR en première place : on ne peut dans ce cas employer qu'une forme forte.

En conclusion on peut souligner que le système du FM est déjà en place pour les PPR, excepté pour la remontée du clitique et plus généralement pour l'incapacité des verbes à un mode nominal à satelliser une forme de PPR.

E- Vocabulaire :

Etant donné que les deux mots du sujet sont traités dans plusieurs manuels, on s'en tiendra à des remarques de méthode et au traitement de quelques points qui ont été plus que problématiques pour les candidats.

La question de vocabulaire étant le plus souvent rédigée dans la précipitation et l'improvisation, les candidats ont intérêt à bien maîtriser le cadre dans lequel ils couleront leur analyse ; le plan type le plus courant fait se succéder l'étude de l'étymon, celle des valeurs et emplois en AF, celle des emplois du texte et on termine par l'étude de l'évolution ultérieure. Une telle étude ne s'improvise pas, mais s'appuie sur un travail régulier, dès avant l'année du concours, et sur la confection de fiches indispensables pour les révisions.

Sur le plan pratique, l'examen de l'étymon doit être orienté vers l'évolution ultérieure : pour *escuier*, c'est évidemment le sens premier de *scutarium* qui est essentiel, celui de "porteur de bouclier" et pour *covenir*, le sème essentiel est celui de la "convergence", matérielle ou figurée ! Pour la valeur en ancien français, il fallait absolument dégager l'emploi principal et les emplois secondaires, parfois fort rares, et ne pas tout égaliser ! *Escuier* voit son emploi le plus fréquent, surtout dans la littérature narrative, pour désigner le jeune noble non encore adoubé chevalier, effectuant à la cour d'un grand un service (temporaire et non rémunéré, à la différence du *sergent*) pour l'apprentissage des armes et de la vie mondaine ; *escuier* peut commuter avec *vaslet*, mais il forme une paire avec *chevalier* pour distinguer, comme dans l'occurrence à étudier, parmi les jeunes nobles ceux qui ont été adoubés et ceux qui aspirent à l'être. *Covenir* se spécialise en AF pour une obligation contraignante à laquelle personne ne peut se soustraire ; *covient au sane aler le prestre*, dit le proverbe : "le prêtre doit impérativement se rendre au synode", réunion des curés autour de l'évêque.

Dans l'étude de l'évolution ultérieure, les candidats ne parviennent pas, le plus souvent, à fédérer leurs occurrences et on a l'impression de lire une énumération fastidieuse faite d'une poussière de remarques ! L'exposé doit toujours dégager un fil conducteur qui donne la tonalité générale de l'évolution : pour le mot *escuier*, il est évident qu'il faut mentionner le faux rapprochement avec *equus* et le basculement du mot vers les activités hippiques, ainsi que la distinction entre *l'escuier* militaire et *l'escuier* civil : dans ce cas *escuier* désigne soit l'homme de la plus petite noblesse (en lien avec une fonction anoblissante) soit, accompagné d'un déterminatif, une fonction à la cour comme *escuier de cuisine*. Pour *covenir* c'est l'abandon du sème "obligation forte" qui donne la clé de l'évolution et le passage vers les deux familles, celle de *convention* et celle de *convenances*, seul l'emploi de *convenir* dans le langage administratif conservant le sème médiéval : *il convient que cette affaire soit traitée avant demain*.

Le jury sait parfaitement que c'est presque toujours - cette année comme les précédentes - le manque de temps qui empêche les candidats de mettre en valeur leurs connaissances ; c'est pourquoi le travail de préparation à cette question doit intégrer cette donnée et aboutir à des fiches qui retiennent l'essentiel des évolutions sémantiques !

Option A : II Français moderne

Avant que de laisser fermer ses yeux au sommeil, Mentor parla ainsi à Télémaque :

-Le plaisir de raconter vos histoires vous a entraîné ; vous avez charmé la déesse en lui expliquant les dangers dont votre courage et votre industrie vous ont tiré : par là vous n'avez fait qu'enflammer davantage son cœur et que vous préparer une plus dangereuse captivité. Comment espérez-vous qu'elle vous laisse maintenant sortir de son île, vous qui l'avez enchantée par le récit de vos aventures ? L'amour d'une vaine gloire vous a fait parler sans prudence. Elle s'était engagée à vous raconter des histoires et à vous apprendre quelle a été la destinée d'Ulysse ; elle a trouvé moyen de parler longtemps sans rien dire, et elle vous a engagé à lui expliquer tout ce qu'elle désire savoir : tel est l'art des femmes flatteuses et passionnées. Quand est-ce, ô Télémaque, que vous serez assez sage pour ne parler jamais par vanité et que vous saurez taire tout ce qui vous est avantageux, quand il n'est pas utile à dire ? Les autres admirent votre sagesse dans un âge où il est pardonnable d'en manquer ; pour moi, je ne puis vous pardonner rien : je suis le seul qui vous connoit, et qui vous aime assez pour vous avertir de toutes vos fautes. Combien êtes-vous encore éloigné de la sagesse de votre père !

-Quoi donc ! — répondit Télémaque — pouvais-je refuser à Calypso de lui raconter mes malheurs ?

-Non — reprit Mentor — il falloit les lui raconter : mais vous deviez le faire en ne lui disant que ce qui pouvoit lui donner de la compassion. Vous pouviez lui dire que vous aviez été tantôt errant, tantôt captif en Sicile, et puis en Égypte. C'étoit lui dire assez, et tout le reste n'a servi qu'à augmenter le poison qui brûle déjà dans son cœur. Plaise aux dieux que le vôtre puisse s'en préserver !

-Mais que ferai-je donc ? continua Télémaque d'un ton modéré et docile.

-Il n'est plus temps — repartit Mentor — de lui cacher ce qui reste de vos aventures : elle en sait assez pour ne pouvoir être trompée sur ce qu'elle ne sait pas encore ; votre réserve ne servirait qu'à l'irriter. Achevez donc demain de lui raconter tout ce que les dieux ont fait en votre faveur, et apprenez une autre fois à parler plus sobrement de tout ce qui peut vous attirer quelque louange.

Fénelon, *Les Aventures de Télémaque*, Quatrième livre, p. 177-178.

QUESTIONS

Lexicologie

Faites une étude synthétique du lexique désignant la narration (4 points).

Morpho-syntaxe (8 points).

1- Faites l'étude des périphrases verbales (6 points).

2- Faites les remarques nécessaires sur l'extrait suivant : « Quand est-ce, ô Télémaque, que vous serez assez sage pour ne parler jamais par vanité et que vous saurez taire tout ce qui vous est avantageux, quand il n'est pas utile à dire ? » (2 points).

Étude de style (8 points).

Progression narrative et visée didactique.

COMPOSITION PRINCIPALE

Option A

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Laure HIMY-PIERI

Les candidats de l'option A appellent le même type de remarques que leurs collègues de l'option B (voir ci-dessous, p. 71). 2 des copies sur 4 ont délibérément omis le traitement d'une question, que ce soit l'étude de style (sur 8 points), ou la question de morpho-syntaxe (sur 6 points). On ne peut évidemment que souligner l'extrême incongruité qu'il y a, lorsque l'on prépare une agrégation de grammaire option français moderne, à se déclarer incompétent sur ces questions, et on peut se demander si tous les candidats ont choisi le concours qu'ils préparaient au mieux de leurs compétences et de leurs intérêts.

Les 4 copies ont obtenu les notes de 04,5 ; 07,5 ; 08 ; 12,5.

1. Lexicologie

Toutes les copies ont manifesté un net effort de synthèse dans la présentation de la réflexion, et obtiennent donc la moyenne ou plus sur ce point.

On pouvait s'interroger sur la narration comme acte de production d'un énoncé, ou sur la narration comme résultat de cet acte : dans le premier cas, les formes verbales viennent caractériser le type de procès, tandis que les formes nominales prennent en charge le second. L'acte de narrer est dans ce texte pris en charge d'abord par le verbe « raconter », désignant le fait d'exposer par un récit des faits vrais ou présentés comme tels. Le verbe est suivi d'un complément d'objet direct explicitant la nature du récit (nous reviendrons plus bas sur l'étude des noms désignant la narration). On peut se demander s'il convient d'intégrer les verbes « parler » et « dire » dans le lexique de la narration. En effet, ces termes peuvent désigner simplement le fait de prendre la parole, quel que soit le type de discours : ainsi le verbe « parler » de la ligne 1 sert-il à introduire le discours direct, et à signaler davantage la mise en scène de la conversation que la narration qui en est l'objet. Mais l'usage du verbe ligne 6 (« L'amour d'une vaine gloire vous a fait parler sans prudence ») peut s'interpréter comme une forme d'anaphore de l'expression « raconter vos histoires ». On pourrait ainsi gloser la proposition par « l'amour d'une vaine gloire vous a fait raconter vos histoires sans prudence ». On notera toutefois que l'apparition du verbe « parler » déplace l'accent du contenu (« raconter des histoires ») vers la forme (« sans prudence » ligne 6, « plus sobrement » ligne 26, et « parler pour ne rien dire » ligne 8). De même, le verbe « dire » peut s'interpréter comme forme de reprise anaphorique, à condition cependant de noter qu'il introduit une dichotomie entre « taire » et « dire », déplaçant l'accent du contenu vers sa verbalisation-même (degré zéro lorsqu'il s'oppose à « taire », degré relatif dans le syntagme « lui dire assez » ligne 18, ou en rapport avec la restriction « en ne lui disant que » ligne 17).

En revanche, les verbes « expliquer », « apprendre », « enchanter » entrent de plein droit dans le lexique de la narration, si l'on se souvient qu'il s'agit précisément de la déclinaison des

fonctions de la narration. On aurait donc ici un spectre très large, allant du plus englobant (parler – dire) au plus détaillé (enchanter – expliquer – apprendre) en passant par le terme neutre (raconter).

Les noms désignant la narration sont de façon attendue d’abord des termes dont le sème principal est celui du rapport de faits passés (histoire, récit) ; on peut trouver des termes spécifiant davantage la thématique de la relation (« aventures ») ou sa tonalité (« malheurs », en lien avec le terme de « compassion »).

2. Morpho-syntaxe

a. les périphrases verbales

On attendait d’abord une définition de la question, apte à permettre la justification du relevé des formes, et mettant par avance en valeur les points que le développement doit ensuite illustrer. Il fallait donc d’abord indiquer que le verbe, dans ses formes simples ou composées, est une catégorie soumise à des variations morphologiques, de nature à apporter des informations de personne, de nombre, de temps, de mode, d’aspect, de voix. L’existence de formes composées dans la formation des tiroirs verbaux indique la possibilité de la dissociation entre les informations d’ordre sémantico-lexical fournies par le radical verbal, et les informations de type grammatical, portées par l’auxiliaire. A ce stade de l’approche terminologique, la question des périphrases n’est pas encore abordée, les auxiliaires *être* et *avoir* (suivis du participe passé) n’entrant pas dans cette catégorie.

Un certain nombre d’indications, essentiellement modales et aspectuelles, mais aussi diathétiques, peuvent être signifiées en dehors du cadre strict des conjugaisons et des tiroirs verbaux. Elles sont alors portées par ce qu’on appelle des périphrases verbales, c’est-à-dire des formes verbales composées d’un premier verbe porteur des indications grammaticales, proche en cela d’un auxiliaire (que l’on peut appeler semi-auxiliaire), et du verbe porteur du sémantisme lexical, la plupart du temps à l’infinitif. Mais à la différence des auxiliaires, ces semi-auxiliaires ne subissent pas le même degré de grammaticalisation, donc de désémantisation, et gardent une valeur lexicale plus ou moins forte ; de plus, ce moindre degré de grammaticalisation explique que la liste des périphrases verbales ne soit pas close, et soit instable. En d’autres termes, la question se pose pour les périphrases verbales de savoir si l’on a affaire à un verbe conjugué au sémantisme plein, suivi d’un infinitif complément – et on sort de la périphrase, puisque l’on est bien devant deux catégories distinctes ayant chacune leur fonction dans la proposition -, ou à un seul verbe sous une forme composée d’un semi-auxiliaire au sémantisme atténué au profit de valeurs grammaticales (aspectuelles, modales, diathétiques), et d’un infinitif porteur du sémantisme lexical – et il s’agit bien d’une périphrase verbale, jouant dans son intégralité le rôle du pivot verbal dans la proposition.

Le nombre de formes excluait que chacune ait un traitement spécifique, et des regroupements s’imposaient : il convenait de manifester par là son esprit de synthèse, en rassemblant explicitement ce qui pouvait l’être sous une explication unique. L’éparpillement des remarques, et le retour de commentaires identiques ou presque indiquait à la fois le manque de maîtrise, et le manque de méthode, qualités pourtant indispensables à qui se présente à un concours de recrutement à l’enseignement.

On avait ainsi des périphrases constituées de semi-auxiliaires aspectuels, saisissant le procès d’un point de vue interne à différents stades de réalisation. On peut alors considérer que le procès de « raconter » (« achevez de lui raconter », l.25) est pris avant son stade final ; cependant il faut constater que le terme jouant le rôle de semi-auxiliaire garde ici un sens plein, d’autant plus qu’il est à l’impératif. Dans une acception restreinte de la définition du semi-auxiliaire, il n’entre donc pas dans le rapport de subduction (Guillaume) attendu.

Après les périphrases aspectuelles venaient les périphrases modales, précisant le point de vue de l’énonciateur sur le point de vue affirmé (certitude, éventualité, probabilité, possibilité,

obligation...). Une fois de plus, on pourra se poser la question de savoir si le verbe suivi de l'infinitif a un sens plein, ou se trouve en position de subduction.

- Sens plein et limites de l'analyse par la périphrase

Lorsque le groupe pouvoir, ou devoir, falloir + infinitif marque une capacité (« Plaise aux dieux que le vôtre puisse s'en préserver » (20)), ou évalue la possibilité effective du sujet à accomplir/subir ou non le procès envisagé (« Je ne puis vous pardonner » (12) ; « Pour ne pouvoir être trompée » (24)) ; ou une obligation (« il fallait les lui raconter » (17) ; « vous ne deviez le faire » (17)) on ne pourra considérer l'infinitif comme le verbe pivot.

On analysera de la même façon le groupe : « quand est-ce que vous saurez taire » (10), ou l'interrogation posée dans le cadre d'une subordonnée temporelle met l'accent sur le moment de l'acquisition par l'apprentissage d'une faculté encore absente. La valeur pleine du verbe « savoir » est ici nette, et interdit de faire du groupe une périphrase verbale.

- Du sens plein au semi-auxiliaire

Mais il arrive que le verbe perde de son sémantisme et que la valeur de modalisation du procès marqué par l'infinitif s'impose davantage ; les verbes pouvoir, ou devoir peuvent alors être remplacés par une forme autre de modalisation (« Pouvais-je refuser » > Etait-il permis de refuser 15 ; « Ce qui pouvait lui donner » > ce qui lui donnerait éventuellement 18 ; « Vous pouviez lui dire » > il était possible/permis de lui dire 18 ; « ce qui peut vous attirer » > ce qui attire éventuellement 26) : l'analyse par la périphrase verbale est justifiée.

On avait encore des périphrases diathétiques, dans lesquelles la présence d'un semi-auxiliaire avait pour effet de modifier la relation entretenue entre le procès et les actants. C'est le cas pour l'exemple suivant : « avant que de laisser fermer ses yeux au sommeil, Mentor » (1), dans lequel on peut prêter aux verbes factitifs « laisser » et « faire » une valeur d'opérateur diathétique. Relèvent de la même analyse les exemples « laisser fermer » (1), « Elle vous laisse sortir » (5), et « L'amour vous a fait parler » (6). On peut enfin noter que cette valeur diathétique, insistant sur la redistribution des actants par le biais du semi-auxiliaire, rejoint la possibilité de l'analyse par la proposition infinitive enchâssée.

b. remarques nécessaires

Il est toujours délicat de déterminer le point à traiter dans ce type de questions : cependant, dans le cas d'un texte appartenant à la période classique, il peut être intéressant de pointer les éléments qui laissent apparaître une évolution diachronique. C'est le cas ici pour l'utilisation du pronom « il » dans le syntagme « quand il n'est pas utile à dire ». A la différence du français moderne, le pronom sujet « il » peut référer à un énoncé, et non à un GN.

On pouvait encore commenter la place des éléments de la négation, lorsqu'elle est composée du discordancier « ne », et du forclusif « jamais », de part et d'autre du verbe infinitif en français classique ; et remarquer la place de l'apostrophe « ô Télémaque » à l'intérieur du syntagme « est-ce que » de renforcement de l'interrogative partielle. Il faut y entendre le caractère encore non figé du syntagme, et insister donc sur la persistance sémantique de sa valeur originelle, « emphatique et expressive » (Fournier, *Grammaire du français classique*, Belin, 1998, p. 127).

On pouvait certes proposer une étude des subordonnées, relativement nombreuses pour la longueur de l'extrait, mais il n'est pas sûr que ce soit vraiment le point le plus saillant.

Etude de style

L'intitulé invitait à étudier comment se combinaient dans ce texte perspective pragmatique (sa visée éducative) et perspective générique (la prose narrative), de façon à mettre en avant l'un des principes de l'esthétique classique : plaire et éduquer. Dans la mesure où il s'agit ici pour Mentor d'exposer ses remontrances à Télémaque, en d'autres termes de se livrer à un sermon, on ne peut

que noter que le ton moralisateur, et l'aspect monologique que cela peut sous-entendre sont en contradiction avec les notions de plaisir qu'une société mondaine peut attendre. Il s'agit donc, sans renoncer aux vertus du sermon, de les glisser dans un moule plus souple, et d'emprunter les voies de la prose narrative, et des possibilités qu'elle offre, en particulier le dialogue, pour satisfaire aux exigences didactiques.

On pouvait donc insister d'abord sur les qualités de *varietas* que le dialogue introduisait dans la progression du texte : la narration, loin de reposer sur un simple récit à la troisième personne, fait l'objet d'une interprétation de la part de Mentor. Le discours de Mentor permet donc de doubler les faits vécus de leur relecture ; cette première distanciation d'avec une narration au premier degré permet l'introduction d'un deuxième degré de distanciation : le passage des personnages de l'histoire (Télémaque, « la déesse »), à des référents génériques (« [d]es femmes flatteuses et passionnées »), et des faits ponctuels au passé (« raconter vos histoires ») à leurs motivations psychologiques au présent (« L'amour d'une vaine gloire »), et au programme à en déduire pour l'avenir, au futur (« quand est-ce ô Télémaque, que vous serez »).

Ces ruptures de régime (temporel, factuel, discursif) s'accompagnent bien sûr de variations phrastiques, puisque l'on passe de la narration assertive, à l'interrogation comme acte de langage indirect pour exprimer une forme d'indignation, à l'exclamative ; et que l'on passe de la longueur des propos de Mentor à la brièveté de ceux de Télémaque, introduisant des variations de tempo.

Enfin, le dialogue permet par l'intervention de Télémaque, de confronter les faits effectivement passés, et ceux qui auraient dû – pu – avoir lieu (« il fallait [...] mais vous deviez »), opposant une scène réelle – fautive – à une scène virtuelle – idéale, offrant encore une nouvelle disposition de *varietas*, entre réel (marqué par une tendance à l'hyperbole « qu'enflammer davantage son cœur », « une plus dangereuse captivité », « augmenter le poison ») et possible (marqué par le refus de l'emphase et de l'hyperbole, la restriction « ne...que », le résumé lapidaire « tantôt errant, tantôt captif en Sicile, et puis en Egypte » qui revient à une forme d'ellipse narrative, et l'opposition de registre « plus sobrement »)..

Cet ensemble, qui participe donc d'une forme de plaisir lié aux qualités d'une narration habilement dissimulée sous les dehors d'un dialogue et de sa reformulation interprétative, est dans le même temps nettement structuré par une visée didactique : la reformulation est tout entière tendue vers ce qui est sa morale finale : « il n'est plus temps [...] apprenez une autre fois à », et l'ouverture du texte « avant que de laisser fermer ses yeux au sommeil » se clôt sur la fermeture de l'épisode réflexif (« achevez donc demain »). La structure temporelle de l'extrait est bien celle du moment à part, d'une pause narrative à caractère réflexif. C'est ce qui explique l'importance des connecteurs, soulignant les liens logiques à établir entre un élément et le suivant ; ainsi que les reformulations dévoilant sous l'apparence de la naïveté et du naturel du déroulement la réalité des enjeux : l'action de Télémaque semble être « raconter vos histoires », mais devient sous l'angle interprétatif « vous avez charmé la déesse », « vous qui l'avez enchanté » ; le passé modifie donc la situation présente, et implique le futur « comment espérez-vous qu'elle vous laisse maintenant », dans un enchaînement assuré par la répartition des tiroirs verbaux, par la reprise anaphorique des mêmes termes, par le jeu des adverbes de temps, et des termes signifiant la temporalité.

L'épisode ainsi structuré se présente alors comme l'analyse des fautes – registre moral – et la programmation de leurs corrections – registre de l'action, et en particulier de la maîtrise de la parole ; et le texte lui-même est explicitement présenté comme les épisodes de cette progression du héros, progression plus morale que géographique.

Option B :

I Grec

ἀπὸ γὰρ τούτου τοῦ χρόνου Αἴγυπτος, ἐοῦσα πᾶσα πεδιάς, ἄνιππος καὶ ἀναμάξευτος γέγονε· αἴτιαι δὲ τούτων αἱ διώρυχες γεγόνασι, ἐοῦσαι πολλαὶ καὶ παντοίους τρόπους ἔχουσαι. Κατέταμνε δὲ τοῦδε εἴνεκα τὴν χώραν ὁ βασιλεὺς· ὅσοι τῶν Αἰγυπτίων μὴ ἐπὶ τῷ ποταμῷ ἔκτηντο τὰς πόλεις ἀλλ' ἀναμέσους, οὗτοι, ὅκως τε ἀπίοι ὁ ποταμὸς, σπανίζοντες ὑδάτων πλατυτέροισι ἐχρέωντο τοῖσι πόμασι, ἐκ φρεάτων ἀρυόμενοι· τούτων μὲν δὴ εἴνεκα κατεμήθη ἡ Αἴγυπτος, 109. Κατανεῖμαι δὲ τὴν χώραν Αἰγυπτίοισι ἅπασι τοῦτον ἔλεγον τὸν βασιλέα, κλήρον ἴσον ἐκάστω τετράγωνον διδόντα, καὶ ἀπὸ τούτου τὰς προσόδους ποιήσασθαι, ἐπιτάξαντα ἀποφορῆν ἐπιτελεῖν κατ' ἐνιαυτόν. Εἰ δὲ τις τοῦ κλήρου ὁ ποταμὸς τι παρέλοιτο, ἐλθὼν ἂν πρὸς αὐτὸν ἐσήμεινε τὸ γεγενημένον· ὁ δὲ ἔπεμπε τοὺς ἐπισκεψομένους καὶ ἀναμετρήσοντας ὅσῳ ἐλάσσω ὁ χώρος γέγονε, ὅκως τοῦ λοιποῦ κατὰ λόγον τῆς τεταγμένης ἀποφορῆς τελέοι. Δοκέει δὲ μοι ἐνθεῦτεν γεωμετρίῃ εὐρεθεῖσα ἐς τὴν Ἑλλάδα ἐπανελεθῆναι. Πόλον μὲν γὰρ καὶ γνῶμονα καὶ τὰ δεκάεκα μέρη τῆς ἡμέρας παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον οἱ Ἕλληνες.

110. Βασιλεὺς μὲν δὴ οὗτος μούνος Αἰγύπτιος Αἰθιοπίης ἦρξε. Μνημόσυνα δὲ ἐλίπετο πρὸ τοῦ Ἡφαιστείου ἀνδριάντας λιθίνους δύο μὲν τριήκοντα πήχεων, ἑωυτὸν τε καὶ τὴν γυναῖκα, τοὺς δὲ παῖδας ἐόντας τέσσερας, εἴκοσι πήχεων ἕκαστον. Τῶν δὲ ὁ ἱεὺς τοῦ Ἡφαιστοῦ χρόνῳ μετέπειτα πολλῶν Δαρείων τὸν Πέρσῃν οὐ περιείδε ἰσάντα ἔμπροσθε ἀνδριάντα, φάς οὐ οἱ πεποιῆσθαι ἔργα οἷα περ Σεσώστρι τῷ Αἰγυπτίῳ· Σέσωστριν μὲν γὰρ ἄλλα τε καταστρέψασθαι ἔθνεα οὐκ ἐλάσσω ἐκείνου καὶ δὴ καὶ Σκύθας, Δαρεῖον δὲ οὐ δυνασθῆναι Σκύθας ἐλεῖν· οὐκ ὦν δίκαιον εἶναι ἰσάναι ἔμπροσθε τῶν ἐκείνου ἀναθημάτων μὴ οὐκ ὑπερβαλόμενον τοῖσι ἔργοισι. Δαρεῖον μὲν νυν λέγουσι πρὸς ταῦτα συγγνώμην ποιήσασθαι.

Hérodote, II, c. 108-110.

Question 1 :

Morphologie : les formes pronominales du grec ancien d'après les exemples du passage, aspects synchronique et diachronique.

Question 2 :

Phonétique : les caractéristiques phonétiques du dialecte ionien d'après les exemples du passage.

COMPOSITION PRINCIPALE

Option B

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Établi par M^{me} Isabelle BOEHM

La moyenne de l'épreuve s'établit à 9,43/20, contre 8,35 l'an dernier. Cette différence correspond en partie seulement au fait qu'une des deux questions l'an dernier, la question de sémantique, avait gêné les candidats. Comme l'an dernier, les candidats de l'option B ont tous composé en grec et ont tous traité les deux questions. Les progrès constatés par le jury l'an dernier se confirment donc. Nous insistons sur le fait qu'une note de zéro, même à une partie d'épreuve seulement, est éliminatoire. Nous renouvelons donc nos conseils aux candidats : ils doivent absolument composer dans toutes les épreuves et toutes les parties d'épreuve pour ce qui concerne la linguistique à l'écrit.

Les notes s'échelonnent de 02/20 (une copie) à 17,5/20 (une copie), et se répartissent de la manière suivante :

- > 16 : 1 copie
- de 10,5 à 15,5 : 4 copies
- de 7,5 à 9,5 : 6 copies
- de 2 à 6/20 : 3 copies.

Texte d'étude : Hérodote, II, c. 108-110.

Question 1 : Morphologie : les formes pronominales du grec ancien d'après les exemples du passage, synchronie et diachronie.

La moyenne de la première question s'élève à 8,28/20, avec des notes s'échelonnant de 2/20 (une copie) à 16/20 (une copie) : trois copies ont la note de 15/20, trois copies ont obtenu entre 8/20 et 9/20, six copies entre 4/20 et 6/20. Le jury n'a pas eu le plaisir de saluer de très brillant traitement de la question. Il a au contraire constaté des lacunes, sur le plan des connaissances en morphologie pronominale, tant sur le plan synchronique et dialectal que sur le plan diachronique. Il doit ajouter qu'il a été fort surpris de ne pas lire une seule fois le nom de Françoise Bader, dont les travaux sur les pronoms sont pourtant bien connus. Même si, au sein des études de linguistique grecque ou de linguistique comparée, certaines de ces hypothèses peuvent être mises en doute, le jury attendait qu'elles soient au moins citées. Le jury a constaté aussi une autre lacune récurrente dans les copies, même les meilleures : la langue d'Hérodote est caractérisée entre autres par des formes et des emplois des pronoms qui se distinguent bien de leur usage en attique. Or les candidats en ont rarement fait mention, et plus rarement encore de façon précise et correcte. Au-delà de ces lacunes, ce sont les caractéristiques morphologiques propres aux pronoms qui ne sont pas très claires dans l'esprit des candidats. Le jury doit ajouter à cette liste un défaut qu'il a trop souvent constaté à la lecture : les candidats n'ont pas assez fait la part de la morphologie par rapport à la syntaxe, qui était explicitement évacuée dans l'intitulé de la question. Nous regrettons donc de devoir répéter ce que nous avons écrit l'an dernier à propos de la question de morphologie verbale : « Il fallait veiller aussi à

ne pas sortir du cadre proposé, la **morphologie** ». Il est en réalité aisé de **mentionner** telle ou telle valeur d'un thème pour faire une distinction d'ordre morphologique avec un autre thème.

On attendait donc dans l'introduction une présentation centrée sur la morphologie de la *classe grammaticale* que forment les pronoms, par opposition avec la classe nominale : les affinités (intégration dans le système casuel, modélisation des formes pronominales sur la classe adjectivale, avec variation de genre) et les écarts entre les deux classes (désinences propres à cette classe, formation spécifique des thèmes pronominaux, sans rapport avec la formation des thèmes nominaux). Ce n'est qu'au passage que l'on pouvait mentionner, et mentionner seulement, la fonction du pronom (*deixis, anaphore, cataphore*), dans la mesure où cela servait le propos : c'est dans la mesure où le pronom "représente" le nom qu'il a, en bonne logique, des affinités morphologiques avec le système nominal et qu'il doit aussi être capable de varier en genre. On pouvait ajouter que certaines formes anciennes, attestées dans la poésie archaïque surtout, ont un paradigme minimal, par exemple l'enclitique *viv*, que l'on peut définir morphologiquement, sur le plan casuel, comme un pronom qui a la "fonction non-sujet". Un tel exemple permettait de souligner, dès l'introduction, un trait important de la classe pronominale : cette classe est vouée au renouvellement. Le jury a particulièrement apprécié, dans une copie, une présentation de cette classe grammaticale directement problématisée à partir de l'opposition de classement des pronoms chez les grammairiens alexandrins et chez les grammairiens modernes. Il n'aurait pas fallu oublier de mentionner un fait pour le moins étonnant : cette classe, où les radicaux ont une origine qui n'a rien des racines trilitères indo-européennes, est constituée déjà à date ancienne en indo-européen.

On attendait aussi dans l'introduction une présentation des différentes catégories de pronoms ; on l'a trouvée, mais elle a été beaucoup trop souvent très maladroite et trop "normative". Il fallait en effet montrer que le classement des grammaires est un classement motivé en insistant bien sur la morphologie : les pronoms personnels ont des spécificités sur le plan désinentiel (par exemple *σύ / σε*) et les paradigmes varient selon le nombre de manière bien particulière (*ἐγώ / ἡμεῖς* par exemple). Cela ne se produit ni pour les démonstratifs ni pour les anaphoriques. On pouvait au passage glisser rapidement une explication : la notion de nombre pour les pronoms personnels n'est pas du même type que pour les autres pronoms : le "nous" est un "nous" inclusif, "moi et les autres", c'est-à-dire locuteur et interlocuteurs, plutôt qu'une somme de locuteurs. Tous les candidats ont oublié un trait essentiel de l'opposition entre système pronominal et système nominal : l'opposition entre forme tonique et forme atone, fondamentale dans la classe des pronoms personnels (*μοι* en c. 109 et *οἱ* en c. 110), qu'ignorent le substantif et l'adjectif.

Enfin, il était indispensable de mentionner les particularités de la langue d'Hérodote dans une telle question, et ce dès l'introduction. Nous en profitons pour insister sur l'attention que doit porter le candidat au corpus proposé, dans les questions d'écrit comme à l'oral dans la leçon : les questions à traiter sont en rapport étroit avec le texte proposé et le jury apprécie que les candidats le remarquent et exploitent le matériau de travail en conséquence. Tout en conservant le détail du commentaire des formes sur le plan phonétique et morphologique pour le développement, il fallait au moins rappeler que le dialecte ionien, le dialecte homérique déjà, le dialecte d'Hérodote ensuite, faisaient un usage spécifique de l'opposition entre forme tonique et forme atone.

Tous les candidats, à une exception près (mais il s'agissait d'un simple relevé, sans aucun intérêt, des formes au fil du texte), ont suivi un plan qui correspondait à l'intitulé de la question : synchronie d'abord, diachronie ensuite. Un tel plan a souvent, hélas, mis en valeur une absence d'aisance, surtout dans la partie synchronique : les candidats n'ont pu s'empêcher de mêler aux faits de morphologie synchronique des remarques diachroniques et des remarques syntaxiques, quand ils n'ont pas introduit des fautes dans l'analyse de formes dont ils ont négligé l'accentuation ! Si on suivait ce plan, il s'agissait, en synchronie, de faire des remarques sur :

- les formes enclitiques comme *έ* (dans le texte, en c. 110, *οἱ*)

-les désinences spécifiques aux pronoms, voire absentes, dans les pronoms personnels par exemple, ou bien dans les anaphoriques dialectaux (ἐ par exemple)

- les désinences nominales, dans les démonstratifs ou certains anaphoriques

- pour ce qui concerne les thèmes proprement dits, on aurait pu faire la distinction entre formes simples et formes composées, comme l'a fait un candidat.

La partie diachronique n'a pas pu, du coup, être vraiment bien traitée. Quelques candidats ont essayé de suivre une présentation selon les thèmes fondamentaux de l'indo-européen : les formes bâties sur le thème **so-/*to*, celles qui sont fondées sur le thème d'indéfini, le thème **yo-*... et les autres !

Au demeurant, les candidats ont suivi un plan qui ne leur convenait pas. Or, la formulation de la question peut suggérer mais n'impose jamais de plan à suivre. En l'occurrence, le jury ne suggérait pas de plan !

On pouvait donc suivre un plan que l'introduction laissait deviner, en regroupant les remarques selon les divers types de pronoms :

- formes thématiques, comme les démonstratifs, dont certains sont de véritables composés en synchronie. Ainsi οὔτος était bien représenté dans le texte, avec les variantes de son thème, οὔτο-, touto- et ταῦτα, et il fallait bien insister sur cette forme particulière de composé, où même le premier élément varie, et décrire ces variations, οὐ- / του- / ται-, par opposition au composé ἐ-αυτο-, où le premier élément est figé. Certains indéfinis, ἄλλος, au neutre pluriel en c. 110, ἕκαστος, à l'accusatif singulier en c. 110 et au datif singulier en c. 108, devaient être relevés

- formes athématiques, comme l'indéfini τις (ou τῆς, souvent oublié dans les copies)

- formes particulières, comme les pronoms personnels (la P1 au datif, μοι, en c. 109, a souvent été oubliée)

Ainsi les remarques diachroniques venaient par exemple compléter une analyse synchronique de telle forme de composé (οὔτος / τοῦτον / ταῦτα) en mettant en valeur la spécificité de la formation des thèmes pronominaux : l'agglutination de particules telle que l'a proposée Françoise Bader. Ainsi, le thème alternant de démonstratif indo-européen **so-/*to*- vient-il s'associer à une particule comme -δε (ὄδε). Par opposition à οὔτος, ἐκεῖνος n'est pas un composé en synchronie, mais très certainement formé de l'agglutination de particules en diachronie. Il fallait en particulier penser à bien développer les comparaisons entre grec et latin pour ce qui concerne la particule déictique **ke* présente dans ἐκεῖνος comme dans *hic* ou *ecce*. Sans aller jusqu'à analyser *-eno-* en **eh₂-no-*, on attendait tout de même la mention de la comparaison possible avec **ne-/le* présente dans *ille*. Mais surtout, il fallait absolument préciser que la forme ἐκεῖνος a une variante dialectale ionienne connue d'Hérodote, κεῖνος. Quant à l'anaphorique αὐτόν (en c. 109), on a trouvé dans certaines copies une analyse périmée, même si elle est discrètement mentionnée dans le *DELG* : ce n'est vraisemblablement pas un composé formé en grec alphabétique sur la particule αὐ̃, mais l'agglutination, à date indo-européenne, des deux éléments **h₂u-* et **to-*. Se rattachait à cette analyse celle du réfléchi ἐωτό-, à l'accusatif singulier ἐωτόν en c. 110, formé de la composition du thème de réfléchi hérité de l'indo-européen, **se-/*swe-*, avec celui de l'anaphorique αὐτο-. Les copies ont passé sous silence la particularité de la forme du texte, ἐωτόν : il fallait remarquer la contraction ionienne en -ω-, peut-être due à l'influence d'autres formes de pronoms composés réfléchis, comme le datif ἐμωτῶ. Un autre composé du même type était présent dans le texte, à l'accusatif singulier en c. 110 et au datif singulier en c. 108 : ἕκαστος a lui aussi pour premier membre la forme de réfléchi indo-européen **se-/*swe-* héritée par le grec. Le pronom distributif ἕκαστος était à opposer à ἐκάτερος : le thème de réfléchi est associé à la forme adverbiale (d'où présence de la sifflante). Le jury ne saurait tenir rigueur aux candidats qui n'ont pas fait mention de l'hypothèse, qui reste au demeurant intéressante, de Wackernagel. Il a proposé de reconstituer l'évolution suivante : à partir de **ἐκάς τις*, "chacun séparément" > "chacun pour soi", au datif ἐκάσ-τω > ἕκαστος.

Pour ce qui concerne les formes athématiques d'indéfini, bâties sur le thème τι- < **k^wi-*, on attendait des remarques précises sur la distribution des thèmes **k^wi-* / **k^we-* et **k^wo-*, en grec et en

latin. Les copies ont généralement su faire les remarques nécessaires sur le génitif τῆν-ος (forme récente à partir d'un accusatif τῆν-α, lui-même surcaractérisation d'une forme étymologique τῆν) mais d'une manière générale la comparaison, ici l'opposition, avec le latin (*cuius*) reste trop discrète. Quant à νᾶς, représenté au début du texte au féminin νᾶσα, il devait donner lieu à des remarques sur sa vitalité, puisqu'il peut être dérivé, comme dans la forme d'accusatif pluriel παντοίους (c. 118), ou renforcé, comme dans la forme préfixée ἄνας (au datif pluriel ἄνασι en c. 109). Ce doublet "expressif" est formé à l'aide du thème *sem- au degré réduit avec vocalisation de la nasale qui se réalise en α- et affaiblissement de la sifflante en souffle sourd à l'initiale. Les étymologies supposées du thème παντ- ont rarement été mentionnées. On aurait attendu au moins le rapprochement possible avec πέντε, et surtout il fallait insister sur le fait que ce thème exprimant la notion de "totalité" (d'où l'hypothèse séduisante de N. Van Brock¹ "le poing", núξ > "la main" et ses cinq doigts > le "tout", soit "ce qui tient dans la main") était bien indo-européen.

Le jury a apprécié les remarques sur la forme τῶν (c. 110) de "relatif de liaison", mais est resté insatisfait sur les origines de cet emploi affaibli du thème de démonstratif, qui ici était à opposer au thème du pronom relatif (*yo-). Il a un rôle de ligateur en indo-européen et on le trouve dans les formes ὅσος et ὅς du texte. Il fallait en profiter pour montrer comment le système pronominal se renouvelle : la conjonction ὅκως est bien formée de l'agglutination de deux thèmes pronominaux, *yo- et *kʷo-. On pouvait aller jusqu'à mentionner l'origine possible du thème *yo-, peut-être issu de la thématization du thème du pronom enclitique ἰν.

Le jury encourage donc les candidats à réunir les connaissances fondamentales et surtout à bien penser à faire des comparaisons avec le latin au moins ! Il faut absolument aussi faire les remarques essentielles sur les particularités du texte par rapport à la question posée, d'autant que le jury le soufflait dans la seconde question, les particularités **dialectales** de la langue d'Hérodote.

Question 2 : Phonétique : les caractéristiques phonétiques du dialecte ionien d'après les exemples du passage.

La moyenne de la seconde question s'élève à 10,57/20, ce qui est honnête pour une question aussi simple (de la phonétique) et aussi attendue (la langue d'Hérodote). Les notes s'échelonnent de 2/20 (deux copies) à 17/20 (une copie) : trois copies ont entre 14/20 et 16/20, quatre copies obtiennent des notes entre 10/20 et 13/20, trois ont obtenu des notes entre 7/20 et 8/20, une enfin a 4/20.

Les candidats, fort heureusement, ont sans aucune difficulté organisé leur exposé de manière tout à fait attendue, en examinant les caractéristiques dialectales vocaliques d'un côté, les traits consonantiques spécifiques au dialecte ionien du texte d'Hérodote de l'autre. Mais le défaut le plus récurrent dans les copies tient encore, comme dans la question précédente, à une confusion entre phénomènes phonétiques et phénomènes morphologiques. Pour ne citer qu'un exemple, la forme de datif pluriel τοῖσι est une variante morphologique du datif τοῖς et rien d'autre : elle n'avait donc pas à entrer dans la question.

Le jury reste sensible à une bonne introduction, mais n'en a lu qu'une seule. Tant à l'écrit qu'à l'oral, il faut vraiment veiller à bien présenter la question. Il s'agissait donc de brièvement annoncer les problèmes que soulève le texte d'Hérodote. En effet, c'est un texte littéraire écrit dans un dialecte qui a une véritable *aura* sur le plan littéraire, tant sur le plan poétique que sur le plan didactique. Hérodote hérite de toute une tradition et ne saurait s'en défaire : sa langue est à la fois poétique et savante. Il ne faut donc pas hésiter, au cours du développement, à souligner qu'une forme non contractée a un petit air archaïque homérique. Les thèmes verbaux en -ε-, par exemple, nombreux dans le passage,

¹ Cf. DELG, article núξ, partie étymologie.

contribuent à lui donner ce goût-là. Le deuxième problème essentiel que pose le texte est tout simplement qu'il est inscrit dans le poids de la tradition écrite. En conséquence de quoi certains phénomènes, comme la psilose, ne sont pas matérialisés de la même manière que dans les textes épigraphiques.

Ce sont les phénomènes vocaliques qui ont été les plus malmenés : dans la forme pronominale réfléchie du radical ionien ἔωτο-, comme on l'a déjà dit dans la question précédente, le -ω- tient au moins autant de la morphologie que de la phonétique. Le trait de phonétique vocalique le plus caractéristique et le plus connu du dialecte ionien a été bien mal expliqué et présenté de manière confuse : il suffisait de rappeler les conditions dans lesquelles, en attique, on trouve un /-ā-/ (noté -α-) par opposition à l'ionien, où l'on trouve -η-. Il fallait donc commencer par préciser un trait d'évolution phonétique inconditionné propre à l'ionien (par opposition au groupe dorien par exemple), et étendu à l'attique, la fermeture d'un degré de /-ā-/ , noté donc par -η-, bien représenté dans le texte (χώρη ou γεωμετρική). En attique seulement, par opposition à l'ionien, cette fermeture a été entravée sous l'influence "ouvrante" de /-r-/ antéposé et par dissimilation après /-e-/ ou /-i-/. Les paragraphes 249 et 250 de la *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien* de M. Lejeune devraient ici pouvoir être rapportés sans faute ! Une seule copie a pensé à mentionner la forme à /-ā-/ πᾶσα, régulière en attique comme en ionien car "cette fermeture avait cessé de se produire avant l'époque des allongements compensatoires récents" (cf. § 249 de la *Phonétique* de M. Lejeune, qui prend pour exemple justement l'accusatif pluriel de cette forme pronominale).

Un autre trait fort connu et aisé à repérer en ionien consiste dans l'absence de contraction vocalique, qui tient de l'archaïsme. Une copie a fait de bonnes remarques à ce propos sur l'aspect proprement littéraire de la prose hérodotéenne, où l'on peut souvent percevoir des homérismes. Mais dans certains cas il fallait compléter le commentaire. Ainsi, pour une forme comme δυσκλέα, il fallait bien préciser qu'il y avait abrègement en hiatus sans métathèse. Quant aux contractions vocaliques ioniennes, certaines ont eu l'air évidentes alors qu'elles ne le sont pas. Ainsi, le rapport entre ὄν et sa variante οῦν ne va pas de soi. Attention, certaines copies ne l'ont pas bien identifié ! De même, la variante εἴνεκα (attique ἔνεκα) pose problème, car on trouve en grec mycénien la forme e-ne-ka.

Attention aussi à la forme en /-ī-/ d'accusatif pluriel πόλις, qui est une variante dialectale **morphologique** et non phonétique du substantif, avec extension du thème en -i- dans le paradigme. Il fallait aussi faire toutes les remarques nécessaires sur les formes du radical verbal dans les participes ἔοῦσα et ἔόντας du texte : il ne s'agit seulement d'une simple absence de contraction, mais aussi d'une extension du degré plein du thème verbal, *h₁es-, associé au suffixe au degré o, *-ont-. Les copies n'ont pas su toujours non plus commenter la forme en /-ī-/ de ἱρεύς, qui est tout simplement une contraction, attendue en ionien et attestée à côté de la forme avec psilose.

En ce qui concerne les particularités consonantiques du dialecte ionien, les faits étaient si simples qu'ils ont, du coup, été souvent examinés trop rapidement. Pour la forme ὄκως, en particulier, il fallait penser à préciser que l'entourage vocalique est vélaire, ce qui serait une autre explication possible pour la forme ionienne, comme le précise M. Lejeune au § 31 de sa *Phonétique*.

Parler de la psilose est attendu : il faut alors commenter les formes du texte en soulignant bien les écarts entre graphie et phonétique, en faisant les remarques qui s'imposent en particulier pour ἐπ' ἡμέρη : la psilose est manifeste, puisque la labiale de la préposition ne subit pas l'aspiration, mais la tradition graphique l'emporte pour ce qui concerne la présence de l'esprit rude sur l'initiale du substantif.

Au demeurant, le jury a eu le plaisir d'apprécier dans un nombre raisonnable de copies à la fois une maîtrise de la langue d'Hérodote et une attention précise au texte.

Option B :

II Latin

Ceterum, quemadmodum di uolunt, dominus in domo factus sum, et ecce cepi ipsimi cerebellum. Quid multa ? coheredem me Caesari fecit, et accepi patrimonium laticlauium. Nemini tamen nihil satis est. Concupiui negotiari. Ne multis uos morer, quinque naues aedificaui, oneraui uinum — et tunc erat contra aurum — misi Romam. Putares me hoc iussisse : omnes naues naufragarunt. Factum, non fabula. Vno die Neptunus trecenties sestertium deuorauit. Putatis me defecisse ? Non mehercules mi haec iactura gusti fuit, tanquam nihil facti. Alteras feci maiores et meliores et feliciores, ut nemo non me uirum fortem diceret. Scis, magna nauis magnam fortitudinem habet. Oneraui rursus uinum, lardum, fabam, sepladium, mancipia. Hoc loco Fortunata rem piam fecit : omne enim aurum suum, omnia uestimenta uendit et mi centum aureos in manu posuit. Hoc fuit peculii mei fermentum. Cito fit quod di uolunt. Vno cursu centies sestertium corrotundaui. Statim redemi fundos omnes, qui patroni mei fuerant. Aedifico domum, uenalia coemo, iumenta ; quicquid tangebam, crescebat tanquam fauus. Postquam coepi plus habere quam tota patria mea habet, manum de tabula : sustuli me de negotiatione et coepi liberos fenerare. Et sane nolente me negotium meum agere exhortauit mathematicus, qui uenerat forte in coloniam nostram, Graeculio, Serapa nomine, consiliator deorum. Hic mihi dixit etiam ea, quae oblitus eram ; ab acia et acu mi omnia exposuit ; intestinas meas nouerat ; tantum quod mihi non dixerat, quid pridie cenaueram. Putasses illum semper mecum habitasse.

Pétrone, *Le Satiricon*, LXXVI.

Question 1 :

Le vocabulaire des relations sociales et du commerce : étude sémantique.

Question 2 :

Morphologie : les thèmes de parfait (synchronie et diachronie).

COMPOSITION PRINCIPALE

Option B

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de cette épreuve est de 8,39/20. C'est mieux qu'en 2009, mais cette progression cache des disparités plus grandes. 4 copies sortaient du lot, le reste étant assez faible :

16/20 : 1 copie

14/20 : 1 copie

13/20 : 2 copies

entre 8 et 9,5/20 : 3 copies

entre 5 et 7,5/20 : 5 copies

entre 1 et 2/20 : 2 copies

Texte de référence : Pétrone, *Satiricon*, LXXVI (de *Ceterum* jusqu'à *deorum*)

Question 1. Le vocabulaire des relations sociales et du commerce : étude sémantique.

La moyenne pour cette question est de 6,6/20, résultat équivalent à la dernière question de sémantique en date (2007). Là encore, les disparités sont énormes : 5 copies ont entre 10 et 16/20, 2 entre 7 et 8/20, 5 entre 1 et 5/20 et 2 n'ont pas traité la question.

Hors exception, on a constaté, cette année encore, que *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* de Benveniste n'était pas lu, alors que tous les rapports de jury de cette agrégation le mentionnent comme l'ouvrage de référence pour aborder les questions de sémantique. Il doit faire partie des usuels, au même titre que le manuel de Monteil : c'est une manière de dire que tout n'y est pas, qu'il a son âge, mais qu'il est indispensable et fondamental. Sa lecture est de surcroît passionnante : les candidats devraient en plus y trouver un certain plaisir intellectuel, ce qui n'est pas courant. Les meilleures copies de cette session avaient manifestement des souvenirs (plus ou moins précis) de cet ouvrage, où tous les termes du texte relevant des relations sociales et du commerce sont étudiés.

Les erreurs de méthode sont assez fréquentes, bien qu'elles aient déjà été mentionnées récemment, dans le rapport 2007. Trop souvent les candidats se contentent d'un simple relevé de formes, sans classement. Certains accompagnent ces formes d'un sens, ce qui semble être le minimum en sémantique, mais ne trouvent pas utile de classer ou d'expliquer : un mot n'a jamais qu'un seul sens, et c'est justement la structure du signifié qui est intéressante. D'autres font l'effort de présenter une racine. Mais il faut alors donner à un sens celle-ci et expliquer le rapport entre ce sens étymologique et celui du terme rencontré dans le texte. Le hors-sujet est également assez fréquent, qui peut prendre des formes différentes : certains ne font pas de la sémantique, mais de la stylistique ou de la civilisation ; d'autres étudient des termes qui n'ont rien à voir avec le champ sémantique délimité (ainsi, on a pu lire des développements sur *fabula* ou *uestimenta*). Quand les grands

principes de l'épreuve sont maîtrisés, c'est le niveau de connaissance qui fait défaut aux copies moyennes, qui ont alors tendance à contourner les difficultés : les grandes racines ne sont pas présentées correctement, les termes centraux sont évités (au bénéfice de termes connus par le candidat mais secondaires pour le sujet), les développements sémantiques se portent sur les suffixes (cela permet de répéter des connaissances indépendantes du texte) et non sur la base, bref le texte n'est pas pris en compte (ainsi un candidat a dit que le *dominus* était souvent désigné par *ipse* mais n'a pas dit un mot de *ipsimus* qui se trouvait dans le texte).

Les copies qui ont obtenu la moyenne et plus sont celles qui ont le moins triché avec la question, en relevant, dans un plan cohérent, les termes les plus importants et en en donnant une explication correcte, même si tout n'était pas dit : le jury n'attend pas une érudition de grand savant. Les meilleures témoignaient en général d'une bonne maîtrise de la langue latine et du texte, d'une lecture plus ou moins fraîche de Benveniste, de bonnes connaissances en étymologie et d'une réelle capacité à réfléchir, à poser des questions et à rédiger : on ne peut pas faire de la sémantique sans faire de phrases.

Pour se préparer à cette épreuve, il suffit, quand on lit les œuvres au programme, de repérer de grands champs sémantiques, importants ou récurrents, et de se reporter au *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d'Ernout-Meillet où l'on trouve des notices étymologiques qui, bien que parfois un peu dépassées, feraient déjà bonne figure dans une copie d'agrégation, mais aussi et surtout la présentation de familles de mots et des comparaisons avec des termes appartenant à d'autres langues. Le sujet donné était évidemment central pour une œuvre comme le *Satiricon*, et tous les candidats auraient dû y travailler, de près ou de loin, en préparant l'épreuve.

Les copies qui ont séparé d'une part le vocabulaire des relations sociales, d'autre part celui du commerce ont pu obtenir de bons résultats, mais il aurait été intéressant de souligner le lien étroit qui, en général et particulièrement dans le *Satiricon*, existe entre les deux notions. On pouvait commencer par là, pour passer ensuite à l'étude des termes relevant plus spécifiquement de l'une ou l'autre catégorie. On pouvait aussi placer ce développement entre les deux autres parties, pour faire transition. Le jury a regretté qu'aucun candidat ne le dise clairement.

E. Benveniste a bien montré qu'en indo-européen, à la différence des civilisations de caractère primitif ou archaïque où les relations commerciales engagent l'ensemble de la population, aucun terme n'évoque un quelconque échange collectif : le commerce y est l'affaire d'un homme qui vend éventuellement son surplus, et le plus souvent, d'un homme de basse condition sociale : des étrangers et — ce qui est pour ce discours de Trimalcion d'une importance capitale — des affranchis. Ainsi le vocabulaire du commerce est étroitement lié, en indo-européen, à celui des relations sociales. Le verbe *emō* (dans le texte on avait *coemō*) en est une bonne illustration : son sens premier est "prendre, tirer à soi" (cf. les correspondants en lituanien, celtique et irlandais, mais aussi les composés latins *adimō* "enlever", *dēmō* "enlever", *prōmō* "produire", *sūmō* "prendre" etc.), mais à date historique il signifie "acheter" (par opposition avec *uendō*). Cette spécialisation de sens (en termes sémantiques, cette restriction de sens) s'explique vraisemblablement par l'objet de l'action désignée par *emō* : il ne s'agit pas de "prendre" quelque chose, mais de "prendre quelqu'un", une personne qui est prisonnière et offerte, exposée à la vente (un esclave), et qu'on tire à soi. C'est bien cette signification qu'on a ici : *uenalicia coemo* "j'achète des marchés d'esclaves" (évidemment, par affaiblissement de sens, c'est-à-dire par extension, *emō* en est venu à signifier "acheter" en général, comme ici dans l'expression *redemi fundos*). Ce sens particulier se retrouve dans le grec ὠνομαι, ὠνεόμαι, mais aussi dans le latin *uēnum* (on avait le verbe *uendo* dans le texte, mais aussi *uēnalicia*, que personne n'a relevé), tous bâtis sur la racine **yes-* "acheter". Les emplois homériques de ὠνομαι sont clairs : il s'agit toujours d'acheter des esclaves ou des prisonniers, et les sens complémentaires du couple latin *uendō/uēneō* ne peuvent que s'expliquer ainsi. *Vendō* (ou *uēnum dō*) signifie "donner à acheter" d'où "vendre" et *uēneō* "aller pour être acheté", d'où "être vendu" : la jonction de *uēnum* aux verbes *dō* et *eō* suppose que l'objet de la vente n'est pas d'ordre matériel, mais humain. Dans *uendō*

et *uēneō*, la notion d'achat propre à la racine **mes-* ne se voyant plus clairement, c'est *emō* qui l'a prise en charge, dans les conditions évoquées ci-dessus, alors qu'elle reste claire dans le grec ὠνέομαι.

Il était donc important de faire, à un moment ou à un autre de l'étude, cette précaution sémantique fondamentale : les termes relatifs à l'achat et à la vente ne sont pas à intégrer, dans une perspective indo-européenne, à l'étude des relations commerciales. Des verbes comme *uendō* et *emō* s'expliquent davantage par des considérations qui ont trait aux relations sociales.

En revanche, le texte présentait une famille de mots centrale dans le vocabulaire des relations commerciales : *negōtium*, *negotiāri*, *negōtiātīō*. Bien que ce nom soit célèbre, il n'a pas forcément réussi aux candidats. Il n'y avait pas en indo-européen de terme global pour les affaires commerciales, qui ne faisaient pas partie des activités traditionnelles (métiers, pratiques, techniques). Aussi les mots utilisés pour désigner le commerce sont-ils récents (gr. ἔμπορος) ou empruntés, comme lat. *caupō*, peut-être d'origine orientale, ou porteurs d'un sens premier assez vaste d'"occupation, activité" qui a pu ensuite se spécialiser : c'est le cas de *negōtium*. Tous ceux qui ont relevé le mot ont pu dire qu'il reposait sur **nec-otium* et qu'il signifiait proprement "absence de loisirs". On a pu lire alors des développements sur l'*ōtium*, peu pertinents pour le problème posé par *negōtium* : pourquoi ce terme négatif prend-il la signification positive de "occupation, travail" puis "commerce" ? C'est là qu'il aurait fallu retrouver les analyses de Benveniste. Celui-ci propose de voir dans *negōtium* le calque sémantique du gr. ἀσχολία qui, d'un sens littéral "absence de loisirs" non attesté, signifie historiquement "affaire, occupation". Le gr. ἀσχολία est un concept positif, qui explique que *negōtium*, de formation et de sens parallèle, le soit aussi (autrement dit, il n'est pas nécessaire pour l'expliquer de remonter à un syntagme verbal **nec-otium est* : c'est un composé négatif au même titre que *nefas*). Une fois *negōtium* chargé du sens "affaire", l'orientation vers la notion de "commerce" s'expliquerait par un second calque, cette fois avec le gr. πρᾶγμα (et non χρῆμα comme on a pu le lire sous la plume du seul candidat qui a mentionné l'influence du grec) : *negōtiālis* est créé par Cicéron pour rendre πραγματικός, *negotiāri* correspond à πραγματεύεσθαι. *Negōtiātīō*, plus abstrait que *negōtium* en raison de sa suffixation en *-tīō*, ne connaît que le sens de "commerce", sans passer par les sens concrets de *negōtium* ("travail, occupation").

Relevaient également de ce vocabulaire du commerce deux termes se rapportant à l'argent : *pecūlium* et *sestertius*. *Sēstertius* n'est pas le plus intéressant des deux et n'est pas facile à expliquer morphologiquement (< **sē(mi)s-tertius*) ni sémantiquement ("la moitié du troisième", car il vaut 2 as et demi). *Pecūlium* aurait dû mieux réussir aux candidats, car il fait partie des termes étudiés par Benveniste dans son célèbre chapitre sur *pecū* et *pecūnia*, au début du *Vocabulaire*. Il n'en a malheureusement rien été : le jury a dû se contenter d'un rapprochement entre *pecūlium* et *pecū* (ou plus souvent *pecus*, qui est moins ancien), sans que le problème du sens soit vraiment abordé. On n'a même pas retrouvé les analyses traditionnelles, selon lesquelles *pecū* signifierait "bétail", *pecūnia* "richesse en bétail", *pecūlium* "part de bétail laissée à l'esclave". Benveniste, s'appuyant sur le fait que *pecūnia* a exclusivement le sens de "argent, fortune", a montré que **peku-* signifiait "possession mobilière", "bien meuble" : ce n'est que dans les faits (tenant à la structure sociale et aux formes de production) que cette possession est représentée par le bétail. À partir de cette association fréquente, **peku-* en est arrivé à signifier "bétail" (puis "petit bétail" et "ovin"). En termes sémantiques, ces significations ne sont que des "acceptions" (résultant d'une norme sociale), non des "sens" (relevant du système de la langue). *Pecūlium* apporte une preuve de ce sens fondamental de la racine ; il ne se rapporte pas spécifiquement au bétail, mais désigne, dans ses emplois les plus courants, la possession propre concédée à ceux qui ne peuvent pas légalement posséder : esclaves, fils. Historiquement, il se distingue donc de *pecūnia* qui se rapporte aux économies du maître, mais ces spécialisations constituent des "acceptions" socialement normées, qui ne remettent pas en cause le "sens" fondamental de "possession d'un bien meuble".

Comme nous l'avons vu à propos de *uendō* et *emō*, la relation entre les notions d'achat/vente et les relations sociales est étroite, puisque acheter une personne, c'est la libérer de sa condition d'esclave.

Le vocabulaire relatif aux notions de maître et d'esclave a dans l'ensemble été mieux traité par les candidats, tout simplement parce que des termes tels que *dominus* et *libertus* sont assez bien connus. Mais le jury s'est tout de même étonné de lire à propos de ces mots des développements très incomplets. Si *dominus* a souvent été mis en relation avec *domus* (on aimerait que tous les candidats sachent dire qu'il s'agit d'un "dérivé"), le sens de ce mot a rarement été bien présenté. Là encore, la lecture de Benveniste a manqué : *domus* signifie "maison" au sens de "famille" et non au sens de "construction" (sens porté en revanche par *aedes*, cf. *aedificare*), ce qui explique les emplois adverbiaux comme *domi*, *domum*, *domo* qui ont la signification morale de "chez soi". Dans ces conditions, le *dominus* n'est pas le responsable de la construction, mais "le chef de la maison", c'est-à-dire que *dominus* est un terme social. Ce dérivé en *-no est à rapprocher de noms de divinités régnant sur un élément ou une force (*Portunus*, *Neptunus*, *Tiberinus*), mais aussi de *tribunus* qui désigne comme *dominus* une fonction sociale. *Patrōnus* a lui aussi une valeur sociale (comme *pater* dont il dérive, qui ne se réfère pas à la paternité physique), mais son sens est plutôt "celui qui fait fonction de *pater*" par rapport au *cliens*, au *colōnus* (même dérivation en -ōnus, rare) et, pour ce qui concerne le passage, au *libertus*. Un seul candidat a relevé *ipsimus*, utilisé dans le latin parlé (chez Plaute, mais aussi ici, évidemment) pour désigner le "maître", le "patron" : un adjectif signifiant "soi-même" se développe jusqu'au sens de "maître" considéré comme "le (personnage) lui-même". La même relation entre "soi-même" et "maître" se retrouve dans la famille de la racine *pot- : en lituanien, on a le substantif *pats* "maître" et l'adjectif *pats* "lui-même", en latin on a *potis sum*, *possum*, *potui* et *utpote* "en tant que précisément" ou encore la postposition -*pte* dans *suopte* "le sien propre". Cela ramène à *dominus*, par l'intermédiaire du grec δεσπότης, composé dont le premier terme se rattache à δῶμος, le second à la racine *pot- du "pouvoir" : ce n'est pas tant celui qui exerce un commandement que celui qui assume une représentation lui donnant autorité sur l'ensemble familial, en accord avec le sens de cette racine *pot- dont l'étendue du sens (de "soi-même" à "maître") suppose « un cercle fermé de personnes, subordonné à un personnage central qui assume l'identité complète du groupe au point de la résumer en lui-même » (Benveniste, *Vocabulaire* p. 91).

Un certain nombre de candidats ont su donner la racine *h₁leyd^h- de *libertus*, sans toutefois toujours penser à la laryngale ni donner le bon sens, qui est "monter, croître" (ved. *róhati*), d'où "venir" particulièrement en grec (ἤλυθον, εἰλήλουθε, ἐλεύσομαι). Peu de candidats ont affronté le problème sémantique : comment expliquer, à partir de cette racine, le sens de lat. *liber* ou de gr. ἐλεύθερος, sans parler de *liberī* "enfants" ni du vieux-slave *ljudŭ* ou du v. allemand *leod* qui signifient "peuple" ? Selon Benveniste, l'image de la croissance accomplie, appliquée métaphoriquement à la figure humaine, produit la notion collective de "groupe de croissance", désignant l'ensemble de ceux qui sont nés et se sont développés conjointement ; à partir de ce sens "peuple" (souche ethnique) peut se développer le sens "libre", car est "libre" celui qui appartient à cette communauté, à la différence des étrangers et des esclaves qui n'ont pas ce privilège, sauf s'ils ont été "faits libres" comme le signifie *libertus* avec sa formation en -to. Dans *liberī* "enfants", il est toujours question de condition sociale, puisque *liber* désigne l'être libre issu d'une naissance qui est légitime parce qu'il y a eu cérémonie de mariage entre les parents.

La famille de *liber* illustre donc la part juridique qu'il peut y avoir dans le vocabulaire social, lien qu'on retrouve aussi dans *mancipium*. Ce terme en est venu à désigner une catégorie sociale, mais il signifie fondamentalement la possession au sens juridique du terme : "mancipation, fait de prendre en main", conformément à sa formation (composé à premier terme du nom de la main *manus*, en -n- et non en *-u-, comme dans *manceps* dont il dérive, ou encore *mansues* "apprivoisé", *malluuiæ* "eau pour se laver les mains", et à deuxième terme reposant sur *cap-). Si ce sens premier est actif, le

signifié secondaire “chose acquise en propriété”, et plus spécialement “esclave”, est passif, sans qu’on sache s’il faut partir d’un seul nom-racine *-cap- à valeur à la fois active et passive, ou de deux homonymes (**man-cap-s* et **man-cap-t(o)s*). Le jury a regretté que les candidats ne soulignent pas l’évolution sémantique particulière de *mancipium* et se contentent de donner le sens contextuel du mot.

Hērēs faisait référence à un autre pan des relations sociales, celui de l’héritage. Mais il avait en commun avec les termes précédents de comporter une dimension juridique importante. N’est pas qualifié de *hērēs* (ou, en grec, de χηρωσται, sur la même racine **g^heh₁-* “abandonner”) celui ou ceux qui héritent d’un parent décédé, mais l’héritier collatéral qui hérite à défaut du fils (parce que le fils est mort). Le grec χῆρος signifie “abandonné (en parlant d’un bien), privé d’un parent (en parlant d’une personne)”. Deux éléments importants sont donc à souligner ici : d’une part la spécificité juridique du terme (employé dans un cas bien précis d’héritage qui sort du cadre ordinaire), et le lien sémantique avec la notion de privation et d’abandon. On pouvait signaler que le même lien entre privation (d’un parent) et héritage se retrouve entre lat. *orbis* et germ. *arbi* “héritage”.

Bref, ce court passage du *Satiricon* permettait de mettre en lumière la richesse des évolutions sémantiques propres au latin, dans un domaine aussi important, au niveau indo-européen, que celui du commerce et des relations sociales. Mais il fallait, pour bien traiter la question, avoir lu Benveniste : ce n’est pas là une exigence inconsidérée, c’est une condition de base pour réussir cette épreuve.

Question 2. Morphologie : les thèmes de parfait (synchronie, diachronie)

Cette question, plus technique, a été mieux réussie que la précédente : la moyenne est de 10,1/20, les notes allant de 1/20 à 18/20 (2 entre 1/20 et 4/20, 5 entre 6/20 et 9/20, 7 entre 10/20 et 18/20). Le présent rapport se contentera donc de pointer ce qui a le plus manqué. Les 5 copies notées entre 14 et 18 montrent qu’il était facile d’obtenir un excellent résultat sans être pour autant à la pointe des théories sur le parfait : ces candidats semblaient maîtriser à peu près le manuel de Monteil, qui constitue une base indispensable dans ce concours. Evidemment, toutes les connaissances issues de travaux plus récents sont les bienvenues, car le contenu des *Éléments de phonétique et de morphologie du latin* date et fait preuve souvent d’un esprit trop systématique ; mais elles ne font pas partie des attentes premières.

Le jury tient d’ailleurs à souligner qu’il a été très déçu de constater que bon nombre de candidats n’avaient visiblement jamais ouvert ce manuel de Monteil, ou ne s’étaient pas préparés du tout à cette question, pourtant bien courante. Comment espérer réussir l’épreuve dans ces conditions ?

Autre déception : la difficulté (récurrente) qu’ont les candidats à présenter les faits en synchronie. Celle-ci est tantôt absente, tantôt naïve (seuls les parfaits suffixés en -*u* seraient « normaux »), tantôt dépourvue d’exemples, tantôt confondue avec la diachronie (ainsi *ēmī* est, en synchronie, un parfait à voyelle longue, et diachroniquement un parfait à redoublement ; inversement, on a pu voir des diachronies reprendre le plan de la synchronie). Certains ont bien su, en revanche, dégager de grandes catégories synchroniques, en opposant tout simplement ces formes aux thèmes de présent : les parfaits à redoublement (*uendidit*, dans le texte), les parfaits à voyelle longue (ex. canonique : *uēnī* en face du présent *uēnio*, mais dans le texte on avait *cēpī*, *fēcī*, *redēmī*, *coēpī* ; on pouvait faire remarquer qu’à la différence de longueur s’ajoute parfois un changement de timbre, comme entre *facio* et *fēcī*), les parfaits sigmatiques (*iussisse*, *mīsī*), les parfaits en -*u* (beaucoup d’exemples dans le texte : *concupīuī*, *aedificāuī*, *onerāuī*, *posui*), les parfaits supplétifs (*fuit*, *sustulī*). Manque une catégorie, celle des parfaits qu’on peut appeler « simples », type *pando/pandī*. En

synchronie, on pouvait aussi établir des liens entre les thèmes de parfait et les formations de présents, dire par exemple que les verbes dérivés secondaires (dénommatifs, déverbatifs des 1^{ère}, 2^e et 4^e conjugaisons) présentent des parfaits suffixés, alors que les verbes primaires (3^e et 4^e conjugaisons) font des parfaits longs, redoublés ou simples. On pouvait également donner quelques précisions sur la suffixation dans les deux premières conjugaisons : quand elle n'est pas en [-w]-, elle est en -u- dans des itératifs-causatifs comme *domāre* (parfait *domuī*), ou en cas de racine à voyelle prosodiquement brève (*monuī*, *docuī*) alors qu'elle est en -s- en cas de racine à voyelle prosodiquement longue : *alsī*, *auxī*. On pouvait enfin faire quelques considérations rapides de fréquence, pour dire tout simplement que les formations suffixées étaient largement plus productives que les autres (parce que plus nettement marquées), et que le texte, à cet égard, était représentatif.

Sur le plan diachronique, on a relevé de graves erreurs et des manques importants, alors que la plupart des formes du texte étaient expliquées dans les *Éléments de phonétique et de morphologie*. Depuis que ce manuel a été écrit, on explique certaines formes autrement, ou du moins on présente d'autres explications comme possibles. Ainsi *uīdī* est conçu par G. Meiser (*Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, 1998) comme reflétant à la fois un parfait **uoid-h₂ai* "je sais" et un ancien aoriste radical **uēid-m* "j'ai vu" : il y aurait plutôt syncrétisme en latin ; les parfaits à redoublements peuvent remonter à d'anciens parfaits à redoublement, mais aussi à d'anciens aoristes à redoublement, sans qu'il soit facile de choisir entre les deux. Mais une fois encore, ce n'est pas là-dessus qu'on attendait les candidats, ni non plus sur le timbre de la laryngale dans la racine de *capio*, qui est plutôt à poser sous la forme **keh₂-p-* (et non **keh₁-p-* comme chez Monteil, *cēpi* étant vraisemblablement un substitut de **kāpī* ou de **kekipī*).

Le jury aurait été plus qu'heureux de retrouver les explications avancées par Monteil, auxquelles nous renvoyons. Il a regretté que les candidats ne sachent pas toujours poser correctement des racines aussi connues que celles de *fuī* (**bh₂h₂-*), *fēcī* (**d^heh₁-*), *sustulit* (**t^hl-h₂-*), *-didī* (dans *uen-didī* : **dh₃-*) : voilà ce qui a fait rapidement la différence entre les copies. Trop de candidats semblent ne pas maîtriser les "thèmes benvenistiens" de la racine, alors que cela fait justement partie des exigences régulières du jury. Autre point souvent négligé : les longueurs de voyelles, qui en latin sont capitales puisqu'un parfait comme *ēmī* ne se distingue du présent que par son -ē-. Rares sont ceux qui savent présenter *fūī* avec ses deux longues originelles (qu'on trouve chez Plaute). Une copie de linguistique latine sans longueur ne saurait avoir une bonne note. Dernier manque : les explications possibles du suffixe -u/ū-, que les candidats (on le constate autant à l'écrit qu'à l'oral) sont souvent incapables de présenter correctement, ce qui est étonnant, vu qu'il s'agit d'un suffixe devenu progressivement la marque la plus importante du parfait.

Le jury souhaiterait que des notions de base soient maîtrisées, afin que les candidats évitent d'écrire parfois ce qu'il faut bien nommer des énormités : *fuī* serait un parfait en -w-, *amau-* un "radical" alors que c'est un "thème", l'alternance vocalique un phénomène apophonique, la voyelle centrale d'une racine (comme **d^heh₁-*) une voyelle thématique, l'alternance de longueur une alternance de timbre.

Un apprentissage des manuels de base et un entraînement régulier devraient facilement permettre d'éviter ce genre de fautes, forcément réhébilitaires dans une épreuve de linguistique.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

OPTION A : GREC ET LATIN

OPTION B : FRANÇAIS ANCIEN ET MODERNE

Durée : 2,5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Option A :

I Grec

- 1083 {Κρ.} τί δ' ἦν ῥαφανιδωθῆ πιθόμενός σοι
τέφρα τε τιλθηῖ ;
 ἔξει τινα γνώμην λέγειν τὸ μὴ
 εὐρύπρωκτος εἶναι ;
1085 {Ητ.} ἦν δ' εὐρύπρωκτος ἦ, τί πείσεται
κακόν ;
 {Κρ.} τί μὲν οὖν ἂν ἔτι μείζον πάθοι τούτου
ποτέ ;
 {Ητ.} τί δῆτ' ἐρεῖς, ἦν τοῦτο νικηθῆς ἐμοῦ ;
1088 {Κρ.} σιγήσομαι. τί δ' ἄλλο ;
 {Ητ.} φέρε δὴ μοι
φράσον,
 συνηγοροῦσιν ἐκ τίνων ;
1090 {Κρ.} ἐξ εὐρυπρώκτων.
 {Ητ.} πείθομαι.
 τί δαί; τραγωδοῦσ' ἐκ τίνων ;
1092 {Κρ.} ἐξ εὐρυπρώκτων.
 {Ητ.} εὖ λέγεις.
- δημηγοροῦσι δ' ἐκ τίνων ;
1094 {Κρ.} ἐξ εὐρυπρώκτων.
 {Ητ.} ἄρα δῆτ'
 ἔγνωκας ὡς οὐδὲν λέγεις ;
 καὶ τῶν θεατῶν ὀπότεροι πλείους
σκόπει.
1097 {Κρ.} καὶ δὴ σκοπῶ.
 {Ητ.} τί δῆθ' ὀρᾶς ;
 {Κρ.} πολὺ πλείονας, νῆ τοὺς θεοῦς,
 τοὺς εὐρυπρώκτους. τουτονὶ
1100 γοῦν οἶδ' ἐγὼ κάκεινονι
 καὶ τὸν κομήτην τουτονὶ.
 {Ητ.} τί δῆτ' ἐρεῖς ;
 {Κρ.} ἠπτήμεθ'. ὦ κινούμενοι,
 πρὸς τῶν θεῶν δέξασθέ μου
 θοιμάτιον, ὡς
 ἐξαυτομολῶ πρὸς ὑμᾶς.

Aristophane, *Nuées*, v. 1083-1104

Question 1 :

Morphologie verbale : les désinences personnelles dans le passage, aspects synchronique et diachronique.

Question 2 :

Phonétique : les occlusives aspirées du grec ancien, aspects synchronique et diachronique. Sans viser à l'exhaustivité, vous appuierez l'étude de la question sur les exemples les plus représentatifs du passage.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option A

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Établi par M^{me} Isabelle BOEHM

Quatre candidats ont composé cette année en option A, contre cinq l'an dernier, et trois pour la session 2008. Comme l'an dernier, ils ont tous composé en grec et en latin. Mais il n'y a pas eu de copie vraiment bonne depuis 2008.

Les notes se répartissent de la façon suivante pour l'épreuve de grec :

- la moins bonne copie a 2 / 20, la meilleure 13 / 20
- les deux autres copies ont obtenu 3,5 / 20 et 9 / 20.

Texte d'étude : Aristophane, *Nuées*, v. 1083-1104.

Le jury avait proposé cette année deux questions indépendantes, toutes deux sans difficulté particulière et choisies dans les domaines les plus familiers aux candidats, la morphologie verbale et la phonétique consonantique. Les candidats devaient donc pouvoir s'assurer, pensions-nous, une note correcte, pourquoi pas excellente, à cette épreuve. Cela n'a pas été le cas, hélas, parce que, dans la moitié des cas, les candidats n'avaient aucune connaissance de base en linguistique grecque. S'ils avaient donc bien fait de choisir l'option A, leurs méconnaissances s'expliquent peut-être aussi par une absence de formation en linguistique des langues anciennes au cours de leur cursus, ce que nous ne pouvons que regretter. Nous encourageons cependant ces candidats à acquérir alors par eux-mêmes les connaissances minimales à partir des outils fondamentaux (au minimum en phonétique, M. Lejeune, *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, Klincksieck, réimpr. 2004, en morphologie, au moins P. Chantraine, *Morphologie historique du grec*, Paris, Klincksieck, réimpr. 2004, ainsi que sa *Grammaire homérique*). Nous les encourageons aussi à collaborer avec leurs camarades inscrits en option B en échangeant de bons et loyaux services en partageant cours et connaissances en linguistique médiévale et moderne et cours de linguistique latine et grecque.

Question 1:

Morphologie verbale : les désinences personnelles dans le passage, aspects synchronique et diachronique.

Les candidats ont presque tous eu grand peine à trouver un plan pour traiter la question. Ils n'ont pas non plus su s'affranchir de leurs connaissances en grammaire normative pour ne sélectionner que celles qui leur permettaient d'aborder de manière linguistique cette question de

morphologie. Pourtant, proposer un axe d'étude était assez aisé pour une telle question. On pouvait par exemple mettre en évidence les points communs et les divergences avec le système verbal latin. On pouvait aussi poser simplement en guise de problématique la question, au demeurant attendue, de l'opposition entre désinences verbales et désinences nominales. Elle aurait fourni un angle d'approche efficace du sujet. On pouvait de la sorte aisément aborder l'opposition entre série thématique et série athématique et surtout présenter brièvement, dans l'introduction, le fonctionnement de ces désinences du point de vue de leur spécificité, en mentionnant en particulier la voix verbale, notion encore bien malmenée dans les copies cette année. De plus, la question avait été choisie aussi par rapport à une spécificité du texte : un *dialogue* où un mode particulier est bien représenté, l'impératif. Ce mode se prête particulièrement, pour ce qui est de l'origine de ces désinences, à la problématique proposée, la question de la frontière entre verbe et nom. Encore aurait-il fallu bien identifier les formes impératives du texte...

Une présentation des désinences selon le classement des grammaires normatives (actives, puis « moyennes-passives ») a entraîné les candidats à proposer un relevé des formes qui tenait fort de l'inventaire sans intérêt. On aurait pu pourtant aisément rendre une telle présentation tout à fait intéressante en montrant comment ces distinctions (actives/moyennes, primaires/secondaires, thématiques/athématiques) fonctionnaient en grec ancien, d'abord en synchronie, en rappelant au passage leur distribution ; le jury a été étonné de ne pas trouver mention du rapport entre désinences et mode verbal. Il y avait une forme d'optatif au v. 1086 qui aurait dû être commentée sur ce point. L'étude synchronique conduisait ensuite tout naturellement vers la diachronie, qui éclaire le fonctionnement de ces oppositions.

Les candidats n'ont pas toujours réussi non plus à éviter une autre difficulté : même si on attend des remarques sur le rapport entre désinence et thème verbal (thème temporel, forme modale), la question posée était une question de morphologie pure : en profiter pour rappeler tout ce que l'on a toujours voulu savoir sur temps et aspect, par exemple, frisait, pour lors, le hors-sujet. Il ne s'agissait pas non plus de dire tout ce que l'on savait sur la formation de tel morphème modal : la question ne portait que sur les désinences !

Pour ce qui est de l'origine des désinences verbales, même si en option A le temps imparti est court, le jury ne peut pas accepter de lire brutalement une reconstruction de forme indo-européenne sans aucun brin de comparaison : une comparaison avec le latin au moins est attendue.

S'il n'était pas difficile de faire un inventaire correct des formes du texte, et si les candidats ont généralement bien mis en évidence la place particulière du parfait (au v. 1100 οἶδα était de plus une forme rêvée !), les copies n'ont pas reconnu l'impératif du v. 1096 (σκόπει). Certaines n'ont même pas vu d'impératif du tout.

On attendait donc pour cette question, de la part des candidats de l'option A, les éléments suivants :

- dans l'introduction, une mise au point claire et précise sur la notion de désinence, de désinence verbale en particulier ;
- dans le développement, une analyse des formes avec un modeste aspect comparatif pour justifier les reconstructions, et une prise en compte du rapport entre thème verbal et désinence (aoriste, pour ce qui est du thème temporel, optatif/subjonctif pour ce qui est du mode) ;
- un traitement particulier du parfait, et une reconstruction de la forme indo-européenne correcte (ce n'est pas la désinence secondaire !) en laryngale, même si, précisons-le, le jury n'attend pas en option A, bien sûr, une présentation de toutes les hypothèses sur l'origine du parfait ;
- une analyse spécifique pour les formes d'impératif, dans la mesure où ce mode est défectif et en particulier, sans un développement approfondi sur les origines de la désinence de P2 d'aoriste thématique (v. 1088, φράσων), une mise en valeur de sa spécificité, en mentionnant au moins que son origine n'est peut-être pas verbale.

Question 2:

Phonétique : les occlusives aspirées du grec ancien, aspects synchronique et diachronique. Sans viser à l'exhaustivité, vous appuierez l'étude de la question sur les exemples les plus représentatifs.

Cette question a été traitée de deux façons : soit de manière satisfaisante, par des candidats qui avaient de l'entraînement et des connaissances, soit absolument massacrée, par ceux qui, au contraire, ne savaient rien de la phonétique du grec et ont simplement fait un rapprochement erroné entre *deus* et θεός, preuve qu'il n'avaient pas connaissance non plus de la phonétique latine.

Les copies correctes ont défini d'abord assez rigoureusement la place des occlusives aspirées du grec ancien dans le cadre d'une présentation phonologique claire, mais n'ont pas pensé à mentionner un élément important, attendu dès l'introduction : la graphie qui, comme on le sait, a pu être double, ΠΗ / Φ ou ΤΗ / Θ ou encore ΚΗ / Χ. Cette double graphie est intéressante : elle atteste bien les traits articulatoires des aspirées (occlusives sourdes suivies de souffle sourd) et rend bien clairs les phénomènes d'aspiration des phonèmes qui entrent en contact avec les aspirées, soit à l'intérieur d'un mot soit par exemple suite à une élision, phénomène bien représenté dans le texte ; on pouvait ainsi opposer δῆτ' ἐρεΐς (v. 1102) à δῆθ' ὀρᾶς (v. 1097).

Le plan attendu a été suivi dans les deux meilleures copies : après une présentation synchronique, où l'on peut mettre en évidence entre autres les influences des occlusives aspirées sur leur entourage (il fallait au moins relever, et si possible commenter, au v. 1103, la crase θοίμ᾽τιον), la partie diachronique isole d'abord les aspirées héritées (attention, certaines étymologies ne sont pas encore très claires... par exemple celle de θέα-ομαι ou bien celle de θεός, et le jury n'exigeait pas de remarque approfondie en diachronie sur la labiale aspirée de ῥάφανος), avant de commenter les traces d'altération des aspirées héritées puis de terminer par des remarques sur l'origine des aspirées récentes en grec.

Le jury n'exigeait pas de développement poussé sur les variantes graphiques des aspirées, non plus que sur l'origine des graphèmes correspondants du grec. Cependant, les étudiants qui ont eu une formation en linguistique grecque, même modeste, doivent pouvoir commenter et doivent commenter, d'ailleurs, au moins en conclusion, une forme comme ἔξει en l'opposant bien sûr aux radicaux du présent ἔχειν et de l'aoriste ὄχεϊν.

Nous encourageons les étudiants de l'option A d'une part à bien travailler la partie réduite du programme, afin d'éviter des bévues comme une confusion entre indicatif et impératif, et à ne pas négliger de s'entraîner à traiter les questions fondamentales en linguistique ancienne.

Option A : II Latin

Hos ego tam fortes uolui, sed cedere Auitum dum tibi, Roma, paro, rutilat cui maxima dudum stemma complexum germen, palmata cucurrit per proauos, gentisque suae, te teste, Philagri, patricius resplendet apex. Sed portio quanta est haec laudum, laudare patres, quos quippe curules et praefecturas constat debere nepoti ?	155
Sint alii, per quos se postuma iactet origo, et priscum titulis numeret genus alter ; Auite, nobilitas tu solus auos. Libet edere tanti gesta uiri et primam paucis percurrere uitam. « Soluerat in partum generosa puerpera casti uentris onus ; manifesta dedi mox signa futuri principis ac totam fausto trepidi patris aulam impleui augurio ; licet idem grandia gnati culparet fata et pueri iam regna uideret, sed sibi commissum tanto sub pignore cernens mundi depositum, ne quid tibi, Roma, periret, iuuit fortunam studio... »	160 165 170

Sidoine Apollinaire, *Carmen VII*, 153-171.

Question 1 :

Sémantique : le vocabulaire se rapportant à la naissance et à la parenté.

Question 2 :

Phonétique : les /ē/, v. 162-171 (synchronie, diachronie).

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option A

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par M. Laurent GAVOILLE

La moyenne de l'épreuve s'établit à 6,1/20, ce qui est nettement moins bon qu'en 2009. Il faut dire qu'un seul candidat semblait raisonnablement préparé et a obtenu la moyenne (10,5/20). Les autres copies étaient assez faibles (7,5/20 et 5/20) ou très insuffisantes (1,5/20).

Texte de référence : Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, v. 153-171

Question 1. Sémantique : le vocabulaire se rapportant à la naissance et à la parenté.

Pour cette question, la moyenne est de 7/20 (les notes vont de 2/20 à 12/20). Le sujet avait été choisi en raison de son caractère extrêmement classique, le vocabulaire de la parenté faisant partie des questions basiques, que tout candidat peut facilement préparer en lisant le volume I du *Vocabulaire des institutions indo-européennes* d'Emile Benveniste, dont le « Livre 2 » est justement intitulé « Le vocabulaire de la parenté ». Le jury n'attendait rien de plus de la part des candidats.

Le sujet avait été libellé de telle sorte que des candidats éventuellement peu familiers des termes relevant strictement de la parenté (*pater* et *patricius* aux v. 156-157, *nepos* en 159, *auus* en 162) puissent se rattraper avec des noms plus généraux se rapportant à la naissance et à la lignée : *germen* (155), *gens* (156), *origo* (160), *genus* (161), *prima uita* (163), *partum* et *puerpera* (164) *gnati* (167), *puer* en 168.

Le sujet relevant du domaine de la sémantique, on attendait un classement selon le sens, c'est-à-dire autour de grandes notions susceptibles de rassembler plusieurs termes. En sémantique, diverses approches sont toujours possibles : on peut s'intéresser à la structure d'un champ sémantique donné (c'est l'essentiel), mais aussi aux rapports de plus ou moins grande synonymie qui ne manquent pas d'exister entre différents termes, et enfin, pour chaque lexème, à son évolution sémantique propre (y a-t-il un sens premier, comment se font les évolutions de sens, comment s'explique le sens contextuel qui apparaît éventuellement dans le passage donné ?). Naturellement, les candidats n'ont pas le temps de traiter tous ces aspects : il faut savoir doser en fonction des mots à étudier, et choisir ce qui est le plus intéressant. Mais il est bon d'avoir à l'esprit ces différentes questions, pour éviter un catalogue ou un relevé non classé, bref pour donner du relief à la réponse proposée.

Les copies les moins bonnes sont celles qui ne font pas de sémantique du tout mais, par exemple, de la stylistique, de la civilisation ou un commentaire littéraire : cela relève du hors-sujet. Souvent le classement est succinct ou inexistant, le relevé incomplet, le sémantisme des mots trop rapide (on ne sait pas par exemple si le sens proposé est le sens premier ou le sens contextuel : ainsi, *origo* a pu être relevé avec le sens "origine", mais dans le contexte, où il est déterminé par *postuma*, il désigne un descendant). Les meilleures copies savent en général justifier convenablement le sens d'un mot, soit par une évolution sémantique particulière, soit par le recours à une racine indo-européenne accompagnée de son sens ou à un radical latin (ou aux deux dans le cas d'un mot composé), et n'oublient pas les considérations morphologiques indispensables : le sens est souvent à

mettre en relation avec la formation des mots (dans le cas des dérivés par exemple).

La plupart des candidats se sont aidés de l'intitulé du sujet pour faire leur plan, ce qui était tout à fait possible, mais cette répartition n'était pas forcément la plus aisée, car les deux notions sont évidemment voisines, si bien que les mêmes racines indo-européennes peuvent se retrouver à l'origine des mots relevant des deux catégories distinguées. Il fallait donc ne pas hésiter, si l'on gardait ce plan, à évoquer ces ambiguïtés. Pour les termes de la naissance, on attendait en priorité *partum* et *puerpera* (v. 164), qu'il aurait fallu rattacher au radical de *pario* "enfanter". *Partus* est à présenter comme un dérivé en *-tus* (*partus*, *partūs*, m., "enfantement"), *puerpera* (-ae, f., "accouchée, jeune mère") comme un composé de *puer* et du rad. de *par-io*, ce qui permettait d'expliquer que *puer*, à la différence de *liberi* qui désigne les enfants par rapport aux parents, n'est pas au sens strict un terme de parenté : on le fait souvent venir d'une racine **pew/pow-* "petit", cf. *paruus*, *paucus*, et gr. παῖς. Mais un peu plus loin (v. 167-168), *puer* est employé sur le même plan que *gnātus* ("fils", en poésie), où on reconnaît bien le sens de la racine **gen-h₁-* "engendrer, naître" (les candidats doivent savoir présenter correctement cette racine). *Gnātus* permettait d'évoquer la perméabilité entre les deux notions de naissance et de parenté : l'emploi poétique (nom signifiant "fils") en fait plutôt un terme de parenté (cf. le sens agentif de la racine), mais cet emploi est secondaire par rapport à l'emploi courant de (*g*)*nātus*, adjectif signifiant "formé par la naissance", appartenant clairement à la famille de *nāscor*. On peut distinguer en latin deux grandes familles issues de la même racine : d'un côté *gignō*, *gens*, *ingenium*, de l'autre *nāscor*, *nātus*, *nātūra*. Dernier terme du texte se rapportant à la naissance et au premier âge : l'expression *prīma uīta* (v. 163), qui ne se rapporte pas proprement à la naissance, mais secondairement (métonymie). *Vīta* donnait l'occasion aux candidats de poser une autre racine connue, essentielle pour un tel sujet, celle signifiant "vivre" (**g^wey-h₃-*, cf. gr. hom. βέομαι).

Ces derniers exemples permettaient d'imaginer un autre plan (ou tout au moins des sous-parties), qui aurait séparé les termes se rapportant directement à la naissance et à la parenté (soit par la racine, soit par le sens dominant du radical latin) de ceux qui s'y rattachent de manière secondaire (en raison d'une évolution propre au latin, ou en raison d'un déplacement de sens, métonymique ou métaphorique).

Des termes de parenté, *pater* a été le mieux relevé, mais les candidats ont souvent voulu le faire venir d'un verbe latin, comme *pario*, *paro* (vraisemblablement confondu avec le précédent), ou même un hypothétique **parior*, alors qu'il s'agit d'un vieux nom indo-européen qu'on retrouve en grec (πατήρ), en sanskrit (*pitār-*), en vieux haut allemand (*fater*). Sur son sens, on n'attendait rien d'autre que l'essentiel des développements benvenistiens (*Vocabulaire des institutions indo-européennes*, vol. 1), par ailleurs repris dans les dictionnaires étymologiques d'Ernout-Meillet et de Chantraine. *Pater* est, à l'origine, un nom classificatoire, ou générique, désignant le père ni comme géniteur (c'est *genitor*) ni comme père personnel (c'est **atta*, terme familier pour le père qui nourrit et élève, présent dans de nombreuses langues dont le hittite), mais comme catégorie sociale : c'est le chef de maison (le *pater familias*), ou un représentant de la suite des générations. C'est bien ce que nous avons ici : le père est présenté comme le maître du palais (*aula*, v. 166) et comme celui à qui succédera un *futurus princeps* (165-166). En 158, *patres* s'insère dans une série de termes désignant les générations (*germen*, *proauus*, *gens*). L'adjectif *patricius* (*patricius apex*, au v. 157) a souvent été mal expliqué : il n'est pas hérité (comme *patrius*), ni analogique (comme *paternus*, refait secondairement sur le modèle de *maternus*), mais présente une formation en *-icius*, propre au latin, caractéristique d'adjectifs tirés de noms de fonctions officielles : *aedilicius*, *tribunicius*, *praetoricus*.

Faute d'avoir lu Benveniste, les candidats n'ont pas su dire que *auus* (on avait *proauus* au v. 156), comme bon nombre de ses correspondants dans d'autres langues indo-européennes, ne signifiait pas d'abord "grand-père", mais "grand-oncle maternel" : la signification "grand-père" n'est que secondaire car une même personne, le frère de la mère de la mère, est aussi le père du père, en raison du mariage entre cousins croisés. Le latin, à date historique, ne présente que le sens agnatique de "grand-père", mais si *auunculus* "petit *auus*" désigne l'oncle maternel, c'est en raison d'une filiation

entre frère et fils de sœur : l'oncle maternel est le fils de la sœur du grand-père. Le nom du neveu connaît corrélativement la même ambiguïté: selon les langues, il signifie tantôt "neveu", tantôt "petit-fils", tantôt les deux à la fois comme en latin (dans le passage, au v. 159, c'est le sens de "petit-fils" qui s'impose). De même que les noms de la famille de *auus* désignent autant (par l'intermédiaire de *auunculus*) l'oncle que le grand-père, de même (et symétriquement) *nepos* reçoit les sens de "petit-fils" et de "neveu".

Restaient trois termes se rapportant au lignage et la famille : *gens*, *genus*, *germen*, qu'on pouvait traiter à part, en invoquant le fait qu'ils se rapportent à l'ensemble d'une descendance ou d'une ascendance, c'est-à-dire globalement à l'idée de parenté, mais qu'ils reposent tous sur la racine **gen-h₁-* de la naissance. Mais on pouvait aussi bien choisir de les examiner avec le vocabulaire de la naissance, où *gnātus* était déjà examiné (voir plus haut). Dans le cas d'un plan séparant termes propres et termes figurés, *gens* et *genus* font partie des premiers, *germen* des seconds, puisqu'il désigne d'abord le germe, le bourgeon, avant de s'appliquer à la descendance. Ce qu'on attendait ici, c'est d'abord une distinction morphologique qui peut orienter la signification globale du dérivé : le suffixe animé abstrait *-*ti-* pour *gens*, le suffixe inanimé *-*es/-os* pour *genus* et le suffixe -*men* désignant une réalité porteuse du procès pour *germen*. Ensuite des considérations sur la racine **gen-h₁-*, telles qu'on les trouve chez Benveniste : cette racine n'indique pas seulement la naissance physique, mais aussi la naissance comme fait social : des termes comme *gens* et γένοϋς supposent une naissance légitime, accompagnée de droits, et ne s'appliquent qu'aux hommes, qui se reconnaissent un ancêtre commun, ce qu'illustre parfaitement le passage.

On ne répétera jamais assez, semble-t-il, que la lecture du *Vocabulaire des institutions indo-européennes* de Benveniste est nécessaire pour cette épreuve, surtout dans ses rubriques aussi fondamentales que celle consacrée à la parenté. A défaut, il est bon de consulter, pour les grandes familles de mots, le dictionnaire étymologique d'Ernout-Meillet, dont la visée n'est pas seulement étymologique mais aussi sémantique.

Question 2. Phonétique : les /ē/, v. 162-171 (synchronie, diachronie).

Cette question technique n'a pas bien réussi aux candidats (moyenne : 5,25/20). Une seule copie sort du lot (13/20), les autres naviguant entre 1 et 4/20.

Ce qui a surtout manqué aux candidats, c'est de savoir reconnaître les ē. On a pu lire que le -e- de *dedi* était long. *Regna* a parfois été cité, sans doute parce que certains candidats confondent la longueur de la syllabe (donnée par la scansion) et celle de la voyelle (une syllabe fermée est longue, mais peut très bien contenir une voyelle brève). Alors que d'ordinaire la synchronie est oubliée, un candidat s'est limité à elle, mais sans réussir à trouver un exemple pertinent pour montrer que le /ē/ était bien un phonème du latin.

On avait pris soin, dans le libellé du sujet, de ne pas employer le terme de « phonologie », certes pour ne pas dérouter les candidats qui ne connaîtraient pas la distinction entre phonétique et phonologie, mais aussi pour éviter que ceux qui la connaîtraient soient tentés de restreindre leur étude à la seule synchronie. La parenthèse explicitait bien les deux orientations demandées : synchronie (c'est-à-dire phonologie) et phonétique diachronique.

Dans la partie synchronique, on pouvait rapidement présenter la place du /ē/ dans le triangle vocalique du latin et évoquer la distribution des faits (les exemples du texte permettent de montrer qu'on peut le rencontrer en syllabe initiale, intérieure et finale) tout en précisant les cas d'abrègement : loi d'Osthoff à date pré-latine, et à date latine abrègement iambique, abrègement en hiatus et en syllabe finale devant consonne autre que -s. Le plus intéressant était de montrer que la longueur avait en latin une valeur phonologique, puisqu'on peut opposer des paires minimales comme *lēgit* "il lit" vs. *lēgit* "il a lu", *lēuis* "léger" vs. *lēuis* "lisse".

Dans la partie diachronique, il fallait en priorité classer les \bar{e} du texte selon leur origine, mais on pouvait aussi signaler les cas d'abrègement d'un plus ancien \bar{e} (le sujet, libellé de manière large, laissait ouverte cette possibilité). Un plan classique, pour ce genre de question, consiste à distinguer les longues héritées des longues récentes.

Le texte présentait 3 \bar{e} anciens conservés : $n\bar{e}$ (v. 170) est la forme longue de la négation de phrase $*n\bar{e}$ qu'on ne retrouve en latin que dans des formes renforcées (comme $n\bar{o}n$). Cette forme longue est utilisée dans les langues italiques pour l'expression de la prohibition (ici : $ne\ culparet$). Elle peut s'expliquer en remontant à une forme i.-e. $*n\bar{e}$ (cf véd. $n\bar{á}$), mais il n'est pas interdit d'invoquer l'allongement des monosyllabes accentués. Le préverbe $d\bar{e}$ -, qu'on a dans $d\bar{e}positum$ au v. 170, est toujours long (tout comme $d\bar{e}$ préposition) et trouve des correspondants en celtique et en italique. Quant au radical $pl\bar{e}$ - de $impl\bar{e}ui$ (v. 167), il repose sur le thème II (en termes benvenistiens) de la racine $*pel-h_1$ - signifiant "se remplir, être rempli", celle du grec $\pi\acute{\iota}\mu\pi\lambda\eta\mu\iota, \pi\lambda\eta\theta\acute{o}\varsigma$. $Vid\bar{e}ret$, enfin, est formé à l'aide du suffixe d'état $*-eh_1-$ > $-\bar{e}$ -.

Comme exemple de \bar{e} récent, on avait $\bar{e}dere$ (v. 162), qui remonte tout simplement à $*exdere$, composé de ex et de $dare$, d'où son sens "mettre au jour, publier, faire connaître". Nous avons affaire à un groupe consonantique ($*-ksd-$) où les sourdes sont sonorisées de manière régressive par le $-d-$: $*eks-dere$ > $*ekz-dere$ > $*egz-dere$; puis assimilation $*ezz-dere$ et simplification $*ez-dere$ (comme dans $*subs-cipio$ > $sus-cipio$), et enfin chute de la sifflante et allongement dit « compensatoire » de la voyelle précédente (en fait report sur la voyelle précédente brève des vibrations caractéristiques de la sonorité, ce qui provoque un allongement). Le jury n'attendait peut-être pas tout le détail de l'évolution, mais aurait aimé voir figurer la notion d'allongement compensatoire.

Enfin, quelques cas de \bar{e} représentant de plus anciens \bar{e} , illustrant tous l'abrègement en syllabe finale devant consonne autre que $-s$. Les exemples les plus faciles à repérer étaient les subjonctifs imparfaits $culparet$, $uideret$ (v. 168) et $periret$ (v. 170), caractérisés par le morphème $*-s\bar{e}$ - qui a des correspondants en osque et en ombrien mais qui est difficile à expliquer au niveau indo-européen. Mais $libet$ (v. 162) et $licet$ (v. 167) permettaient aussi aux candidats de rappeler que la deuxième conjugaison avait regroupé des verbes caractérisés justement par un $-\bar{e}$ - (visible, pour $licet$ et $libet$, à l'infinitif $lic\bar{e}re$ et $lib\bar{e}re$), et que celui-ci avait deux origines possibles : soit $*-e(y)e-$ itératif-causatif, soit $*-eh_1-$ (suff. d'aoriste cf. gr. $\acute{\epsilon}\chi\acute{\alpha}\rho\eta\nu$). Ici, c'est la première explication qui est en cause, mais on ne demandait pas forcément aux candidats de savoir choisir. Phonétiquement, le processus est différent : dans un cas le \bar{e} est issu d'une contraction de deux brèves, dans l'autre d'une résolution de diphtongue à deuxième élément laryngal.

Les questions de phonétique sur les voyelles longues tombent régulièrement, à l'écrit comme à l'oral. Le jury recommande donc aux candidats de s'entraîner pendant l'année à reconnaître les voyelles longues, sans croire que le recours à la scansion sera suffisant : elle ne donne des indications que sur les voyelles situées en syllabe ouverte.

Option B :
I ANCIEN FRANÇAIS

TEXTE

2536	- Sire, quant vos si m'angoissiez,	2549	or se vont tuit de vos gabant,
2537	la verité vos an dirai,	2550	juesne et chenu, petit et grant ;
2538	ja plus ne le vos celerai ;	2551	recreant vos apelent tuit.
2539	mes je criem qu'il ne vos enuit.	2552	Cuidiez vos qu'il ne m'an enuit,
2540	Par ceste terre dient tuit,	2553	quant j'oi dire de vos despit ?
2541	li blond et li mor et li ros,	2554	Molt me poise, quant an l'an dit,
2542	que granz damages est de vos	2555	et por ce m'an poise ancor plus
2543	que voz armes antrelessiez.	2556	qu'il m'an metent le blasme sus ;
2544	Vostre pris est molt abessiez :	2557	blasmee an sui, ce poise moi,
2545	tuit soloient dire l'autre an	2558	et dient tuit reison por coi,
2546	qu'an tot le mont ne savoit l'an	2559	car si vos ai lacié et pris
2547	meillor chevalier ne plus preu ;	2560	que vos an perdez vostre pris,
2548	vostres parauz n'estoit nul leu ;	2561	ne ne querrez a el antandre.

(Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*,
éd. M. Roques, Champion, vv. 2536- 2561)

QUESTIONS

- 1- Traduire le texte en français moderne (4 points).
- 2- Phonétique (4 points) :
Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *reison* (v. 2558, latin : *rationem*).
- 3- Morphologie (4 points) :
Décrire la formation et l'évolution du paradigme de *meillor* (v. 2547), depuis les origines jusqu'au français moderne.
- 4- Syntaxe (4 points) :
La négation dans le passage.
- 5- Vocabulaire (4 points) :
Etudier dans une perspective diachronique et synchronique le mot *antandre* (v. 2561).

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option B

I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS

Établi par M. Roger BELLON

Sujet :

1- Traduire le texte (vv.2536-2561) en français moderne (4 points).

2- Phonétique (4 points) :

Etudier, depuis le latin jusqu'au français moderne, l'évolution de *reison* (v.2558, latin : *rationem*).

3- Morphologie (4 points) :

Décrire la formation et l'évolution du paradigme de *meillor* (v. 2547), depuis les origines jusqu'au français moderne.

4- Syntaxe (4 points) :

La négation dans le passage.

5- Vocabulaire (4 points) :

Etudier dans une perspective diachronique et synchronique le mot *antandre*(v. 2561).

Commentaire de la session :

Pour le concours 2010, 14 candidats seulement ont composé dans l'option B, ce qui constitue une nouvelle baisse par rapport à l'année précédente (17 en 2009), 20 en 2008, 26 en 2007, et 34 en 2006). Si la diminution du nombre de postes proposés décourage probablement certains, il importe pourtant de souligner que désormais, le rapport entre nombre de postes (5 en 2010) et nombre de candidats (18 présents à l'écrit) rend le concours plus ouvert.

Cependant, l'impression générale ne s'améliore guère : la moyenne générale (6,21/20), certes en hausse par rapport à 2009 (5,6/20), mais encore au-dessous de celle de 2007 (6,25/20), reste encore bien basse pour un sujet qui ne présentait aucune difficulté réelle et qui ne devait en aucun cas dérouter un candidat bien préparé.

La répartition des notes reproduit celle de l'année dernière :

- 4 copies entre 0 et 3

- 4 copies entre 3,5 et 6

- 4 copies entre 6,5 et 9,5

- 2 copies obtiennent une note supérieure à 10 (1 à 11, 1 à 12).

Si l'on excepte les 4 copies indigestes, indigestes et parfois indignes, notées entre 2 et 3, production de candidats qui avaient fait l'impasse sur le texte d'ancien français, le jury doit reconnaître que les candidats avaient soigneusement travaillé le texte : l'excellente moyenne obtenue à la traduction (pratiquement 3/4, soit 15/20) est là pour le prouver ; mais il semble, à voir les notes obtenues en syntaxe et en vocabulaire, que ce sont ces deux questions qui font chuter les moyennes vers l'insuffisant ou le médiocre. Manque de temps ou préparation insuffisante ? probablement les deux à la fois, mais aussi maîtrise insuffisante de la méthode propre à chaque question, nous allons y

revenir dans le détail.

C'est pourquoi, il paraît indispensable de souligner une fois de plus l'importance primordiale de la rigueur, vertu essentielle car il ne suffit pas de travailler pour travailler ; encore faut-il s'appropriier pleinement les connaissances acquises. Les analyses superficielles ne suffisent pas et les résultats obtenus cette année confirment les recommandations de l'année dernière : un travail ne se révèle rentable que si l'on se défie au plus haut point du leurre qu'est le survol ; on obtiendra alors une note comparable à celles qui ont été attribuées toutes les années précédentes aux très bonnes copies dans cette épreuve, où il n'est pas rare de constater des résultats supérieurs à 15/20, parfois 18.

Bilan de l'option B et recommandations aux futurs candidats

A- TRADUCTION

Le passage donné devait être connu de tous les candidats, vu sa place dans l'économie générale du roman : c'est le moment où Enide révèle la vérité à Erec sur les reproches qui lui sont faits à la cour : Erec néglige ses devoirs de chevalier et devient *recreant* ! Globalement le texte avait été travaillé et si on excepte une copie indigne (un seul vers correctement traduit, et des "perles" comme *votre parent n'était pas un loup* pour le vers 2548), les trois autres copies ayant obtenu les notes les plus basses proposent une traduction convenable.

Les erreurs ponctuelles sur un mot ou une locution ont été rares : *el* (2561) n'a parfois pas été identifié, *mont* dans *an tot le mont* (2546) a été compris comme « montagne » ! L'opposition claire entre un autrefois radieux (*l'autre an*, 2546) et un présent sombre (*or*, 2549) n'a parfois été comprise et rendue. Mais l'essentiel des erreurs porte sur la traduction précise de tous les termes du vocabulaire psychologique de la peine intérieure et du chagrin, en particulier les verbes *enuier* (2539 et 2552) et *peser* (2554, 2555 et 2557) ; il fallait résister à la tentation du calque : *ennuyer* est en FM beaucoup trop faible, *contrarier* convient encore moins, et on pouvait jouer sur les verbes *accabler* et *affliger* ou user d'une locution comme *plonger dans une profonde affliction*. Il fallait autant que possible conserver aux vers 2556-57 le jeu entre l'actif (*m'an metent le blasme sus*) et le passif (*blasmee an sui*) ; le couple *lacié et pris* n'a pas toujours été compris comme la suite de deux opérations : prendre puis retenir prisonnier et la locution *prendre dans des rets* est totalement archaïque ! Deux termes spécifiques de la langue médiévale ont posé des problèmes aux candidats : *recreant* (2551) d'abord, qu'on pouvait rendre par *lâche* ou gloser par *celui qui abandonne*, *vostre pris* ensuite qu'on pouvait rendre au vers 2544 par *le renom dans lequel on vous tenait* et au vers 2560 par *toute votre valeur*.

On le voit, la traduction est un art difficile, mais un entraînement régulier se révèle toujours efficace pour la compréhension intime du texte et payant le jour du concours : les correcteurs ont alors la surprise d'une traduction juste et élégante quand ils lisent *quand j'entends les critiques dont vous faites l'objet* pour le vers 2553 (*quant j'oi dire de vos despit*).

B- PHONETIQUE

Le traitement de cette question donne des résultats contrastés : d'excellentes et de bonnes études, des copies blanches ou des bribes de réponse, avec dans ce cas erreur sur la place de l'accent. Pour cette question l'improvisation et l'invention ne rapportent strictement rien. Les candidats doivent savoir qu'une bonne maîtrise des notions phonétiques est indispensable autant pour la compréhension de la morphologie diachronique que pour l'analyse de la morphologie du français contemporain et de son système graphique ! Comme dans le rapport de l'année dernière, on ne peut que renouveler le conseil donné aux candidats perdus dans l'enchaînement logique des évolutions successives : placer en début d'exposé une mention des phénomènes principaux, dans le but de glaner à coup sûr quelques points. Une telle pratique ne constitue certes pas une réponse véritable,

mais seulement une solution de la dernière chance ! Les problèmes spécifiques pour le mot à traiter sont :

- la palatalisation de [ty] intervocalique, tout à fait régulière,
- la formation et l'évolution de la diphtongue créée par coalescence [a_i] et les traces laissées dans les graphies,
- la nasalisation de la diphtongue créée par segmentation spontanée.

Proposition de corrigé complet

Avant même de poser les trois étapes de l'évolution :

LC *ra^ti^one^m* - AF *reison* [Rɛz^on]- FM *raison* [Rɛz^o];

il faut commencer par placer l'accent en combinant observation et raisonnement : le maintien en français du [o] sous la forme d'une voyelle nasalisée est l'indice que cette voyelle était accentuée ; quand une voyelle pénultième est tonique en syllabe ouverte, c'est que cette voyelle est longue : l'accent ne porte, en effet, sur la voyelle de la syllabe pénultième que si celle-ci est longue et une syllabe ouverte est longue si elle contient une voyelle longue : [ra^ti^one].

Le mot est ensuite étudié dans sa globalité dans l'ordre chronologique et l'étude successive de chaque phonème (« la consonne r reste intacte, le a se transforme en ai... ») constitue une erreur flagrante de méthode !

- I^{er} siècle avant J. C. : le [ɨ] bref en hiatus s'affaiblit et se consonifie en yod : [ra^tyoⁿe] ;
- II^e s. après J. C. : mutation vocalique : les oppositions de longueur qui caractérisaient le système vocalique du LC font place à des oppositions de timbre : [ō] long devient [o] fermé : [ra^tyoⁿe] ; étant en position libre, cette voyelle est prononcée très allongée : on est là à l'origine du phénomène de la segmentation spontanée ;

- à peu près à la même époque se produit la palatalisation du groupe [ty] intervocalique : le yod en contact tend à communiquer à son environnement sa palatalité : sous son influence, la dentale [t] se modifie : le dos de la langue s'étale plus largement contre la voûte du palais et le point d'articulation recule, d'où [t] > [t̪] (consonne palatalisée) ; cette évolution s'accompagne du dégagement devant la voyelle palatalisée d'un phonème de passage proche de yod : [a^ty] > [a^ty̆] : [ra^tyoⁿe]

- A cette phase de palatalisation succède une phase d'assibilation : [t̪y] fortement articulé s'assibile en [t̪s̪y] : à la fin de la tenue du [t̪] apparaît un phonème spirant (sifflante [s]) qui forme avec l'occlusive une affriquée palatalisée : [ra^ts̪yoⁿe]

- IV^e s. : dans la seconde moitié du quatrième siècle, cette affriquée subit le sort des consonnes intervocaliques et se sonorise : [t̪s̪] > [d̪z̪] : [ra^td̪zoⁿe]

- Au VI^e s., le [ō] accentué libre se diphtongue spontanément (seconde vague de diphtongaisons) : en raison du relâchement articulatoire, la voyelle s'allonge, se déséquilibre dans sa tenue (segmentation) et a tendance à se fermer dans sa partie finale (différenciation) : [ō] > [ōo] > [ou] : [ra^td̪zoⁿe]

- Vers le VII^e s., se produit la dépalatalisation : dans le groupe palatal instable [y^dz̪y], l'affriquée [d̪z̪] se dépalatalise en [dz̪] : le yod d'arrière s'amuit et le yod d'avant s'ouvre en un [i] ténu qui forme avec la voyelle initiale atone une diphtongue de coalescence [a_i] : [ra^td̪zoⁿe]

- A la fin du VII^e s., la voyelle finale s'amuit : [ra^td̪zoⁿe]

Dès le X^e s., débute la nasalisation : placé devant une consonne nasale, le second élément de la diphtongue [ou] se nasalise : par anticipation de l'articulation consonantique, le voile s'abaisse avant la fin de la tenue vocalique si bien que [ou] > [oũ] : [ra^td̪zoⁿe] ; en assourdissant le [u] vélaire, la nasalisation le rapproche de [ō] et au XI^e s. [oũ] > [ōō] : [ra^td̪zoⁿe].

Au XII^e s., avec la nasalisation du premier élément de la diphtongue, la monophthongaison devient inévitable : [ōō] > [ōō] > [ō] : [ra^td̪zoⁿe].

Vers la même époque (qui correspond à une phase de réduction de diphtongues), dans la syllabe initiale le [i] diphtongal qui possède une influence fermante ferme le [a] d'un degré : [a_i] > [ɛ_i].

Vers le milieu du siècle, par analogie avec ce qui se produit en syllabe tonique, cette diphtongue se monophthongue à son tour : [ɛi] > [ɛ] : [rɛdzɔ̃n] ; la graphie médiévale porte trace de cette réduction tardive de la diphtongue puisque coexistent au XIII^e s. les graphies *raison*, *reison* et *reson*.

-Au début du XIII^e s. a lieu la réduction des affriquées : dans le groupe occlusive + constrictive, le premier élément tend à se désarticuler devant la spirante et s'amuit vers le milieu du siècle : [dz] > [z] ; à la même époque le [ʃ] subit l'influence ouvrante de la nasale [ɔ̃] > [ɔ̃] : [rɛzɔ̃n] ;

- en MF la graphie *raison* tend à l'emporter sur les deux autres en raison de l'indication étymologique porté par le *a* et du rapprochement avec des dérivés de formation savante comme *rationnel*.

- Fin XVI^e s. - début XVII^e s., se produit l'allègement de nasalité : la prononciation s'accommode mal de la succession de deux articulations nasales [voyelle nasale + consonne nasale] : en syllabe fermée, la consonne nasale s'amuit : [rɛzɔ̃].

- Dans la seconde moitié du XVII^e s. enfin, le [r] apico-alvéolaire (roulé) se voit substituer (recul articulatoire) un [R] dorso-vélaire (uvulaire ou grasseyé) : [Rɛzɔ̃] ; ce changement inconditionné commencé au XVII^e s. en langue savante ne se fait que très lentement en langue populaire.

C- MORPHOLOGIE

L'étude portait sur le paradigme de l'adjectif *meillor* ; sujet classique, mais traitement plus que décevant de la part de tous les candidats sans exception. La méthode propre à la question de morphologie est soit franchement ignorée soit mal maîtrisée et appliquée de façon fragmentaire. Il est donc plus qu'urgent de faire le point sur les attentes du jury.

On passera sur les copies qui font (assez médiocrement) une seconde question de phonétique ainsi que sur celles qui limitent leur aperçu diachronique à l'étude du masculin singulier ! La morphologie reste l'étude des formes à l'intérieur d'un paradigme, c'est-à-dire qu'un adjectif comme *meillor* doit être étudié au masculin ET au féminin ainsi qu'au neutre, employé adverbialement : il n'est pas admissible dans un concours d'un tel niveau qu'une copie sur deux oublie totalement de faire apparaître le mot féminin dans l'étude diachronique d'un paradigme et que la plupart des copies "oublie" de parler du morphème -e, morphème démarcateur du genre en AF comme en FM pour les adjectifs ! On se propose donc de donner ici les indispensables conseils de méthode pour chaque étape de l'étude de la formation et de l'évolution du paradigme.

Il faut commencer par identifier la forme à étudier, donner son paradigme en AF et analyser celui-ci (« identifier, décliner, analyser ») :

meillor (2547) est une forme de CRS au Masculin (en fonction d'épithète antéposé) et le paradigme est :

Masculin :

CSS <i>mieudre</i> (s)	CSP <i>meillor</i>
CRS <i>meillor</i>	CRP <i>meillors</i>

Féminin :

CSS <i>mieudre</i>	CSP <i>meillors</i>
CRS <i>meillor</i>	CRP <i>meillors</i>

Il s'agit donc d'un adjectif de type 3, à deux bases (l'analyse sera faite plus loin) et il est faux d'écrire qu'il est épïcène : certes il ne comporte pas de morphème -e au Féminin mais les deux tableaux ne sont pas identiques.

Il faut ensuite étudier en diachronie la formation et l'évolution du paradigme.

I) en latin

A) en Latin Classique

Il s'agit du comparatif synthétique de l'adjectif *bonus, bona, bonum* ; du point de vue morphologique cet adjectif est uniforme ou épïcène :

Masculin et féminin :

CSS <i>mélior</i>	CSP <i>melióres</i>
CRS <i>meliórem</i>	CRP <i>melióres</i>

Il faut absolument constater le déplacement de l'accent, sur le e au nominatif sg (masculin et féminin) et sur le o (long) aux autres formes, car ce déplacement est responsable de l'apparition des 2 bases différentes.

B) en Latin vulgaire

Il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur les phénomènes phonétiques réguliers (mutation vocalique, palatalisation du l par le yod qui résulte de la consonnification du i bref, atone et en hiatus) ; il faut surtout mentionner la réfection analogique du NP masculin *grandiores* en **grandiori*, sur le modèle des substantifs masculins de type 1, car cette réfection casse le modèle épïcène ; on a donc en LV :

Masculin	CSS [mɛ̃ljor]	CSP *[mɛ̃ljóri]
	CRS [mɛ̃ljóre]	CRP [mɛ̃ljóres]
Féminin :	CSS [mɛ̃ljor]	CSP [mɛ̃ljóres]
	CRS [mɛ̃ljóre]	CRP [mɛ̃ljóres]

II) du LV à l'AF

Il faut éviter de faire ici une étude phonétique complète de *mélior* à *mieudre* et de *meliorem* à *meillor* ou de donner une étude complète de chacune des huit formes du tableau précédent : les explications phonétiques doivent être subordonnées à un plan propre à l'analyse morphologique en diachronie ;

A) la forme courte [mɛ̃ljor] des NS : l'évolution phonétique est régulière et il faut s'en tenir aux explications suivantes :

- la voyelle tonique se diphtongue régulièrement (segmentation conditionnée) ;
- au moment de la chute des voyelles finales (fin du VII^e siècle) deux phénomènes essentiels et concomitants : l'apparition d'une consonne d'épenthèse entre le l palatalisé et la consonne r, et l'apparition d'une voyelle [ɛ̃] de soutien phonétique nécessaire pour l'articulation en finale du nouveau groupe [-dr] ;

- ces changements font que le l palatalisé est désormais en position implosive : il perd son caractère palatal et s'affaiblit : au X^e siècle il se vocalise en [ɥ] et forme avec la diphtongue précédente [iɛ̃] une triphthongue de coalescence [iɛ̃ɥ] qui évolue en [yɛ̃] à l'époque du texte ; on a donc la forme [myɛ̃drɛ̃], graphie *mieldre* ou *mieudre* ; mais il est primordial de signaler qu'au Masculin il apparaît un -s final d'origine analogique (alignement de tous les CSS masculins sur *murs* ou *bons*).

B) la forme longue [mɛ̃ljóre] : l'accent est ici sur la voyelle pénultième [ó] qui évolue régulièrement selon le phénomène bien connu de la segmentation spontanée : [ó] > [óɔ] > [óu] au VI^e siècle puis > [éu] au XI^e s. > [ɛ̃u] au XII^e s. et enfin simplification de la diphtongue en [ɛ̃] (sans bascule de l'accent) à la fin du XII^e s. ; le groupe [lj] se simplifie très tôt en [lj] et on a donc à l'époque du texte [mɛ̃ljór], graphie *meillor* ou *meilleur* ;

C) les désinences de la forme longue (-e, -i et -es en LV) : elles évoluent régulièrement et on a en AF le jeu régulier des morphèmes casuels -s / -Ø ;

III) de l'AF au FM

Il convient d'être ici très précis et de ne pas se contenter de formules vagues sur la ruine du système casuel ; on doit procéder en deux temps :

A) l'abandon du système casuel et le maintien des seules formes de CR : C. Marchello-Nizia (cf. la référence *supra* sous le rapport de l'option A) note que dans le corpus du MF qu'elle a dépouillé, la forme *mieudre* « semble avoir totalement disparu » (p. 106) ;

B) l'apparition au Féminin de formes analogiques (du type 1 des adjectif *bon / bonne*) pourvues du morphème -e démarcateur de genre : dès la fin du XIII^e s., apparaît, de façon sporadique d'abord, une forme analogique de féminin *meilleure* qui s'impose définitivement à la fin de la période du MF : les adjectifs qualificatifs sont entrés dans un système qui porte, à l'écrit au moins, les marques d'une opposition de nombre et de genre (*meilleur, meilleurs* et *meilleure, meilleures*) : c'est le système du FM, mais il faut noter qu'en FM l'opposition de genre est neutralisée à l'écrit et à l'oral pour environ 40% des adjectifs, qui ont un radical terminé par la voyelle *e* (*magnifique, optimiste* et tous les adjectifs formés avec les suffixes *-ique / -iste*). Il n'est pas indispensable d'entrer dans le détail des évolutions phonétiques tout à fait régulières : ouverture de la voyelle tonique, affaiblissement du [i] en [y] et changement d'articulation du [r] ; en FM on a à l'oral [mɛlœ̃ʁ] et [mɛlœ̃ʁə].

D - SYNTAXE

Les commentaires seront ici plus rapides, car visiblement les candidats ont été lourdement pénalisés par le manque de temps, d'où dans la plupart des copies des erreurs de classement des occurrences ; on s'attachera donc au classement raisonné des occurrences, renvoyant pour le détail des analyses aux pages très explicites du *Précis d'ancien français* de G. Joly (p. 321-341).

Il fallait bien entendu isoler dans le corpus les deux occurrences de **ne** conjonction de coordination :

qu'an tot le mont ne savoit l'an / meilleur chevalier ne plus preu (2546-47)

que vos an perdez vostre pris, / ne ne querrez a el antandre (2561-62).

Même si la question porte sur la négation, il était indispensable de commenter ces deux occurrences car l'emploi de *ne* conjonction de coordination est lié à la présence d'une négation ; dans le premier cas, le *ne* conjonction de coordination est en emploi intrapositionnel, à l'intérieur d'une seule proposition dont le verbe est affecté de la négation (*ne savoit*) ; dans le second, le *ne* conjonction de coordination est en emploi interpositionnel, pour coordonner à une première proposition sans négation une seconde proposition dont le verbe est affecté de la négation (*ne querrez*).

Une fois cette première distinction opérée, il fallait classer les emplois de la négation *ne* et bien distinguer :

1) *ne* négation explétive

ici après un verbe de crainte : *mes je criem qu'il ne vos enuit* (2639) ;

2) *ne* négation totale,

en distinguant encore

a) sans renforcement

qu'an tot le mont ne savoit l'an / meilleur chevalier ne plus preu (2546-47)

que vos an perdez vostre pris, / ne ne querrez a el antandre (2561-62).

Cuidiez vos qu'il ne m'an enuit (2552).

b) avec renforcement d'un déterminant ou d'un adverbe :

vostres parauz n'estoit nul leu (2548)

ja plus ne le vos celera (2538).

Bien entendu, chaque occurrence doit être analysée et, *ne* étant la négation non prédicative du verbe conjugué (auquel elle est toujours antéposée), il faut à chaque fois indiquer le mode du

verbe et le type de proposition dans lequel il est employé.

On le voit, le jury n'attend pas des candidats, en syntaxe, étalage d'érudition ou élucidation de tournures fort complexes ! Il souhaite vérifier la maîtrise des connaissances fondamentales en langue médiévale et la capacité à une explication claire et précis des occurrences classées.

E- VOCABULAIRE

Le terme à étudier était on ne peut plus classique, il est traité dans tous les manuels utilisés par les candidats, mais par manque de temps il n'est traité convenablement dans aucune copie ! On se contentera ici de remarques de méthode.

S'agissant d'un verbe il faut être très attentif à la construction : dans l'occurrence à étudier le verbe est en construction prépositionnelle : *ne ne querrez a el antandre* (2561). L'étymon latin *intendere* n'ayant aucun rapport avec le sens actuel d'*entendre* ("percevoir par le canal de l'ouïe"), il faut prêter la plus grande attention à l'apparition de ce nouveau sens.

En LC *intendere* est le verbe de l'énergie positive, de la tension vers un but à atteindre et de l'application mise pour l'atteindre ; lorsqu'il s'agit d'une activité d'ordre intellectuel, *intendere* signifie alors "comprendre", mais le sens moderne n'apparaît que très timidement en bas latin impérial.

En AF on distingue l'emploi avec régime prépositionnel *entendre a* ou *mettre s'entente a*, où le sens de base du latin est conservé, et *entendre* avec un régime direct : les deux sens sont alors "comprendre" et "percevoir par le canal de l'ouïe" ; dans ce dernier emploi *entendre* entre en concurrence directe avec *oïr*.

Pour l'évolution ultérieure il faut absolument mentionner trois points :

- la disparition constatée au XVI^e s. du sens hérité en construction prépositionnelle ;
- la raréfaction du sens "comprendre", qui survit dans *bien entendu* et *malentendu* et dans les tours archaïsants *comme il entend très bien l'allemand* !
- l'extension du sens "percevoir par le canal de l'ouïe", *entendre* ayant en quelque sorte occupé le champ laissé libre par la disparition (pour des raisons morphologiques) du verbe *oïr*, disparition actée dans les dictionnaires de la fin du XVII^e s.

Il convient de rappeler que le terme à traiter dans ce cas est *entendre* : certains candidats n'ont pas résisté à la tentation de la dérive vers l'étude complète des verbes apparentés comme *oïr* ou *escolter* : même dans des moments de grande tension, il faut rester clair et rigoureux dans la méthode, en subordonnant étroitement dans le cas présent l'étude de *oïr* ou *escolter* à celle de *entendre*.

Option B : II FRANÇAIS MODERNE

Mais ces nouveaux tyrans qui la France ont pillée, Vollée, assassinée, à force despouillée, Et de cent mille coups le corps luy ont batu, (Comme si brigandage estoit une vertu) Vivent sans chastiment, & à les oüy dire, C'est Dieu qui les conduist, & ne s'en font que rire.	25
Ils ont le cœur si fol, si superbe, & si fier, Qu'ils osent au combat leur maistre desfier : Ils se disent de Dieu les mignons : & au reste Qu'ils sont les heritiers du royame celeste. Les pauvres incensez ! qui ne cognoissent pas Que Dieu pere commun des hommes d'icy bas Veult sauver un chacun, & que la grand' closture Du grand Paradis s'ouvre à toute creature Qui croit en Jesuschrist : certes beaucoup de lieux, Et de sieges seroyent sans armes dans les cieus, Et Paradis seroit une plaine deserte, Si pour eux seulement la porte estoit ouverte.	30 40
Or eux se vantant seuls les vrais enfans de Dieu, En la dextre ont le glaive, & en l'autre le feu, Et comme furieux qui frappent & enragent, Vollent les temples saints, & les villes sacagent. Et quoy ! bruler maisons, piller & brigander, Tuer, assassiner, par force commander, N'obeir plus aux Roys, amasser des armées, Appelez vous cela Eglises reformées ?	45

Ronsard, *Continuation des Discours des Misères de ce Temps*, v. 23-48.

QUESTIONS

1. Lexicologie (4 points).

Étudier la caractérisation lexicale des Réformés.

2. Morpho-syntaxe (8 points).

L'infinitif.

3. Étude de style (8 points).

Poésie et argumentation.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE

Option B

II

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par M^{me} Laure HIMY-PIERI

De façon générale, on peut déplorer que les candidats pour qui le français moderne n'intervient qu'en composition secondaire aient accordé si peu de temps à cette épreuve. Le manque de préparation en amont, et le peu de ressources durant l'épreuve apparaissent très clairement si l'on comptabilise le nombre de copies dans lesquelles une question au moins n'est pas même abordée. Plus qu'une mauvaise gestion du temps, même si cela entre certainement en jeu, il y a là semble-t-il un choix que les candidats pensent sans doute stratégique, mais qui est inopérant à double titre : les candidats reçus – ou le plus susceptibles de l'être – sont statistiquement ceux qui parviennent à venir à bout de l'ensemble des disciplines. Rares sont ceux qui franchissent la barre de l'admissibilité en ayant délibérément sacrifié une partie des révisions, et il est aisé de deviner que les épreuves d'oral ne leur permettent en général pas de rattraper les points de retard avec lesquels ils les abordent. Par ailleurs, il importe de bien comprendre ce que sera la réalité de la pratique enseignante de beaucoup : que les candidats soient spécialistes de langues anciennes ou non, ils peuvent être sûrs que leur service sera composé pour l'essentiel, voire en totalité, d'heures de français. Il serait dommage d'oublier qu'il s'agit là d'un concours de recrutement au métier d'enseignant.

Sur les 18 copies remises au jury, 7 n'ont traité que 1 ou 2 des 3 questions, perdant automatiquement les points qui leur étaient alloués, soit 4 points pour la lexicologie (4 copies), 8 points pour la morphosyntaxe (1 copie), 8 points pour le style (4 copies). On pourra vérifier dans le tableau le lien entre le traitement sélectif des questions (signalé par un astérisque), et la note obtenue. On ne s'étonnera pas dans ces conditions que la moyenne de l'épreuve ne s'élève qu'à 4,75. On notera pourtant que la palette des notes est fort large, ce qui prouve que l'épreuve est parfaitement réalisable, pourvu qu'on s'en donne les moyens pendant l'année.

Tableau des notes

Nombre de copies	Note obtenue
1 *	2
1 *	2,5
1 *	3
2 *	4
1 *	4,5
2	5
1 *	6
1 *	7
1	8
1	8,5
1	11
1	15

--	--

1. Lexicologie

Le traitement de la question de lexicologie souffre tout particulièrement d'une méconnaissance des attentes du jury, et d'un manque de préparation à la spécificité de l'épreuve. Il ne s'agit plus, comme cela a pu être le cas, de traiter séparément des termes, mais d'envisager la façon dont des termes distincts entrent en relation, et de mettre en avant le caractère organisé du lexique. C'est donc à la perspective synthétique qu'il fallait accorder son attention, comme le sujet y invitait explicitement, et ce sont les copies qui ont su mettre ce point en avant qui ont été récompensées, alors même que le relevé n'était pas toujours complet.

On s'attendait donc à ce que soit définie la notion de « caractérisation », dont on sait qu'elle est portée essentiellement par le GN, particulièrement apte à prendre en charge la fonction référentielle et descriptive du discours. On pouvait prendre comme point de départ tout simplement le premier GN sujet de l'extrait, « ces nouveaux tyrans », en décrire les caractéristiques principales (la détermination démonstrative, à valeur à la fois anaphorique, indiquant que les éléments ont déjà été introduits par ce qui précède, et déictique, comme c'est le cas dans les textes se présentant comme un discours, et masquant le caractère différé de l'énonciation ; et les sèmes opposés d'innovation (« nouveaux ») et de répétition (« tyrans » s'inscrivant dans une histoire des régimes politiques). On pouvait d'ores et déjà noter la violence de la présentation (« ces » et la valeur de vindicte de la forme de désignation) ; et noter le caractère ironique de la caractérisation réunissant des sèmes opposés, et invitant donc à inscrire la « nouveauté » dans l'histoire, et donc dans la série.

Cette négativité inscrite d'emblée dans la caractérisation se retrouve bien sûr dans les adjectifs qualificatifs, catégorie grammaticale essentielle de la caractérisation par expansion du noyau nominal : le nom « cœur », est donc ici utilisé de façon anaphorique et métonymique : il reprend le référent intratextuel « ces nouveaux tyrans », pronominalisé sous la forme « ils », et sert de support à la caractérisation adjectivale, dans le syntagme « avoir le cœur X », synonyme de « ils sont ». « Fol », « superbe », « fier » reprennent la caractérisation négative de la ligne 1, et en poursuivent la détermination. On reconnaît les termes classiques de la démesure dans ces trois adjectifs, complétés par « furieux » vers 43, amenant l'exclamation appositive « Les pauvres incensez ». On pouvait alors commenter la progression de la caractérisation par le phénomène d'anaphore infidèle établi entre le GN ouvrant le texte, et celui-ci.

On pouvait également noter que deux séries de GN, l'une négative, déjà commentée, l'autre positive, se trouvaient dans le texte : « de Dieu les mignons » (v.31), « les héritiers du royaume celeste » (v.32), « les vrais enfants de Dieu » (v.41), « Eglises réformées » (v.48). On peut indiquer que la caractérisation nominale repose ici d'abord sur le sème biologique (« héritiers », « enfants »), déterminé par un complément prépositionnel (« du royaume celeste », « de Dieu ») assertant le lien naturel, donc non contestable, entre les référents (« les Réformés »), et l'instance de validation qu'est Dieu dans ce contexte ; si l'affiliation n'est pas biologique, elle est politique. Mais on se souviendra bien sûr de la caution divine du pouvoir politique, du système de transmission héréditaire du pouvoir, et on peut donc établir un lien de caution mutuel entre filiation biologique, et élection par le roi : le « mignon » du roi est ainsi l'équivalent, en langage terrestre, de l'héritier du royaume céleste. L'adjectif « vrai » dans ce contexte a quasiment valeur d'intensif. On ne s'étonnera pas de la dichotomie entre les deux séries caractérisantes, si on les situe respectivement dans leur contexte énonciatif : discours direct pour la série négative, discours rapporté pour la série positive (« ils se disent », « se vantant »).

Enfin, on peut considérer que les verbes participent également à la caractérisation, dans la mesure où les procès rapportés entrent dans des séries positivement ou négativement connotées : l'énumération finale des procès, à l'infinitif, permet ainsi un jeu de mots sur « réformées », à comprendre dans le sens d'un retour aux principes au sens propre que lui donnent les protestants, ou d'une mise sens dessus dessous selon Ronsard.

2. Morpho-syntaxe : l'infinitif

Le nombre des formes était limité, et la question, extrêmement classique, ne présentait donc pas de difficulté majeure. C'est une fois de plus le manque de préparation qui a donc nui aux candidats.

On pouvait d'abord situer l'infinitif parmi l'une des catégories qui affectent la forme verbale : le mode ; pour rappeler que le mode exprime l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé. Cependant, une telle définition s'applique davantage à ceux des modes qui, comme l'indicatif, ou le subjonctif notamment, connaissent des variations de temps et de personne suffisamment importantes pour exprimer de manière nuancée les différentes façons dont un procès peut être envisagé. Tel n'est pas le cas de l'infinitif, qui a précisément la particularité, qu'il partage avec le participe, de n'avoir pas de variation temporelle, ni personnelle. On sait que Guillaume en fait un mode prenant le procès dans sa phase quasi-virtuelle. Si les infinitifs du texte sont tous classés comme « infinitifs présents », il faut toutefois noter que cette forme, dépourvue de tout morphème de temps, a une valeur aspectuelle de non accompli, par opposition à l'infinitif passé (non représenté dans le texte) à valeur d'accompli. C'est cette valeur de procès en cours d'accomplissement qui permet de marquer la simultanéité d'un procès B (celui à l'infinitif), par rapport à un procès A.

Si l'infinitif est appelé « forme nominale du verbe », c'est justement pour sa capacité à participer des deux catégories, nominales et verbales : la réflexion doit donc porter essentiellement sur ce point de syntaxe. Pour ce faire, il convient de distinguer, en une forme de continuum, les emplois de l'infinitif, du verbe vers le nom.

Dans les emplois verbaux, l'infinitif peut se trouver en position de pivot de proposition, par rapport à quoi s'organisent les fonctions de la proposition. C'est le cas notamment pour « à les ouïr dire », où on peut considérer le verbe « ouïr » comme l'un de ces verbes de perception introduisant une proposition infinitive, sur une structure latine de double accusatif (« les » pronom COD, et verbe pivot à l'infinitif « dire »). On peut encore y voir une construction du type de l'attribut de l'objet, où la relative « qui disent », pourrait se substituer à « dire ».

L'infinitif peut encore être pivot d'une proposition dans ces périphrases verbales dans lesquelles le semi-auxiliaire porte les indications de mode, temps, personne, et modalise le procès, tandis que la valeur sémantique est dévolue au seul infinitif : on peut interpréter en ce sens « oser desfier », « veult sauver », où les formes de l'infinitif sont complétées (desfier et sa double complémentation objet « leur maistre », « au combat » ; « sauver » et le complément d'objet « un chacun »).

L'infinitif est enfin employé en position de dislocation « bruler maisons, piller et brigander ». La série des infinitifs, dont certains sont complétés (« bruler maisons »), d'autres en emploi absolu (« piller ») se trouve détaché à gauche, tout en étant reprise sous forme pronominale (« cela ») dans la proposition dont il est détaché.

3. Style : poésie et argumentation

L'intitulé de la question était l'occasion de faire une rapide mise au point historique, et de nettement dégager le terme de « poésie » de la signification qu'il peut prendre avec le romantisme notamment. On se souvient en effet que la poésie de Ronsard, dans les *Harangues*, est une arme de guerre, à fonction polémique et argumentative, et on attendait donc que soit montré le lien entre le travail de la langue, les recherches qui pourraient passer pour ornementales, et la progression argumentative, et l'augmentation de la force persuasive du texte.

On devait donc souligner combien ce texte était d'abord un discours de type argumentatif, reposant sur la narration de faits passés mais encore dans la mémoire de tous, et racontés donc au passé composé ; reposant sur le jeu entre DD (la parole de l'énonciateur-locuteur) et discours rapportés (la parole du parti adverse, les propos étant donc repris avec des marques évidentes de

non prise en charge des propos (« se vantant », ou, explicite dans un tel contexte, « se disent »). On pouvait encore insister sur la part des connecteurs (« Mais », « or », « Et quoy ») en des positions stratégiques dans le mouvement du texte. On peut encore souligner l'extrême implication énonciative, dans les insertions parenthétiques, dans les exclamatives, dans la caractérisation lexicale, dont l'absence de neutralité a dû être mise au jour dans le traitement de la question de lexicologie.

Or ce discours très orienté, visiblement empreint d'idéologie, doit convaincre, et des procédés rhétoriques, rythmiques, et le recours à un ensemble nettement figural le parcourent, indiquant combien la force « poétique » du discours est intimement liée aux stratégies argumentatives.

On commentera d'abord le caractère globalement métaphorique du texte, qui, exploitant une veine chrétienne, met en avant une forme de pathos, et joue sur l'empathie du lecteur ; puis on insistera sur le lien entre stéréotype métaphorique, implication énonciative, et construction d'un imagier très efficace ; on commentera enfin les effets de rime, et de tempo rythmique, qui viennent efficacement soutenir l'ensemble.

THEME LATIN

Durée : 4 heures

Les dictionnaires français-latin Decahors, Edon, Goelzer et Quicherat ainsi que les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Dangers des intrigues amoureuses.

Quelque aimable que fût encore Porcia¹, et quoiqu'elle me regardât d'un œil à me faire soupçonner qu'elle avait quelque dessein sur moi, je ne répondais nullement aux marques de bonté qu'elle me donnait. Je n'avais d'yeux que pour la jeune Nise, sa suivante, qui, de son côté, m'en voulait aussi, m'agaçait d'une manière plus efficace. Je ne fus point à l'épreuve de son air coquet et piquant, malgré le fonds de morale et de vertu que je m'étais fait à l'université. Nous nous lançâmes de part et d'autre des œillades si significatives que nous nous entendîmes, et bientôt l'intrigue fut nouée.

Nise ajoutait à plusieurs autres talents qu'elle possédait celui d'être ingénieuse à inventer les moyens d'avoir des entretiens secrets avec ses amants ; et c'était un art dont elle avait besoin dans une maison où elle avait à craindre le ressentiment d'un galant qu'elle voulait quitter pour moi, ou du moins à qui elle prétendait donner un associé. Le valet de chambre de mon disciple² était ce galant sacrifié. Nise apparemment n'ayant pas trouvé dans ses hommages de quoi contenter sa vanité, s'était avisée d'aspirer à la conquête de monsieur le précepteur.

Quoi qu'il en soit, triomphant de mon rival sans savoir que j'en eusse un, je jouissais tranquillement d'un bonheur qu'il n'ignora pas longtemps. Il eut quelque vent des conversations furtives que j'avais avec sa princesse ; et, pour s'en venger, il se résolut à nous perdre tous deux. Il n'éclata point d'abord, n'ayant pas contre nous de plus fortes armes que des soupçons qui ne prouvaient rien ; il s'y prit avec plus de prudence : il mit dans ses intérêts tous les laquais du logis...

Le Sage, *Le Bachelier de Salamanque*, 1^{ère} partie, chapitre V.

¹ Porcia est la maîtresse de la maison dans laquelle le narrateur vient d'être engagé comme précepteur pour enseigner les rudiments au fils de Porcia, âgé de dix ans.

² Donc le jeune élève de dix ans.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Établi par M^{me} Muriel CLAISSE et M. Christian NICOLAS

Statistiques :

Il y a eu cette année 18 copies de thème latin.

L'ensemble est assez satisfaisant, comme le montrent les statistiques ci-après :

Moyenne de l'épreuve : 7,29

Moyenne des admissibles : 8,57

Eventail des notes : de 0,1 à 14,5

Note du premier admissible : 14,5

Note du dernier admissible : 7

Note du candidat non admissible le plus performant dans cette épreuve : 10,5

Note du candidat admissible le moins performant dans cette épreuve : 0,1

Note du candidat admis le moins performant dans cette épreuve : 9,5 ;

On pouvait donc être admissible avec une note faible en thème latin (évidemment compensée par d'autres performances). Mais seuls deux candidats admissibles ont obtenu une mauvaise note (0,1 et 2/20). En règle générale, les admissibles ont bien réussi en thème latin et obtenu, à ces deux exceptions près, des notes à la moyenne pour cinq d'entre eux, à 9,5 pour un autre. Inversement, seuls trois candidats à la moyenne (dont une bonne note de 13/20) n'ont pas passé le seuil de l'admissibilité. Et la plupart des non-admissibles ont obtenu de mauvais scores.

Les admis, quant à eux, ont eu entre 9,5 et 14,5. Les lauréats de l'année sont donc de bons spécialistes de thème latin.

Les notes ont été ainsi réparties :

14 ou davantage : un candidat (le premier admis)

Entre 12 et 13,9 : deux candidats (dont un admis)

Entre 10 et 11,9 : cinq candidats (dont trois admissibles, parmi lesquels deux admis)

Entre 8 et 9,9 : deux candidats (dont un admis)

Entre 6 et 7,9 : deux candidats (dont une admissible)

Entre 4 et 5,9 : un candidat

Moins de 4 : cinq candidats (dont deux admissibles).

On voit qu'en fait la situation était assez tranchée : huit copies étaient à la moyenne, mais ensuite on tombait rapidement dans les zones des notes médiocres ou basses, sans transition. Notamment, trois copies très faibles obtiennent la note plancher de 0,1 et tempèrent un peu la bonne impression générale.

Remarques de détail : On donnera comme l'an dernier des indications de détail, au fil du texte de Le Sage. On renvoie au rapport de 2008 pour des remarques plus synthétiques et plus méthodologiques.

L'énoncé comprenait 316 mots, ce qui est raisonnable. La plupart des candidats ne semblent pas avoir été gênés par la gestion du temps. Et le texte offrait un bon compromis entre points de grammaire incontournables et points de vocabulaire, notamment amoureux (« œillades significatives », « l'intrigue fut nouée », ...).

Phrase 1 : « Quelque aimable que fût encore Porcia, et quoiqu'elle me regardât d'un œil à me faire soupçonner qu'elle avait quelque dessein sur moi, je ne répondais nullement aux marques de bonté qu'elle me donnait. ». La double structure concessive n'offrait pas de réelle difficulté. Encore fallait-il éviter de mettre *quamuis* en facteur commun, car s'il convient excellemment en langue classique pour répondre à la première structure « quelque aimable que fût Porcia », puisque la concession porte sur un adjectif, il n'est guère correcte pour la seconde proposition, sans adjectif ni adverbe. On peut donc très bien avoir *quamuis* d'abord puis *quamquam* ensuite. La seconde proposition concessive est plus complexe, car elle convoque un nœud syntaxique spécifique qui doit susciter la réflexion. La complétive qui dépend de *soupçonner*, verbe de connaissance, relève indéniablement de la proposition infinitive. Son sujet « elle » doit-il s'exprimer au moyen d'un anaphorique ou d'un réfléchi ? En effet, la proposition complétive a le-même sujet « elle » que la concessive dont elle dépend syntaxiquement, comme dans une structure telle que « elle admit qu'elle avait quelque dessein sur moi ». Dans cette dernière phrase, nul doute sur l'emploi automatique de *se* dans l'infinitive. Mais ici ? En fait, la situation d'énonciation est différente. Dans la phrase du texte, Porcia n'est nulle part indiquée comme le siège d'une parole, d'une pensée ou d'une intention ; elle n'est pas énonciatrice (ce qu'elle est dans la proposition « elle admit » de l'exemple ci-dessus). Le seul énonciateur, c'est le narrateur : c'est lui le siège du soupçon, qui lance le discours indirect. Et ce soupçon est induit par des attitudes, des regards de Porcia, non un discours au sens large. Donc il ne faut pas utiliser le réfléchi indirect, qui a pour vocation de référer à un énonciateur (même muet, s'entend). Quelque chose comme « quoiqu'elle me regardât d'une façon telle que je soupçonnais qu'elle avait etc. » : *quamquam sic ad me spectabat ut conicere possem eam uelle...* La principale, à l'imparfait d'habitude comme les subordonnées concessives qui en dépendent (et la consécutive proposée à l'instant), ne posait pas de difficulté de compréhension ni de grammaire. Une formulation décalquée pouvait convenir, puisque *respondeo* offre ce même sens que « répondre » dans le texte (« s'accorder à »).

Phrase 2 : « Je n'avais d'yeux que pour la jeune Nise, sa suivante, qui, de son côté, m'en voulant aussi, m'agaçait d'une manière plus efficace ». Pour le possessif de troisième personne « sa suivante », on est dans l'emploi standard de *eius*. *Sua* faisait solécisme évidemment. « M'en voulant aussi » ne devait pas se comprendre comme « ayant du ressentiment à mon égard », mais, bien sûr, « ayant des vues sur moi », « me voulant du bien comme je lui en voulais ». Quant au verbe *agacer*, il s'entend ici au sens érotique du terme (« elle excitait sciemment mon désir »).

Phrase 3 : « Je ne fus point à l'épreuve de son air coquet et piquant, malgré le fonds de morale et de vertu que je m'étais fait à l'université ». Comprendre non pas « je ne testai pas son air », mais « je ne pus résister à son air » (comme on dit d'une vitre qu'elle « n'est pas à l'épreuve des balles »).

Phrase 4 : « Nous nous lançâmes de part et d'autre des œillades si significatives que nous nous entendîmes, et bientôt l'intrigue fut nouée ». Tout est dans le choix d'un lexique dans lequel la langue cicéronienne n'abonde guère... Le jury a été indulgent avec les gloses, pourvu qu'elles soient courtes. Pour ce qui est de la grammaire, il fallait juste se souvenir que les consécutives ne sont pas régies par la règle de concordance des temps et qu'on y choisit librement le temps du subjonctif. Ici, il fallait insister sur le caractère ponctuel de « nous nous entendîmes » (qui veut dire « nous nous comprîmes ») et utiliser ici, malgré un verbe introducteur au passé, un subjonctif parfait dans la consécutive. En revanche, la suite « et bientôt l'intrigue fut nouée » est une seconde principale et non une seconde consécutive, ce qui impliquait un retour à l'indicatif.

Phrase 5 : « Nise ajoutait à plusieurs autres talents qu'elle possédait celui d'être ingénieuse à inventer les moyens d'avoir des entretiens secrets avec ses amants ; et c'était un art dont elle avait besoin dans une maison où elle avait à craindre le ressentiment d'un galant qu'elle voulait quitter pour moi, ou du moins à qui elle prétendait donner un associé ». Pour rendre l'idée de « à plusieurs autres talents », on pouvait penser au latinisme avec *alius* dans un tour inversé de type Cic. *Quinct. 3 et in aliis causis et in hac* « dans d'autres causes et en particulier dans celle-ci », éventuellement

accompagné du balancement *cum... tum...* : *Nisa enim cum aliis artibus, tum illa erat praedita...* ou même, elliptiquement, *Nisa enim, si nihil aliud, illa arte erat praedita...* Se posait aussi dans la pratique la question théorique de la traduction des mots abstraits. Autant il est absurde de tâcher d'éviter ici un mot abstrait pour traduire « talents » ou « c'était un art dont etc. », autant il est avantageux de se débarrasser de ces abstraits du français qui sont de simples chevilles grammaticales. Par exemple, dans le segment « inventer les *moyens* d'avoir des *entretiens* secrets avec ses amants », il n'est pas forcément utile de chercher à traduire le mot « moyens » : il semble plus opérant et plus idiomatique de construire directement sur un verbe comme *inuenire* une interrogative indirecte en *quomodo*, qui se chargera de traduire l'idée : *inuenire quomodo posset etc.* ; pour « avoir des *entretiens* secrets », il était évidemment naturel de penser d'emblée à une structure verbale : *quomodo cum amatoribus suis clam colloqui posset*. De même l'abstrait dans « craindre le *ressentiment* d'un galant » peut devenir le verbe d'une complétive : *metuere ne quis ex amatoribus suis sibi stomacharetur*. Enfin dans le segment « ou du moins à qui elle prétendait donner un associé », *prétendre* a dans le sens de « avoir l'intention de » ; il ne s'agit en aucun cas d'un verbe de déclaration.

Phrase 6 : « Le valet de chambre de mon disciple était ce galant sacrifié ». Rien à signaler de particulier sur ce court segment.

Phrase 7 : « Nise apparemment n'ayant pas trouvé dans ses hommages de quoi contenter sa vanité, s'était avisée d'aspirer à la conquête de monsieur le précepteur ». Comprendre, évidemment « dans ses hommages à lui (donc *eius*) de quoi contenter sa vanité à elle (donc *suus*) ». Les erreurs constatées ici relèvent sans doute moins de l'interprétation (qui ne souffre guère d'ambiguïté) que de la grammaire : rappelons que l'expression de la possession à la troisième personne est le genre de secteur pour lequel le jury attend des connaissances réflexes.

Phrase 8 : « Quoi qu'il en soit, triomphant de mon rival sans savoir que j'en eusse un, je jouissais tranquillement d'un bonheur qu'il n'ignora pas longtemps ». La structure « sans savoir » prend ici nettement une valeur adversative, signifiant « alors même que je ne savais pas », plutôt que strictement consécutive. *Cum* suivi du subjonctif est sans doute la meilleure conjonction.

Phrase 9 : « Il eut quelque vent des conversations furtives que j'avais avec sa princesse ; et, pour s'en venger, il se résolut à nous perdre tous deux ». Ici encore, il est plus idiomatique de tourner la phrase de façon à faire apparaître une structure verbal à la place d'un terme abstrait. Le verbe de connaissance peut être ici tout simplement *audire* (suivi de l'infinitive) au sens de « entendre dire », d'où par exemple *audiit me clam cum amica sua colloqui solere*. Le réfléchi indirect *amica sua* en référence au possesseur qui est l'énonciateur est ici dans un emploi standard.

Phrase 10 : « Il n'éclata point d'abord, n'ayant pas contre nous de plus fortes armes que des soupçons qui ne prouvaient rien ; il s'y prit avec plus de prudence : il mit dans ses intérêts tous les laquais du logis ». Ce dernier segment offre (comme beaucoup d'autres dans ce texte de récit) la difficulté des liaisons de phrases. Rappelons qu'elles sont attendues avec constance et qu'on ne doit pas abuser du relatif de liaison. Il faut donc soit expliciter le lien (ici *sed* entre les deux parties de la phrase, *nam* avant la toute dernière proposition, etc.), soit transformer la juxtaposition-coordination en subordination.

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

Les dictionnaires latin-français Bornecque, Gaffiot, Goelzer et Quicherat sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Comment faire face aux éloges et à la flatterie.

Ita est, mi Iunior¹ ; quo apertior est adulatio, quo improbior, quo magis frontem suam perfrucit, cecidit alienam, hoc citius expugnat. Eo enim iam dementiae uenimus ut qui parce adulatur pro maligno sit. Solebam tibi dicere Gallionem², fratrem meum quem nemo non parum amat, etiam qui amare plus non potest, alia uitia non nosse, hoc eum odisse. Ab omni illum parte temptasti. Ingenium suspicere coepisti omnium maximum et dignissimum quod consecrari malles quam conteri ; pedes abstulit. Frugalitatem laudare coepisti, quae sic a nostris moribus resiliit ut illos nec habere, nec damnare uideatur ; prima statim uerba praecidit. Coepisti mirari comitatem et incompositam suauitatem, quae illos quoque quos transit abducit, gratuitum etiam in obuios meritum ; nemo enim mortalium uni tam dulcis est quam hic omnibus, cum interim tanta naturalis boni uis est, ubi artem simulationemque non redolet, nemo non imputari sibi bonitatem publicam patitur ; hoc quoque loco blanditiis tuis restitit, ut exclamares inuenisse te inexpugnabilem uirum aduersus insidias, quas nemo non in sinum recipit. Eo quidem magis hanc eius prudentiam et in euitando ineuitabili malo pertinaciam te suspicere confessus es, quia speraueras posse apertis auribus recipi, quamuis blanda diceres, quia uera dicebas. Sed eo magis intellexit obstandum ; semper enim falsis a uero petitur ueri auctoritas. Nolo tamen displiceas tibi, quasi male egeris mimum et quasi ille aliquid iocorum aut doli suspicatus sit ; non deprehendit te sed reppulit.

Ad hoc exemplar componere. Cum quis ad te adulator accesserit, dicito : "Vis tu ista uerba, quae iam ab alio magistratu ad alium cum lictoribus transeunt, ferre ad aliquem qui, paria facturum, uult quicquid dixerit audire ? Ego nec decipere uolo, nec decipi possum ; laudari me a uobis, nisi laudaretis etiam malos, uellem". Quid autem necesse est in hoc descendere ut te petere comminus possint ? Longum inter uos interuallum sit. Cum cupieris bene laudari, quare hoc ulli debeas ? Ipse te lauda. Dic : "Liberalibus me studiis tradidi. Quamquam paupertas alia suaderet et ingenium eo duceret ubi praesens studii pretium est, ad gratuita carmina deflexi me et ad salutare philosophiae contuli studium."

Sénèque, *Questions naturelles*, IVa, pr., 9-15.

Notes : 1. *Iunior* est le *cognomen* de Lucilius, dédicataire de l'œuvre.

2. M. Annaeus Nouatus, frère de Sénèque, prit le nom de son père adoptif Iunius Gallio.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE

Établi par M. Philippe MOREAU

Les dix-huit copies remises par les candidats, toutes complètes (le module du texte, 332 mots, ne les a donc pas déconcertés), ont été notées de 0,25 à 11, ce qui constitue un succès limité : aucune copie n'atteint l'excellence, ni même un niveau réellement satisfaisant. Seules trois obtiennent une note supérieure à la moyenne : respectivement 11, 10,5 et 10,25, et deux autres s'en approchent : 9,25 et 9,75. Trois copies, notées 0,25, 1,5 et 2, attestent une préparation clairement insuffisante de l'exercice. La moyenne globale est de 6,68.

Le texte proposé cette année était tiré de la préface du livre IV des *Quaestiones naturales* de Sénèque. Il s'y adresse au dédicataire, Lucilius, alors procureur impérial en Sicile, en faisant l'éloge des qualités morales de celui-ci et en l'exhortant à persévérer dans le comportement qui est le sien dans l'exercice de sa charge d'administrateur, en particulier dans sa réserve face aux compliments et aux flatteries. Dans son analyse des effets de la flatterie, il prend l'exemple de son frère Gallio, auquel Lucilius avait en vain tenu des propos flatteurs, avant d'en tirer une leçon au bénéfice de Lucilius lui-même.

Les difficultés du texte étaient celles que présente habituellement le mode de pensée et d'expression de Sénèque, marqué par l'ellipse et la brachylogie dans le développement du raisonnement, obligeant le lecteur à suppléer certaines étapes de celui-ci, et par le goût de l'expression paradoxale et brillante. Le passage présentait d'autre part plusieurs jeux de négations multiples, toujours délicats à percevoir et à rendre, et une série de métaphores, dont une filée qu'il fallait tenter de rendre sensible : le flatteur s'en prend à celui qu'il flatte comme un combattant à celui qu'il veut vaincre ou une armée à la ville qu'elle veut prendre.

Phrase 1. *Ita est, mi lunior ; quo apertior est adulatio, quo improbior, quo magis frontem suam perfricuit, cecidit alienam, hoc citius expugnat.*

L'adjectif possessif exprime un rapport affectif. Le système exprimant la comparaison proportionnelle (ou accroissement parallèle) comprend quatre subordonnées en *quo* + comparatif (la quatrième étant elliptique de *quo magis*) et une principale contenant un comparatif, *citius*, et le corrélatif *hoc*. La traduction française peut être ambiguë : si on écrit "plus la flatterie est manifeste, plus elle est impudente", le second membre peut être interprété comme l'équivalent d'une principale latine. On peut éviter l'inconvénient en plaçant la conjonction "et" devant la traduction de la principale. L'expression imagée, assez courante, *frontem suam perfricare*, est bien expliquée par le dictionnaire Gaffiot : "frotter son front pour l'empêcher de rougir, bannir toute pudeur". Pour rendre *cecidit alienam*, il importait avant tout de repérer l'ellipse de *frontem*, suggérée par le parallélisme de *suam* et de *alienam*, qu'il ne fallait pas confondre avec *aliam*. Sénèque suggère par cette image qui lui est personnelle, dérivée de la première, l'idée de frapper (métaphoriquement) la face d'autrui, par son impudence, au point de la faire rougir, comme sous l'effet d'un coup.

« C'est ainsi, mon cher lunior ; plus la flatterie est manifeste, plus elle est impudente, plus elle a banni la rougeur de sa face, plus elle a frappé celle d'autrui, et plus elle l'emporte rapidement ».

Phrase 2. *Eo enim iam dementiae uenimus ut qui parce adulatur pro maligno sit.*

Pro + abl. exprime ici l'idée de substitution et de comparaison. *Parce* et *malignus* suggèrent une métaphore économique.

« Nous en sommes en effet arrivés à un tel degré de folie que celui qui flatte avec parcimonie

est considéré comme chiche ».

Phrase 3. *Solebam tibi dicere Gallionem, fratrem meum quem nemo non parum amat, etiam qui amare plus non potest, alia uitia non nosse, hoc eum odisse.*

Parum signifie "trop peu, insuffisamment" (et non "peu", comme *paulum*), et *nemo non* correspond à une affirmation totale : "que tout le monde aime insuffisamment". Dans *potest*, verbe de possibilité, l'indicatif a valeur modale. L'asyndète entre *nosse* et *hoc* exprime une opposition.

« Je te disais souvent que mon frère Gallio, pour qui personne n'a trop d'affection, même celui qui ne pourrait l'aimer davantage, ignore les autres vices mais qu'il déteste celui-là ».

Phrases 4 et 5. *Ab omni illum parte temptasti. Ingenium suspicere coepisti omnium maximum et dignissimum quod consecrari malle quam conteri ; pedes abstulit.*

Ab + abl. exprime la provenance d'une attaque (et non le moyen). La place de *maximum*, séparé de *ingenium*, suggère la fonction d'attribut de l'objet plutôt que d'épithète. Malgré la coordination *et*, *omnium* n'est le complément que de *maximum* : celui de *dignissimum* est, classiquement, une relative au subjonctif. *Omnium ... conteri* rapporte les paroles flatteuses de Lucilius à Gallio.

« Tu as essayé d'en venir à bout en l'attaquant de tous côtés. Tu t'es mis à admirer son intelligence, comme étant supérieure à toutes les autres et méritant le plus que tu souhaitasses la voir divinisée plutôt que foulée aux pieds : il a tourné les talons ».

Phrase 6. *Frugalitatem laudare coepisti, quae sic a nostris moribus resiliuit ut illos nec habere, nec damnare uideatur ; prima statim uerba praecidit.*

Le sujet de *uideatur* (verbe suivi de deux infinitives de construction personnelle : *habere, damnare*) est *frugalitas*.

« Tu t'es mis à louer sa modération qui s'est vivement écartée de nos mœurs de manière à ne paraître ni les partager, ni les condamner : il a coupé court dès les premiers mots ».

Phrase 7. *Coepisti mirari comitatem et incompositam suauitatem, quae illos quoque quos transit abducit, gratuitum etiam in obuios meritum ; nemo enim mortalium uni tam dulcis est quam hic omnibus, cum interim tanta naturalis boni uis est, ubi artem simulationemque non redolet, nemo non imputari sibi bonitatem publicam patitur.*

Transire + acc. signifie « dépasser sans s'arrêter », d'où l'idée de ne pas prendre particulièrement en considération. *Meritum* est en apposition à *comitatem* et *suauitatem*. *Mortalium* est complément de *uni* et non de *nemo*, comme le suggère la position de ce génitif. *Cum interim* + indicatif *patitur* exprime l'idée d'opposition (issue de la valeur temporelle de *cum*, cf. fr. *alors que*). *Tanta naturalis boni uis est*, incise à laquelle se rattache la temporelle *ubi ... redolet*, constitue une sorte de parenthèse explicative du phénomène que décrit Sénèque dans la subordonnée en *cum interim*. *Nemo non* équivaut à une affirmation générale. *Publicus* signifie ici : « qui concerne le peuple tout entier, qui s'adresse au commun des hommes ». Sénèque décrit un paradoxe (assez rhétorique) : alors que Gallio entend exercer une sorte de bonté universelle dirigée vers l'humanité tout entière, plutôt qu'une bonté ayant pour objet un des individus qui la composent, cette bonté finit par toucher chacun individuellement, en vertu d'un phénomène moral inhérent à la force propre du bien : chacun prend pour soi le bien qui s'adresse à tous. La conclusion informulée et hyperbolique est que Gallion est le bienfaiteur particulier de tous les hommes.

« Tu t'es mis à admirer son affabilité et sa bonne grâce spontanée, qui conquiert même ceux à qui elle n'est pas adressée, service qu'il rend même à ceux qu'il rencontre sur son chemin, sans en attendre de retour. Car personne n'est si doux envers un seul des mortels que lui ne l'est envers tous, alors que pourtant tous acceptent de prendre pour leur propre compte une bonté qui s'adresse à la collectivité : si grande est la puissance de la bonté naturelle, quand elle ne sent ni l'artifice ni la

fausseté ».

Phrase 8. *Hoc quoque loco blanditiis tuis restitit, ut exclamares inuenisse te inexpugnabilem uirum aduersus insidias, quas nemo non in sinum recipit.*

Hoc loco exprime une circonstance. *Vt ... exclamares* est une consécutive.

« A ce moment-là encore, il a résisté à tes flatteries, si bien que tu t'es exclamé avoir rencontré un homme invincible face à des séductions que personne ne refuse d'accepter dans son cœur ».

Phrase 9. *Eo quidem magis hanc eius prudentiam et in euitando ineuitabili malo pertinaciam te suspicere confessus es, quia speraueras posse apertis auribus recipi, quamuis blanda diceres, quia uera dicebas.*

Eo ... magis constitue la principale d'un système comparatif exprimant la comparaison proportionnelle, la subordonnée (sans comparatif) étant constituée par une causale en *quia* (au lieu du *quod* généralement rencontré). *Quidem* exprime comme toujours la restriction de l'affirmation et l'opposition latente.

« Tu as avoué que tu admirais justement d'autant plus cette sienne sagesse et cette sienne opiniâtreté à éviter un mal inévitable, parce que tu avais espéré recevoir une écoute favorable, bien que tu prononçasses des paroles flatteuses, vu que tu prononçais des paroles véridiques ».

Phrase 10. *Sed eo magis obstandum ; semper enim falsis a uero petitur ueri auctoritas.*

Eo magis est le premier membre d'un système comparatif dont la subordonnée reste sous-entendue. Le verbe de pensée *intellexit* appelle une infinitive, dont le verbe, *esse*, en ellipse, constitue avec l'adjectif verbal une locution passive impersonnelle exprimant l'obligation. *Falsis*, à l'ablatif, est le complément du passif *petitur*, et *a uero* est un complément de provenance (la fonction de complément d'agent étant exclue pour cet abstrait inanimé).

« Mais il a compris qu'il devait s'y opposer d'autant plus, car la fausseté cherche toujours à s'attribuer l'autorité de la vérité en la tirant de la vérité ».

Phrase 11. *Nolo tamen displiceas tibi, quasi male egeris mimum et quasi ille aliquid iocorum aut doli suspicatus sit ; non deprehendit te sed reppulit.*

Suspikor est déponent, et son sujet est ici Gallio. Le pronom indéfini neutre *aliquid* a pour compléments deux génitifs partitifs, *iocorum* et *doli*.

« Je ne veux cependant pas que tu sois mécontent de toi-même, comme si tu avais mal joué une comédie et comme s'il avait suspecté une part de plaisanterie ou de tromperie : il ne t'a pas pris sur le fait, il t'a repoussé ».

Phrases 12, 13 et 14. *Ad hoc exemplar componere. Cum quis ad te adulator accesserit, dicito : "Vis tu ista uerba, quae iam ab alio magistratu ad alium cum lictoribus transeunt, ferre ad aliquem qui, paria facturum, uult quicquid dixerit audire ?"*

La forme *componere*, pourtant régulière, n'a pas toujours été identifiée : c'est l'impératif présent passif, à la 2^e sg., de *compono*. *Componi* est un médio-passif synonyme de *se componere*. *Ad* + acc. signifie « conformément à, d'après ». On peut considérer *adulator* comme une apposition au pronom indéfini *quis*, ou *quis* comme forme d'adjectif indéfini déterminant le sujet *adulator*. *Dicito* est un impératif « futur », exprimant un ordre permanent. *Ista* fait référence à l'interlocuteur. Les magistrats sortant de charge transmettaient à leurs successeurs les licteurs, attachés à une fonction et non à une personne : il en allait de même, selon Sénèque, des discours des flatteurs, mécaniquement prodigués au rang sans faire acception de la valeur morale des individus.

« Prends modèle sur lui. Quand quelque flatteur t'abordera, dis-lui toujours : 'Tes paroles, qui se transmettent déjà de magistrat à magistrat en même temps que les licteurs, veux-tu bien les offrir à

un homme qui, disposé à agir de même, veut entendre tous les propos qu'il a lui-même prononcés ?' ».

Phrase 15. *Ego nec decipere uolo, nec decipi possum ; laudari me a uobis, nisi laudaretis etiam malos, uellem*".

« Pour ma part, je ne veux pas tromper, ni ne suis susceptible d'être trompé. J'accepterais de recevoir vos éloges, si vous ne faisiez aussi celui des méchants ».

Phrases 16 et 17. *Quid autem necesse est in hoc descendere ut te petere comminus possint ? Longum inter uos interuallum sit*.

Le pronom interrogatif neutre *quid* est à l'accusatif de relation. *Descendere in + acc.* est une métaphore tirée du combat, et la complétive *ut ... possint* est apposée au pronom neutre *hoc*.

« En quoi, d'autre part, est-il inévitable que tu t'abaisses au point qu'ils puissent engager un corps à corps ? Il doit y avoir une grande distance entre vous ».

Phrases 18 et 19. *Cum cupieris bene laudari, quare hoc ulli debeas ? Ipse te lauda*.

Cupieris est un futur antérieur, *debeas* un subjonctif d'éventualité.

"Quand tu voudras être loué convenablement, pourquoi devrais-tu en être redevable à quelqu'un ? Loue-toi toi-même".

Phrases 19 et 20. *Dic : "Liberalibus me studiis tradidi. Quamquam paupertas alia suaderet et ingenium eo duceret ubi praesens studii pretium est, ad gratuita carmina deflexi me et ad salutare philosophiae contuli studium"*.

L'adverbe de lieu *eo* sert d'antécédent à la relative *ubi ... est*. *Praesens* signifie « immédiat », *gratuitus*, « qui n'entraîne aucune rémunération, désintéressé ». *Salutare* est le neutre de l'adjectif *salutaris*, et non un infinitif.

« Dis : 'Je me suis consacré aux études libérales. Bien que ma pauvreté m'incitât à d'autres travaux et que mes talents m'amenassent à une activité où l'étude a une rémunération immédiate, je me suis tourné vers la poésie désintéressée et me suis consacré à l'étude salvatrice de la philosophie' ».

Le jury considère comme normal que certains passages délicats (cf. *cecidit alienam ; semper enim falsis a uero petitur ueri auctoritas*) échappent à la sagacité des candidats sans que leurs qualités de latinistes soient remises en cause. En revanche, l'identification de *suspicio* comme un passif, ou la confusion entre *alienus* et *alius*, la traduction de *ab + ablatif* par un complément de moyen, l'incapacité à identifier *hoc* dans un système comparatif exprimant la comparaison proportionnelle, l'incompréhension du jeu des négations multiples, révèlent une préparation insuffisante : outre la connaissance de la morphologie et de la syntaxe de base, l'exercice implique une certaine forme de sensibilité aux écarts par rapport à la norme, qui ne peut s'acquérir que par une pratique constante de la traduction.

4. COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS SUR PROGRAMME

Établi par M. Jean GOLSE

Rappel : le candidat est interrogé par tirage au sort sur un passage de l'un des auteurs au programme, qu'il prépare pendant 2 heures. A la fin de son exposé, il doit répondre à des questions de grammaire française qu'il n'a pas préparées (partie de l'épreuve qui est l'objet d'un rapport ci-après) ; ces questions ont pour objet d'approfondir tel ou tel aspect de son explication et peuvent recouvrir tout le domaine de la linguistique et de la stylistique : morphologie, phonétique, versification, lexicologie, syntaxe, pragmatique... La moyenne générale de l'épreuve (incluant la question de grammaire, sur laquelle voir ci-après) se monte à 8,89/20.

Aux neuf candidats admissibles ont été proposés les textes suivants :

RONCARD, « Remontrance au peuple de France », v. 57-88 (7/20) ;

FENELON, *les Aventures de Télémaque*, l. IV, de « Il est temps - lui dit-elle » à « et l'autre d'ours pour Mentor » (9/20) ; l. XII, de « Ulysse qui m'avait engagé » à « de quoi me nourrir » (8/20) ;

MARIVAUX, *la Surprise de l'Amour*, l.7, de « Moi, monsieur ! je n'ai point » à « vous ne rirez de votre vie » (14/20) ; *la Seconde Surprise de l'Amour*, l.14, de « Eh bien, mon garçon » à « qu'on le laisse là » (10/20) ;

RIMBAUD, « les Premières Communions », v. 1-30 (14/20) ; « le Bateau Ivre », v. 69-100 (8/20) ;

BECKETT, *En attendant Godot*, I, du début à « Tu ferais mieux de m'écouter » (4/20) ; *Oh les Beaux Jours*, I, de « Willie tourne » à « L'ombre s'épaississait parmi les poutres » (10/20).

L'ensemble des explications entendues témoigne certes d'une préparation sérieuse à l'épreuve, souvent desservie cependant par une grande maladresse.

On rappellera une fois de plus comment doit se dérouler l'épreuve - autrement dit le « cahier des charges » du candidat. Une brève **introduction** doit situer le passage ; elle est suivie de la **lecture**. - Vient ensuite l'**explication** proprement dite, au seuil de laquelle doit être annoncé un « **projet de lecture** » (lecture cette fois au sens d'interprétation), ou axe, ou problématique d'ensemble. - Une **conclusion** doit refermer le propos, en faisant ressortir un ou deux points qu'on juge particulièrement importants.

A chacune de ces étapes sont liés divers défauts, qu'on n'a pas toujours su éviter. Mais il importe d'abord et avant tout de souligner **la nécessité absolue d'une bonne gestion de son temps de parole** - plus d'une fois nous avons dû indiquer d'un geste au candidat qu'il fallait « accélérer ». Il est évidemment désastreux (le cas s'est présenté) de s'enliser dans un commentaire minutieux à l'extrême du début, qui force à se contenter d'un survol pour la fin : il faut donc savoir sacrifier, le cas échéant, certaines choses qu'on avait prévu de dire...

Une bonne introduction est donc brève - elle doit dire, en revanche, ce qu'il est indispensable de savoir. Toute situation du passage dans la vie ou la carrière de l'auteur, dans l'ensemble de son œuvre, dans l'histoire littéraire - à supposer qu'on la juge indispensable (est-ce toujours le cas ?) - doit être fournie le plus rapidement possible. - Certains candidats estiment prudent de rédiger l'introduction (et la conclusion), ce qui n'est pas a priori condamnable : mais avoir un texte écrit sous les yeux n'implique pas qu'au moment de l'épreuve on puisse se contenter de le lire. **« Lire son papier » est la plus grave des maladresses et ne peut qu'indisposer l'auditoire.**

La lecture du texte proprement dit : cette partie de l'épreuve - dont les candidats devraient se dire qu'elle « rapporte », comme le reste, et en conséquence demande à être préparée - n'est que très rarement satisfaisante. Inexpérience, émotion, inhibitions diverses : les textes sont écorchés de multiples façons (liaisons ou diérèses non faites en poésie, voix qui tombe quand elle ne devrait pas et inversement), et, plus grave, lus de façon inexpressive, avec une sorte de manque de conviction. Certains pourtant - un passage de dialogue de Marivaux par exemple - sont de ce point de vue un véritable cadeau fait aux candidats, une occasion qui lui est offerte de s'imposer d'emblée, de séduire (pourquoi pas ?) le jury.

Le « projet de lecture » doit être formulé nettement et présenté comme tel - ce n'est évidemment pas au jury de le retrouver à partir du contenu de l'explication... Il est souhaitable qu'apparaisse le mouvement d'ensemble du passage - étant entendu que ce travail de « découpage », que les candidats semblent accomplir quasiment comme un rite religieux, est très inégalement justifié, selon la nature du texte, et peut se révéler artificiel. - L'explication, censée être linéaire, doit cependant donner du texte une vue « en relief », en mettre en lumière les temps forts : étant donné un passage de dialogue incluant une tirade, celle-ci mérite a priori une attention particulière, et n'est certainement pas la partie du texte sur laquelle on peut se permettre de passer plus vite.

Sur le contenu proprement dit de la plupart des explications que nous avons entendues, on peut au total reprendre le jugement du rapporteur de 2009, et y déplorer cette fois encore une sorte de myopie. Dans le pire des cas, l'explication se réduit à une plate paraphrase ou à un placage simpliste par exemple de la notion de critique : Beckett dans *Oh les Beaux Jours* ferait « la critique du vieux couple bourgeois usé par le temps ». Dans la « Remontrance », Ronsard, nous dit-on, réaffirme sa foi catholique : certes, mais la complaisance avec laquelle il parle des dieux qu'il adorerait s'il était païen ne révèle-t-elle pas comme un regret chez le poète de ne pas l'être ? Il y a donc ce que semble dire le texte, ce qu'il dit littéralement, mais aussi ce qu'il dit profondément, qui peut être tout le contraire...

Une cause de cette platitude, voire dans certains cas d'erreurs, nous semble être l'insuffisance d'une culture littéraire permettant de mettre un texte « en résonance » avec d'autres. La scène de *la Seconde Surprise* où Lubin demande à Hortensius de lui enseigner une science qui le guérisse de sa mélancolie amoureuse *devrait* appeler automatiquement la référence à la scène du *Bourgeois Gentilhomme* entre Monsieur Jourdain et le maître de philosophie, dont elle est, il est facile de le montrer, une sorte de réécriture ; de plus, le simple fait qu'un serviteur souffre de mélancolie amoureuse, étant donné le prestige attaché depuis Aristote à cette notion, *devrait* évoquer au candidat la hiérarchie des sujets et des genres, ici subvertie. - On souhaiterait aussi parfois plus d'attention au détail de l'expression : devant le passage du « Bateau Ivre » où Rimbaud parle *des* Maelstroms, plutôt que de dire que « les Maelstroms sont des gouffres », il y aurait lieu de réagir d'abord à cette inhabituelle mise au pluriel, de la rapprocher d'autres présentes dans le contexte (« les Florides ») et éventuellement d'en risquer une interprétation. De même, dans la scène déjà évoquée de *la Seconde Surprise*, on comprend bien que la réplique « Je n'ai pas envie de lui gâter la taille » (à

votre nom) signifie le peu de sympathie que Lubin porte à Hortensius, mais il vaudrait la peine de tenter d'expliquer l'image en elle-même : le jury ne peut qu'être sensible à cette initiative.

Une autre insuffisance à signaler est ici encore - la remarque a été faite en 2009 - celle du vocabulaire technique : de certaines notions importantes la définition demande à être revue. Une période n'est pas seulement une phrase longue ; la phrase « Je souhaite qu'un profond sommeil rende cette nuit courte pour vous » n'est en aucun cas un énoncé performatif. Lorsque Ronsard célèbre le Soleil « vagabond et ferme », « en repos sans repos, oisif et sans séjour », on souhaite évidemment que soit employé le terme d'oxymore, mais aussi que soit proposée une explication de cette figure insistante : par exemple le prestige de cet être inconcevable, unissant des qualités contraires. - Cela dit, la qualité d'une explication de texte ne tient évidemment pas à la quantité de termes techniques employés : un autre écueil à éviter est celui du pédantisme. Si, devant le passage des *Aventures de Télémaque* où Calypso souhaite une bonne nuit au héros, on se retient de parler d' « isotopie de la satisfaction sensorielle », l'explication n'y perdra vraiment rien.

Nous relèverons enfin, sur le chapitre de l'expression, certaines négligences banales dans la langue parlée, mais dont il vaut mieux se garder un jour d'épreuve - étant donné qu'on a aussi à faire la preuve d'un certain niveau de compétence sur ce plan-là. Pour prendre l'exemple du seul verbe « sortir », il est incorrect de dire que Willie « sort des phrases du journal », ou que Philoctète abandonné à Lemnos « s'en est sorti en se soignant lui-même ». Et souhaitons pour finir à certains candidats - que nous supposons sensibles aux faits de langue - plus de vigilance à l'égard d'expressions ou de constructions qui ne sont que stéréotypes à la mode, et la coquetterie de s'en abstenir : nous pensons à « être dans », entendu plusieurs fois (avec Rimbaud, on « est dans la démesure », avec Beckett, on « est dans la banalité »...).

Une lecture utile pour la préparation de l'épreuve orale, par les démarches mises en œuvre, pourrait être la section de *Méthodologie Littéraire*, de Patrice Soler et Chantal Labre, consacrée aux explications de textes.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE IMPROVISÉES

Établi par Laure HIMY-PIERI

Les questions improvisées à l'oral ont toujours été l'occasion de revenir sur des points que les candidats avaient eux-même soulevés dans leur exposé d'explication de textes : des imprécisions, des erreurs, des oublis, ont suscité le désir d'en savoir plus de la part du jury. C'est dire si les candidats ont intérêt à être plus précis d'emblée, ou à mieux réfléchir aux termes qu'ils utilisent, pour ne pas attirer l'attention sur des points qu'ils maîtrisent mal. Cependant, un certain nombre de candidats, même embarrassés ou désarçonnés par les questions posés, ont su prendre posément le temps de réfléchir, et de proposer des solutions parfaitement satisfaisantes, si ce n'est pour l'exactitude linguistique – mais bien des points de discours restent bien délicats à résoudre – du moins pour la capacité de réflexion et d'analyse en ce domaine.

Les questions ont été très traditionnelles, et ont porté sur :

- analyse de déterminants
- questions de morphologie verbale
- questions sur la valeur des temps et modes
- analyse de subordinées, subordination inverse
- analyses de versification ou de métrique (définition de rejet, commentaires de coupes ou césures, description de la structure d'un alexandrin)
- analyse de figures de style (hypallages, syllepses, oxymores).

RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE (OPTION A)

Établi par M. Roger BELLON et M^{me} Laure HIMY-PIERI

A l'issue des épreuves écrites de la session 2009, deux candidats ayant choisi l'option A ont été admissibles ; L'un a tiré un sujet d'ancien français, l'autre de français moderne.

En français moderne, la question portait sur l'analyse des temps dans un extrait de Marivaux. Certes, il est hasardeux de proposer des généralités à propos d'un oral unique, mais il est tout de même apparu que le candidat, ou plutôt la candidate, n'était pas assez sûre d'elle sur des points aussi simples que la morphologie verbale, et la distinction des tiroirs verbaux ; ou sur des points, il est vrai beaucoup plus délicats, comme la valeur modale, ou aspectuelle, des formes verbales ; de même, les questions de chronologie relative et de concordance des temps ne sont pas parfaitement maîtrisées.

Le sujet d'ancien français était une question de syntaxe, très classique : il était demandé d'étudier en une réponse composée l'emploi de *que* dans les vers 2971-3051 de *Erec et Enide* et le candidat a obtenu la note de 7/20. Il convient de rappeler ici que la nature des questions posées à l'oral est la même que celle des rubriques de l'épreuve écrite, à l'exception de la traduction : phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire.

A l'évidence donc, l'exposé de linguistique médiévale nécessite d'abord une bonne compréhension de l'œuvre au programme, sans quoi les formes ne peuvent être ni reconnues ni correctement interprétées. Si la correction des copies démontre que certains des candidats présentant cette option A sont confrontés à une matière qu'ils ne maîtrisent qu'en partie, la leçon entendue, de ce point de vue, a été plutôt satisfaisante et le texte d'Erec était connu et travaillé de façon à éviter les erreurs d'identification grossières, à l'exception d'une erreur incompréhensible sur *trespassastes* (v.2994), identifié comme un subjonctif.

L'extrait proposé offrait un éventail d'occurrences riche par sa diversité mais non pléthorique, et le candidat a bien maîtrisé la méthode de la leçon : présenter un exposé construit en regroupant les occurrences similaires, sans s'attarder sur les constructions simples, et repérer et analyser les occurrences intéressantes ou les constructions problématiques. Après avoir exposé les nombreux étymons latins du morphème *que*, le candidat a divisé judicieusement son exposé en emploi du pronom *que* et emploi de la conjonction de subordination *que*, le corpus ne fournissant pas d'occurrence de *que* adverbe. Il a toutefois omis de préciser que le *que* pronom relatif et le *que* conjonctif avaient en commun d'être opérateur d'enchâssement, tandis que le *que* interrogatif possédait un fonctionnement différent : le corpus n'offrant que deux occurrences de pronom interrogatif direct (2971 et 2980), il eût été judicieux de préciser que ces occurrences n'entraient pas dans le cadre des mécanismes de la subordination.

Après une analyse tout à fait convenable du *que* pronom (interrogatif ou relatif), le candidat a subdivisé l'emploi de *que* conjonctif en deux parties : les structures corrélatives et les emplois où *que* perd tout sémantisme et devient un pur mot-outil. L'examen des structures corrélatives a été fait de façon pertinente mais le candidat s'est embrouillé dans l'analyse conjointe de *vos feriez molt que fole* (3005) et de *cil releva, si fist que fos* (3051) ; délaissant – et il en avait parfaitement le droit – l'analyse classique qui y voit des relatives elliptiques du verbe (*si fist que fos feïst*), il a analysé ces tours comme des comparatives en procédant toutefois à une analyse erronée, incomplète et finalement peu convaincante : *molt* ne peut pas être un "adverbe appelant" et le candidat aurait dû rappeler que le système comparatif usuel de l'AF est *si...com*, le tour *si que* étant très rarement utilisé. La dernière partie de l'exposé n'a pas permis de mettre en valeur la différence de fonctionnement du morphème

que dans les complétives et dans les circonstancielles. L'exposé était conclu par la mention de la grande ouverture sémantique de l'outil *que*.

Cette prestation, ouverte sur le mode de l'enthousiasme communicatif, s'est révélée décevante pour le jury car le plan choisi pour l'analyse du *que* conjonctif est resté improductif et peu efficace ; mais le candidat a montré une bonne maîtrise des outils de l'analyse et a révélé qu'il connaissait et utilisait judicieusement les concepts linguistiques sans tomber dans un emploi abusif, voire stérilisant.

Par ces remarques, la commission de linguistique encourage les candidats au travail d'analyse grammaticale du texte et espère apporter une aide à ceux qui préparent le concours de 2011 ; le texte au programme, les *Ballades* de Charles d'Orléans, promet de riches et belles études sur les spécificités graphiques, morphologiques et syntaxiques du moyen français.

Attention : à compter de la session 2011, la durée de l'exposé passera à 25 minutes. Voir les modalités de la nouvelle épreuve ci-dessus p. 11.

RAPPORT SUR LES EXPOSÉS DE LINGUISTIQUE ANCIENNE (OPTION B)

Établi par M^{me} Isabelle BOEHM et M. Laurent GAVOILLE

Déroulement de l'épreuve. Au début de l'épreuve, le candidat tire au sort un sujet qui peut être de linguistique grecque ou de linguistique latine (ce tirage au sort, propre à l'épreuve, n'a rien à voir avec celui qui a lieu au début de la session d'oral et qui détermine la répartition des langues grecque et latine entre les deux épreuves d'explication sur programme et d'improvisé). Après une préparation de deux heures (pendant laquelle il dispose des dictionnaires Bailly et Gaffiot), le candidat présente sa leçon pendant 30 minutes et répond ensuite, pendant 15 minutes, aux questions du jury visant à reprendre ce qui a été dit et à approfondir la question.

Conseils. Le jury attend du candidat d'honnêtes connaissances philologiques. Il n'attend pas des candidats l'exposé de la dernière hypothèse proposée sur telle notion, mais ne saurait se contenter de la présentation minimale d'une grammaire normative, par exemple sur les différents types de déclinaison ou les formations des thèmes d'aoriste. Des références aux ouvrages fondamentaux comme ceux de Monteil, de Benveniste ou de Chantraine restent attendues, et doivent être assorties des mises à jour les plus importantes. Un bon exposé met en valeur chez le candidat d'abord et avant tout une capacité à définir les notions, à réfléchir sur les problèmes qu'elles soulèvent, à poser une problématique, ce qui implique aussi une lecture attentive de l'intitulé du sujet. D'une manière générale cette année les candidats y ont veillé. Les sujets les plus « classiques » ont été bien malmenés, à l'inverse des sujets moins attendus ou plus délicats à traiter. Nous encourageons donc les candidats à conserver tout leur calme à la lecture des sujets et à s'entraîner sur les questions fondamentales.

Le jury attend aussi de la part d'un futur enseignant de la clarté dans le développement de l'exposé : une introduction doit rappeler de manière précise les définitions des notions examinées, poser une problématique et annoncer un plan que puisse aisément suivre le jury. La seconde qualité attendue est un examen précis d'exemples pertinents du texte. Ce n'est pas toujours l'exhaustivité, mais le choix bienvenu d'exemples limpides ou au contraire particulièrement intéressants pour les problèmes qu'ils posent qui sont appréciés. Il ne s'agit pas de plaquer sur le texte d'étude des

connaissances apprises par cœur, ce que le jury a hélas encore entendu, mais de l'utiliser comme un matériau qui permette de vérifier la validité de telle ou telle reconstruction ou de telle ou telle analyse. Il est fortement conseillé d'utiliser le tableau pour écrire par exemple des évolutions phonologiques, des reconstructions indo-européennes, des formes segmentées, des syntagmes utiles à la compréhension, des structures ou des relations sémantiques. Cela permet au candidat de montrer sa rigueur dans le domaine linguistique : noter les astérisques devant toute reconstruction, la longueur des voyelles (en latin surtout), les esprits et les accents (en grec) est essentiel. La surface du tableau ne doit pas être encombrée, et il ne faut pas hésiter à effacer tel ou tel exemple pour laisser la place à d'autres, afin qu'ils soient lisibles. Ecrire le plan de l'exposé au tableau est quelquefois inutile. Mieux vaut penser à le mentionner au fil du développement, en faisant confiance à un jury attentif.

La préparation de cet oral tout au long de l'année ne doit pas être négligée. Si, sur le plan des connaissances, les exigences ne diffèrent pas de celles de l'écrit correspondant, il faut maîtriser le temps imparti, sans dépasser les 30 minutes, et s'entraîner à s'adresser à des auditeurs et à écrire au tableau de manière lisible, sélective et organisée.

Attention : à compter de la session 2011, la durée de l'exposé passera à 25 minutes. Voir les modalités de la nouvelle épreuve ci-dessus p. 11.

Sur les 7 candidats admissibles de l'option B, 3 ont tiré un sujet de linguistique grecque et 3 un sujet de linguistique latine. Le septième sujet, mixte, touchait au bilinguisme latin/grec. La moyenne des exposés est de 10,36 (9,44 en 2009, 10,2 en 2008, 9,875 en 2007, 9,68 en 2006). Les notes obtenues sont (/20) : 4 ; 7 ; 7,5 ; 11 ; 12 ; 15 ; 16. Les notes les plus basses ont été données avec le plus grand regret par le jury à des candidats qui révélaient une méconnaissance de telle ou telle notion pourtant fondamentale, et la meilleure note a été donnée à un exposé qui montrait un traitement intelligent de la question. La majorité des notes, moyennes ou très moyennes, a sanctionné des approximations à la fois dans la connaissance des textes, dans celle de la linguistique des langues anciennes, voire dans celles de la langue grecque ou latine.

Sujets de linguistique grecque :

- Homère, *Odyssée* III, v. 254-283 — Morphologie verbale : la formation des thèmes temporels de présent. Vous n'hésitez pas, si cela vous semble pertinent, à faire des oppositions avec d'autres thèmes temporels du texte.

- Hérodote, II, c. 126-127 — Morphologie, lexicologie, sémantique : à partir d'une **sélection judicieuse**, vous présenterez les traits caractéristiques de la composition et de la dérivation en grec ancien.

- Justin, *Apologie des Chrétiens*, I, 47-48 (inclus) — Lexicologie et sémantique : altération et destruction des êtres et des choses.

Sujets de linguistique latine :

- Sidoine Apollinaire, *Carmen* VII, v. 251 à 275 (jusqu'à *populos*) — Les adjectifs verbaux du passage : étude morpho-syntaxique.

- Plaute, *Rudens*, v. 676 à 705 — Les caractéristiques de la langue de Plaute.

- Quinte-Curce, *Histoires*, VIII, v, 13, de *Haud perplexe* jusqu'à *accepturus est rex !* — Le devenir en latin des laryngales indo-européennes.

- Pétrone, *Satiricon*, 59-60 (jusqu'à *respiciens ad mensam*) — L'adaptation des mots grecs en latin. Phonétique, morphologie, sémantique.

RAPPORT SUR L'ORAL DE GREC

Établi par M^{me} Claire POULLE

Rappel :

Pour l'explication sur programme, le candidat prépare durant deux heures, avec dictionnaire, une traduction et un commentaire d'un texte extrait de l'une des quatre œuvres au programme. Son exposé dure trente minutes. Le jury lui pose ensuite pendant cinq minutes quelques questions sur sa prestation. Puis le candidat doit répondre durant dix minutes à quatre questions de grammaire normative. La durée de l'épreuve sur programme est donc de quarante-cinq minutes.

En ce qui concerne l'épreuve hors-programme, le candidat dispose d'une demi-heure pour préparer, sans dictionnaire, deux traductions d'un texte d'une vingtaine de lignes : la première doit être littérale, la seconde plus littéraire. Le candidat présente durant quinze minutes ses traductions au jury. Après cinq minutes de reprise, le jury lui pose durant dix minutes quatre questions de grammaire. La durée de l'épreuve sur texte hors-programme est donc de trente minutes.

I. Explication sur programme

Notes sur 20 :

Homère : 9,5

Hérodote : 3,5 ; 7

Aristophane : 15,5

Justin : 14

Textes proposés et questions de grammaire normative associées

Homère, *Odyssée*, IV, 270-301(jusqu'à στόρεσαν)

Morphologie :

-Analyser ἐλθέμεναι (283). Relever les exemples de formations identiques.

-Analyser et expliquer ἀμφαφώσα (277).

Syntaxe :

-Etudier les emplois de ὄφρα dans le passage.

-Expliquer l'emploi de ἴνα au vers 271.

Hérodote, II, 24, de Εἰ δὲ δεῖ μὲμψάμενον...à II, 25... ἢ τοῦ θέρους

Morphologie :

-Analyser μὲμψάμενον (24). Conjuguer ce verbe à l'indicatif, en conservant le même temps et la même voix.

-Analyser ἔωθε (25). Donner l'équivalent attique de cette forme, puis conjuguer ce verbe en conservant le même temps et le même mode.

Syntaxe :

-Quelle est la valeur de l'infinitif dans l'expression ὡς μὲν νυν ἐν ἐλαχίστῳ δηλώσαι(24) ?

Par quelles autres tournures pourrait-on exprimer la même idée ?

-Analyser la proposition τῆς γὰρ ἂν ἀγχοτάτω τε ἧ χώρης οὗτος ὁ θεός (24) et justifier l'emploi du mode de ἧ.

Hérodote, II, 32, de Ἀλλὰ τάδε ... à ... ἄγειν σφέας·

Morphologie :

-Analyser φαμένων puis conjuguer ce verbe au présent et à l'imparfait de l'indicatif, à la voix active.

-Analyser θηριώδεις. Décliner ce terme aux trois genres, en ionien puis en attique.

Syntaxe :

-Analyser τοὺς ἄλλα τε μηχανᾶσθαι ἀνδρωθέντας περισσά. Mettre cette proposition au discours direct, en attique.

-Justifier le mode de ἴδοιεν.

Aristophane, *Nuées*, 1024-1054.

Morphologie :

-Analyser ἐπίσχες (1047) ; commenter la formation et donner trois exemples de formations similaires.

-Analyser βελτίον' (1050) ; donner les autres formes de la déclinaison.

Syntaxe :

-Expliquer les emplois de ὡς dans le passage.

-Indiquer la fonction de αἰρούμενον au vers 1041.

Justin, *Apologie* I, 24-26,1.

Morphologie :

-Analyser μῦς (24, 1) et donner la déclinaison complète de ce terme.

-Analyser la forme ἀνεθήκαμεν (25, 2), puis mettre ce verbe aux autres temps de l'indicatif, en conservant la même personne et la même voix.

Syntaxe :

-Justifier l'emploi du datif τοῖς Ἑλλησι (24, 1).

-Expliquer l'emploi de la négation μή en 24, 2.

La moyenne des notes obtenues est de 9,9, ce qui représente un net progrès par rapport à la session 2009 où elle avait été de 6,75. Les candidats semblent donc s'être mieux préparés à cette épreuve sur programme que l'an dernier. De fait, le jury a eu le plaisir d'entendre une traduction d'Aristophane qui brillait par sa finesse et son exactitude. Justin a lui aussi été bien traduit, à l'exception d'une erreur sur γραφαῖς (I, 24, 2), qui a été compris au sens chrétien des « Écritures » alors qu'en raison du contexte judiciaire, il fallait lui donner le sens classique et païen d'« actions publiques ». La langue d'Homère ne semble pas avoir posé de problème majeur. En revanche, l'ionien d'Hérodote a gêné les candidats : ils ignoraient par exemple que σφέας était l'équivalent d'αὐτούς, et que, comme chez Homère, l'article peut avoir une valeur de relatif. On ne saurait donc trop recommander aux candidats de la session 2011 d'être attentifs aux principales différences morphologiques et syntaxiques entre la langue d'Hérodote et celle des orateurs attiques.

Le second critère qui permet d'évaluer les prestations des candidats, c'est la pertinence du commentaire. Rappelons tout d'abord que les membres du jury écoutent aussi volontiers les commentaires composés que les explications linéaires. Ils ont ainsi autant apprécié une bonne explication linéaire du célèbre *agôn* entre le raisonnement juste et le raisonnement injuste (dans les *Nuées*, 1024-1054) qu'un intéressant commentaire composé du passage où Justin présente la mythologie comme une invention des démons (I, 24-26,1). Dans la première, ils ont été sensibles à l'intérêt du candidat pour le lexique d'Aristophane : ils ont entre autres apprécié son commentaire de l'adjectif épico-tragique καλλίπυργον (1024) qui permet à Aristophane de qualifier la sagesse du discours juste à la fois par une époque, une marque littéraire et un idéal. Dans le second, ils ont approuvé la façon dont le candidat analysait les ficelles rhétoriques et les réflexions philosophiques d'un Justin persuadé que l'amour de la vérité ne peut que triompher des forces du mal.

Les membres du jury sont attentifs non seulement à la pertinence intrinsèque du commentaire, mais aussi à la manière dont le candidat connaît et utilise le contexte du passage étudié.

Voilà pourquoi ils auraient apprécié que le candidat interrogé sur le récit de Ménélas au chant IV de l'*Odyssée* (270-301) montrât avec plus de netteté en quoi ce discours est à la fois le pendant et l'inverse du discours d'Hélène qui le précède immédiatement : le pendant parce qu'il met lui aussi en valeur l'endurance et la maîtrise de soi d'Ulysse, l'inverse parce qu'il décrit une Hélène qui se montre solidaire des Troyens en voulant causer la perte des Grecs cachés dans le cheval.

Le jury cherche enfin à évaluer la « culture antique générale » des candidats. Il a déploré leur manque d'intérêt pour la géographie des Anciens : un candidat n'a pas su exposer clairement que, dans l'*Enquête*, l'origine du régime du Nil est à chercher dans la trajectoire annuelle du Soleil et que durant l'hiver grec cet astre se déplace au Sud et attire à lui les eaux du cours supérieur du Nil (II, 24-25) ; un autre candidat, ignorant qu'Hérodote avait une conception géométrique du monde et que le Nil est dans l'*Enquête* le symétrique inverse de l'Istros, n'a pas compris que les Nasamons allaient chercher les sources du Nil en Afrique de l'Ouest (II, 32).

S'ils ont parfois témoigné d'un certain manque de curiosité pour le système géographique d'Hérodote, les candidats ont fait preuve d'à-propos dans leurs réponses aux questions de grammaire. La plupart d'entre eux ont répondu avec aisance aux questions de morphologie, ce qui prouve qu'ils avaient revu systématiquement toutes les déclinaisons et les conjugaisons, y compris celles des langues d'Homère et d'Hérodote. Une candidate n'a cependant pas su repérer la distension du participe homérique ἀμφαφώσωσα (*Od.* IV, 277).

Certaines questions de syntaxe ont davantage troublé les candidats : l'un d'eux a affirmé qu'ὄφρα pouvait parfois introduire une consécutive en grec ; un autre a vu dans une relative au discours indirect, τοὺς ἄλλα τε μηχανᾶσθαι ἀνδρωθέντας περισσά (*Hér.* II, 32), un infinitif substantivé. Un troisième n'a pas su expliquer que, dans une complétive introduite par ὅτι, la négation μή qu'employait Justin était une négation sous influence : la complétive dépendait en effet d'un verbe à l'infinitif, ἐγκαλεῖν qui aurait lui-même été nié par μή, en tant que complément du verbe de possibilité ἔχομεν (*Justin, Apol.* I, 24, 2).

II. Explication hors programme.

Notes sur 20 :

3 ; 4 ; 7 ; 15.

Textes proposés et questions de grammaire normative associées :

Euripide (édition de G. Murray, O.C.T. 1913, rééd. 1974).

Alceste, 682, depuis ὀφείλω, -702.

Morphologie :

-Analyser ἔφους (686). Conjuguer ce verbe au même temps et au même mode.

-Analyser θνήσχω' (690). Conjuguer ce verbe au même temps et au même mode.

Syntaxe :

-Expliquer l'emploi de εἰ (700).

-Expliquer l'emploi de ὁρῶν (691).

Hippolyte, 392-412.

Morphologie :

-Analyser ἤδη (405). Conjuguer ce verbe en conservant le même temps et le même mode. Le conjuguer ensuite au présent de l'indicatif.

-Analyser δυσκλεῖν (405), puis donner la déclinaison complète de ce terme.

Syntaxe :

-Analyser la proposition ὅπως κάλλιστ' ἐνέγκαιμ' αὐτόν (392-393) et expliquer le mode du verbe.

-Quelle est la valeur de ὡς au v. 407 ? Quels sont les principaux emplois de ὡς en grec ?

Hécube, 1-20.

Morphologie :

-Analyser ἔκειθ' (16). Conjuguer ce verbe au même temps et au même mode.

-Analyser γεγώς (3) et donner l'ensemble de la déclinaison.

Syntaxe :

-Expliquer l'emploi de πέσοι (11).

-Expliquer l'emploi de ἴνα (2).

Troyennes, 365-385.

Morphologie :

-Analyser στήσομαι (367). Conjuguer ce verbe au même temps, au même mode et à la même voix puis le conjuguer au passif.

-Analyser ἀπώλεσαν et donner les temps primitifs de ce verbe à l'actif et au moyen.

Syntaxe :

-Expliquer l'emploi de ἔλοι (376).

-Expliquer l'emploi de γένοιτ' (385).

La moyenne des notes obtenue, 7,25, est bien inférieure à celle de 2009 (11,16), peut-être parce que les candidats traduisent plus difficilement des vers que de la prose. L'épreuve d'explication improvisée est exigeante. Sur les quatre candidats interrogés, un seul a traduit avec aisance la langue d'Euripide. Sa lecture respectueuse de la prosodie et de la métrique a de surcroît enchanté le jury. En revanche, les autres candidats ne semblaient pas avoir l'habitude de lire du théâtre grec en version originale. Leurs traductions souvent erronées ont révélé une connaissance approximative de la langue et de la civilisation grecques.

Le jury n'a pas été épouvanté par le fait qu'un candidat n'ait pas su que Cissée (*Hécube*, 3) était le nom du père d'Hécube. En revanche, il a été surpris qu'un autre candidat ait ignoré que le Scamandre (*Troyennes*, 374) était un fleuve de Troade.

D'autre part, la méconnaissance du vocabulaire de base a été la cause de nombreuses erreurs : par exemple, « l'excellente plaine de Chersonèse » est devenue une « plaine ensemencée par un rite gauche » parce que le superlatif ἄριστος a été confondu avec l'adjectif ἀριστερός (*Hécube*, 8-9). Ὀνειδίζεις (*Alceste*, 701) été pris pour un synonyme de πείθεις, si bien qu'au lieu d'insulter son vieux père qui ne voulait pas mourir à sa place, Admète a réussi à le convaincre. D'une manière plus générale, les candidats ont eu bien du mal à identifier les formes verbales. On a par exemple pris ἔλοι, l'optatif aoriste du verbe αἰρέω, pour une forme d'ἐλάυνω : aussi Cassandre n'affirmait-elle plus qu'Arès avait fait des Grecs ses victimes, mais qu'il les incitait au combat (*Troyennes*, 376). On a aussi confondu ἠύξομην (l'imparfait d'αὔξομαι) avec ἠύξάμην (l'aoriste d'εὔχομαι) : dès lors Polydore ne disait plus que jadis il croissait comme un arbuste, mais qu'il priait son hôte en tant que jeune pousse (*Hécube*, 20).

Enfin, les candidats n'ont pas toujours pris le temps de repérer les principaux groupes syntaxiques ; aussi leur traduction littérale a-t-elle parfois abouti à d'étranges non-sens ; les vers 403-404 d' *Hippolyte*,

ἔμοι γὰρ εἴη μήτε λανθάνειν καλὰ
μήτ' αἰσχρὰ δρώση μάρτυρας πολλοὺς ἔχειν.

qui signifiaient littéralement « puisse-t-il être possible pour moi de ne pas passer inaperçue si je fais de belles choses / et de ne pas avoir beaucoup de témoins si je fais des choses honteuses » ont été traduits par « puisse le bonheur ne pas m'échapper si je fais le mal, puisse-t-il avoir de nombreux témoins ! »

Les candidats ont donc été souvent désarçonnés par l'épreuve de traduction sans dictionnaire. En revanche, ils ont généralement répondu avec aisance aux questions de morphologie. Le jury a cependant été étonné qu'un candidat ait été incapable de mettre στήσομαι (*Troyennes*, 367) au passif. Il a regretté qu'un autre candidat ait eu des difficultés à décliner l'adjectif δυσκλεής : bien que la forme δυσκλεῖ figurât dans le texte d'Euripide (*Hippolyte*, 405), il ne s'est pas rappelé qu'à l'accusatif singulier et au nominatif/accusatif pluriel neutre, la contraction attique est en -ῖ après ε.

En syntaxe, l'emploi des conjonctions de subordination les plus fréquentes a été souvent mal expliqué : on n'a pas vu que dans la phrase... ἐσκόπουν ὅπως κάλλιστ' ἐνέγκαιμ' αὐτόν (*Hippolyte*, 392-393), ὅπως introduisait une complétive après le verbe « d'effort » ἐσκόπουν. On n'a pas non plus pu préciser qu'au vers 700 d'*Alceste* la conjonction εἰ présentait la condition comme remplie de façon certaine dans le futur, pour la simple raison que le verbe de la subordonnée, πείσεις, n'a pas été identifié comme une forme de futur.

On a donc raison de redouter l'épreuve d'explication improvisée et de s'y préparer avec soin ; le jury attend des candidats des connaissances grammaticales précises, une traduction littérale exacte et une traduction littéraire élégante, ce qui demande un entraînement assidu. Comme le disait un auteur qui ne figurait pas au programme de l'agrégation de 2010, οὐ μαλακιστέον.

RAPPORT SUR L'ORAL DE LATIN

Établi par M. Philippe MOREAU

1. Explication préparée d'un texte du programme.

Le candidat dispose de deux heures pour préparer le texte, avec dictionnaire et ouvrages usuels, puis de 30 mn. pour l'introduire, le lire, le traduire, le commenter et conclure. Le candidat dispose d'un texte qui peut être tiré d'éditions monolingues étrangères (Oxford, Teubner) et il doit donc s'être préalablement familiarisé avec leurs usages typographiques (distribution des capitales ou minuscules à l'initiale, virgule avant une complétive dans les éditions allemandes, etc.). Le jury reprend, par ses questions et suggestions, certains points de la traduction et du commentaire (5 à 10 mn.) : les candidats sont invités à saisir l'aide qui leur est alors proposée en acceptant de reconsidérer leur première interprétation. Sont ensuite posées au candidat quatre questions de grammaire (deux de morphologie et deux de syntaxe), éventuellement de scansion (non préparées ; 5 à 10 mn.). Les questions peuvent être liées au texte commenté ou non. Les quatre textes tirés au sort cette année, et les questions associées, sont les suivants :

Plaute, *Rudens*, II, 6, 485 (*Qui homo*) - 515 (*mendaciis*).

Question n° 1 : décliner *similis hospites* (v. 500).

Question n° 2 : conjuguer *uolet* (v. 485) à la 1^e personne du singulier de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif.

Question n° 3 : analyser *quid rei* (v. 487).

Question n° 4 : l'expression du souhait et du regret.

Pétrone, *Satiricon*, II-III.

Question n° 1 : décliner *solus*.

Question n° 2 : conjuguer le verbe présent dans le texte sous la forme *dixerint* au futur antérieur de l'indicatif actif et au subjonctif parfait actif.

Question n° 3 : l'expression de la comparaison dans cet extrait.

Question n° 4 : le jeu des temps dans la proposition infinitive.

Sidoine Apollinaire, *Carmen V*, "Panégyrique de Majorien", 347-371

Question n° 1 : donner les temps primitifs des verbes correspondant aux quatre formes suivantes : *adiuuit* (v. 350), *abortis* (v. 350), *refert* (v. 351), *fregit* (v. 355).

Question n° 2 : les adverbes de lieu formés sur les démonstratifs *hic*, *iste*, *ille*.

Question n° 3 : l'expression de la comparaison dans cet extrait.

Question n° 4 : sens et constructions de la conjonction de subordination *cum*.

Sidoine Apollinaire, *Carmen V*, "Panégyrique de Majorien", 510-534.

Question n° 1 : les impersonnels exprimant un sentiment (dégoût, honte, repentir, etc.).

Question n° 2 : décliner le groupe nominal *gravior tellus* au singulier et au pluriel.

Question n° 3 : l'expression du but.

Question n° 4 : les constructions du verbe *dicere*.

Les notes obtenues sont : 5,5 ; 9 ; 11 ; 11,5. Le petit nombre de candidats interdit toute comparaison de type statistique avec les concours précédents.

La gestion du temps est un des points essentiels de l'exercice : quand un candidat est proche de la fin du temps imparti, le jury le lui signale et l'invite à conclure : il doit alors montrer sa capacité à résumer en quelques phrases brèves ce qu'il souhaitait encore dire et passer rapidement à la conclusion. La lecture est parfois un moment pénible pour les auditeurs : les élisions ne sont pas toujours respectées dans les textes métriques, et un lecteur trébuchant sur les mots communique une impression certainement inexacte mais néanmoins fâcheuse d'absence de familiarité avec la langue. Ceci se corrige aisément, par un entraînement au jour le jour, à l'occasion par exemple de tout exercice de traduction. Le jury n'impose pas aux candidats un type particulier de commentaire, linéaire ou composé. Il constate cependant que le commentaire composé évite une exégèse pointilliste qui ne saisit pas l'organisation et les enjeux essentiels d'un texte et qu'il favorise une meilleure maîtrise du temps imparti. En revanche, le commentaire linéaire permet de mettre plus efficacement en valeur le mouvement d'un texte comique ou tragique ou d'un dialogue philosophique. Il est indispensable de tenir compte de nature des textes : ainsi, dans le cas de Plaute, de la nature métrique du passage, associée à un type d'énoncé (*diuerbium* ou *canticum*), des mouvements des personnages tels qu'ils sont suggérés par le texte ; dans le cas de Sidoine Apollinaire, des particularités génériques (panégyrique en vers, thématique épique, etc). Certains textes impliquent des connaissances historiques minimales permettant d'élucider des expressions allusives, ainsi celui de Sidoine, s'agissant en outre d'une période tardive peu familière aux candidats, ce qui impliquait une préparation spécifique. Enfin, bien qu'il soit légitime de marquer les relations de la page commentée et de l'ensemble de l'œuvre dont elle est tirée, le commentaire doit s'attacher essentiellement à mettre en valeur les spécificités du texte lui-même.

Les questions de grammaire ne constituent pas une épreuve supplémentaire de linguistique et ne relèvent que de la grammaire descriptive et normative de base, comme on s'en convaincra en lisant les listes ci-dessus. Tout en ne méconnaissant pas la tension particulière propre à une épreuve orale de concours, le jury ne peut accepter des erreurs sur la morphologie des adjectifs *solus*, *totus*, *unus*, des verbes irréguliers courants comme *uolo* ou *fero*, ou sur les temps du subjonctifs dans l'expression du souhait et du regret. La nature impromptue des questions suppose non seulement une connaissance solide des faits grammaticaux, base indispensable, mais surtout la capacité de la mobiliser immédiatement et de présenter un exposé organisé, même de manière sommaire, c'est-à-dire l'acquisition d'automatismes. Il est donc conseillé aux futurs candidats de préparer spécifiquement ce type d'interrogation, destiné à mesurer des capacités (rapidité intellectuelle, réactivité, sens de la hiérarchisation de l'information) indispensables à de futurs enseignants.

2. Traduction improvisée.

Les textes proposés au candidat (imprimés sur une feuille) sont munis d'un titre (et parfois d'un "chapeau" d'une ou deux phrases) lui indiquant le contexte, d'indications de vocabulaire et de notes explicatives. Il dispose de 30 mn pour sa préparation, sans dictionnaire, puis de 15 mn pour lire le texte, le traduire une première fois par groupes de mots faisant apparaître les unités syntaxiques (et non mot par mot ou de manière émiettée, ce qui ralentit la traduction et ne suggère aucune construction), puis une seconde fois de manière plus libre et plus littéraire, sans avoir à relire le texte latin. La reprise de la traduction et l'interrogation de grammaire se déroulent comme dans l'épreuve sur programme. Les sujets étaient tirés cette année des livres IV et V des *Epistulae* de Pline le Jeune, et associés aux questions suivantes :

Pline le Jeune, *Epistulae*, IV, 11, 6-9 : Pline raconte comment Domitien a fait condamner et exécuter la grande Vestale Cornelia pour *incestus*.

Vocabulaire : *defodio*, *is*, *ere*, *defossi*, *um* + acc. : "enterrer, ensevelir" ; *immanitas*, *atis*, f. : "inhumanité" ; *Regia*, la Regia, édifice du Forum, voisin de la Maison des Vestales et résidence officielle du Grand pontife ; *abortus*, *us*, m. : "avortement" ; *contemptus*, *us*, m., "mépris" ; *recolligo*, *is*, *ere*, *recollexi*, *recollectum* + acc. : "ressaisir" ; *carnifex*, *ficis*, m. : "bourreau" ;

auersor, aris, ari, auersatus sum : "se détourner" ; *resilio, is, ere, resiliui, resultum* : "sauter en arrière" ; *labes, is, f.* : "souillure" ; *numerus, i, m.* : "règle", ici.

Notes : Le sujet de *concupisset* est : Domitien ; *Caesar* désigne l'empereur Domitien ; le texte grec signifie : "elle mit beaucoup de soin à tomber de manière décente" ; Domitien avait eu une liaison avec Iulia, fille de son frère Titus, laquelle mourut en couches.

Questions de grammaire :

Question n° 1 : décliner *absens uirgo*, au singulier et au pluriel.

Question n° 2 : conjuguer *uideo* à la 3e personne du pluriel de tous les temps de l'indicatif et du subjonctif, actif et passif.

Question n° 3 : les emplois de l'adjectif verbal.

Question n° 4 : les compléments du comparatif.

Pline le Jeune, *Epistulae*, IV, 13, 3-6 : Pline raconte à son ami Tacite comment, à l'occasion d'un séjour dans sa ville natale de Côme, il a eu l'idée de financer en partie un système d'enseignement.

Vocabulaire : *municipes, cipis, m.* "concitoyen, citoyen appartenant au même *municipium*" ; *Mediolanum, i, m.* : "Milan" ; *interest* : "il est de l'intérêt de" ; *sumptus, us, m.* : "frais, dépense" ; *confero, fers, ferre, contuli, collatum + acc.* : "rassembler" ; *conduco, is, ere, conduxi, conductum + acc.* : "engager par contrat" ; *uiaticum, i, n.* : "frais de voyage" ; *peregre, adv.* : "à l'étranger" ; *impendo, is, ere, pendi, pensum + acc.* : "dépenser" ; *polliceor, eris, eri, pollicitus sum* : "promettre".

Questions de grammaire :

Question n° 1 : décliner *complures* aux trois genres.

Question n° 2 : conjuguer *conferre* au présent, à l'imparfait et au futur simple de l'indicatif, actif et passif.

Question n° 3 : syntaxe des verbes de crainte et d'empêchement.

Question n° 4 : les emplois du génitif.

Pline le Jeune, *Epistulae*, IV, 24 : A l'occasion d'une plaidoirie, Pline revient sur son passé et médite sur son existence.

Vocabulaire : *centumviri, orum, m. pl.* : "centumvirs" (cour de justice composée de quatre chambres) ; *quadruplex iudicium* : "jugement rassemblant les quatre chambres" ; *subeo, is, ire, subii, subitum* : "se présenter à l'esprit" ; *recordatio, onis, f.* : "souvenir" ; *procedo, is, ere, processi, processum* : "avancer, progresser" ; *exsulo, as, are, aui, atum* : "être en exil" ; *eximo, is, ere, exemi, exemptum + acc. + abl.* : "arracher quelqu'un à quelque chose" ; *periclitor, aris, ari, atus sum* : "être en danger" ; *uices* (pas de gén. pl.) : "vicissitudes".

Questions de grammaire :

Question n° 1 : décliner *iuuenem*, au singulier et au pluriel.

Question n° 2 : conjuguer *coepi* au parfait de l'indicatif.

Question n° 3 : syntaxe du double datif.

Question n° 4 : syntaxe des subordonnées comparatives.

Pline le Jeune, *Epistulae*, V, 19, 2-7 : Pline veut envoyer un de ses affranchis se soigner en Provence.

Vocabulaire : *frango, is, ere, fregi, fractum* : "briser" ; *egeo, es, ere, egui* : "avoir besoin de" ; *inscriptio, onis, f.* : "titre" ; *acriter* : "de manière nette" ; *sapienter* : "de manière juste, intelligemment, avec goût" ; *sedulo*, "avec application" ; *praesto, as, are, stiti, statum* : "exécuter, fournir" ; *accedo, is, ere, cessi, cessum* : "s'ajouter" ; *comparo, as, are, aui, atum* : "disposer, régler" ; *accendo, is, ere, cendi, censum* : "enflammer, exciter" ; *careo, es, ere, carui, iturus* : "être privé de" ; *semel*, "une seule fois" ; *intente* : "avec force" ; *instanter*, "avec fougue" ; *tussicula, ae, f.* : "petite toux".

Note : *in qua plurimum facit = in qua rate plurimum facit.*

Questions de grammaire :

Question n° 1 : mettre la première phrase (*Quod si essem natura asperior et durior, frangeret me tamen infirmitas liberti mei*) à l'irréel du passé. Transposer la phrase suivante au présent : *Haec tibi sedulo exposui, quo magis scires quam multa unus mihi et quam iucunda ministeria praestaret.*

Question n° 2 : Décliner le groupe qui apparaît dans le texte sous la forme *ueteris infirmitatis* (au singulier et au pluriel).

Question n° 3 : Les systèmes comparatifs exprimant l'accroissement parallèle.

Question n° 4 : Syntaxe de propositions consécutives.

Pline le Jeune, *Epistulae*, V, 5, 1-4 : Eloge de C. Fannius, dont Pline vient d'apprendre la mort.

Vocabulaire : *acutus, a, um* : "fin, pénétrant" ; *exercitatus, a, um* : "habile" ; *angere + acc.* : "serrer le cœur, tourmenter, faire souffrir" ; *prosequor, sequeris, sequi, prosecutus sum + acc.* : "entourer quelqu'un d'attention" ; *offensus, a, um alicui* : "odieux à quelqu'un, détesté de quelqu'un" ; *utcumque*, "de quelque manière que" ; *distingo, is, ere, strinxi, strictum* : "retenir, maintenir à l'écart" ; *absoluo, is, ere, solui, solutum* : "achever" ; *lectito, as, are, aui, atum* : "lire souvent" ; *finio, is, ire, iui, itum* "terminer, achever" ; *repentinus, a, um* : "soudain".

Questions de grammaire :

Question n° 1 : décliner *hic, ipse, ille*.

Question n° 2 : La formation des superlatifs.

Question n° 3 : Les emplois de l'adjectif verbal.

Question n° 4 : Les valeurs de *quod*.

Les notes obtenues ont été : 3,5 ; 7,75 ; 9,5 ; 12,75 ; 15,5. Elles expriment le succès très inégal des candidats à cette épreuve délicate : la plus basse montre qu'une préparation spécifique à cette épreuve de traduction improvisée dans un délai très bref est indispensable, les candidats ne pouvant se reposer sur leur pratique habituelle de la traduction orale. Les deux plus élevées prouvent en revanche que l'épreuve peut tout à fait être dominée, et même rémunératrice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Une brochure destinée **aux concours de recrutements des personnels enseignants** est éditée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale.
Elle est disponible début septembre :

dans les rectorats d'académie ;

dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ;

dans les services communs d'information et d'orientation des universités (SCUIO) ;

**à la Direction générale des Ressources humaines :
32-34 rue de Châteaudun – 75436 PARIS CEDEX 09**

Cette brochure succincte rappelle les conditions requises pour vous inscrire au concours et donne des conseils pratiques :

- Où et comment vous inscrire ?
- Comment se préparer au concours ?
- Que se passe-t-il après la réussite aux épreuves ?
- La carrière, les rémunérations ...

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le Système d'information et d'aide aux concours SIAC sur internet

<http://www.education.gouv.fr/siac>

SIAC est un site dédié aux concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (second degré) et de professeurs des écoles (premier degré).

Il regroupe les informations utiles pour répondre à vos questions :

- Les textes officiels publiés au BO (programmes annuels, notes de service...)
- Les postes offerts dès leur publication au journal officiel ;
- Des informations pratiques relatives à certains concours ;
- Un guide qui présente le déroulement des concours, les conditions d'inscription, les statistiques de la session précédente, la nature des épreuves, les nouveautés réglementaires ;
- Où vous préparer aux concours ?
- Comment vous procurer les rapports de jury ?
- Comment obtenir les photocopies de vos copies ?
- En cas de réussite au concours comment serez-vous affecté en qualité de stagiaire ;
- Un vagemestre pour répondre à vos questions.

SIAC vous permet également, pendant la période d'ouverture des serveurs, de procéder à votre inscription au concours de votre choix.